Document de

la Banque mondiale

POUR USAGE OFFICIEL

Rapport No.: ICR00005857

RAPPORT D'ACHÈVEMENT ET DE RÉSULTATS

(IDA-D0390, IDA-D0400, TF-19089, TF-A3532, TF-A3533, TF-A3530)

sur

DES SUBVENTIONS
D'UN MONTANT DE 8.6 MILLIONS DE DTS (CONTRE-VALEUR DE 12.0 MILLIONS DE DOLLARS DES ÉTATS UNIS) ET DE 7.1 MILLIONS DE DTS (CONTRE-VALEUR DE 10.0 MILLIONS DE DOLLARS DES ÉTATS UNIS), À LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE ET À LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, RESPECTIVEMENT

et

UN DON DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
D'UN MONTANT DE 5 MILLIONS DE DOLLARS DES ÉTATS UNIS, DE 7.0 MILLIONS DE DOLLARS DES ÉTATS UNIS, DE 1 MILLION DE DOLLARS DES ÉTATS UNIS ET DE 4 MILLIONS DE DOLLARS DES ÉTATS UNIS

RESPECTIVEMENT, À LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, À LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE, À LA RÉPUBLIQUE DU LIBERIA ET À LA RÉPUBLIQUE DE SIERRA LEONE

pour la

PREMIERE PHASE DU PROGRAMME RÉGIONAL DES PECHES EN AFRIQUE DE L'OUEST

9octobre 21, 2023

Pôle de compétences global Environnement, Ressources Naturelles et Économie bleue
Région Afrique de l'Ouest et du Centre

FICHE TECHNIQUE

Informations de base

Informations sur le Projet

No. Du Projet	Désignation du projet
P126773	Programme régional des pêches en Afrique de l'Ouest FA, Guinée, Sierra Leone et Libéria
Pays:	Instrument de financement
Afrique de l'Ouest et du Centre	Financement de Projets d'Investissement
Classement du projet dans les catégories d'EIE	Révision du classement
Procédure d'EIE partielle (Catégorie B)	Procédure d'EIE partielle (Catégorie B)

Projets connexes

Relation au Projet	No. Du Projet	Date d'approbation	Type de Financement
Financement Additionnel	P131327-Afrique de l'Ouest - Pêche Mauritanie APL	16-mai-2015	Fonds pour l'environnement mondial

Organisations

Emprunteur	Agences d'exécution
Ministre des Finances-Sierra Leone	Ministère des Pêches et Ressources marines de Sierra Leone, Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime en Mauritanie, Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime en Guinée

Objectif de développement du projet (ODP)

ODP initial

L'objectif de développement de cette première phase du Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest SDP-C (anciennement APL-C) est de renforcer la gouvernance et la gestion des pêcheries ciblées et d'améliorer le traitement des poissons débarqués dans des sites sélectionnés.

DONNEES FINANCIERES DU PROJET

		Montant initial (USD)	Montant révisé (USD)	Décaissements effectifs (USD)
Financement par la Banque mondiale				
P126773	IDA-D0400	10 000 000	10 000 000	9 864 215
P126773	IDA-D0390	12 000 000	12 000 000	11 465 095
P131327	TF-19089	7 000 000	7 000 000	6 198 860
P131327	TF-A3532	1 000 000	1 000 000	1 000 000
P131327	TF-A3533	4 000 000	4 000 000	3 998 746
P131327	TF-A3530	5 000 000	5 000 000	4 892 950
Total		**39**	**39**	**6,317**
Financement autre que le financement apporté par la Banque mondiale				
Emprunteur/Destinataire		1 050 000	0	0
Total		**51**	**0**	**0**
Coût total du Projet:		**40 050 000**	**39 000 000**	**37 419 867**

PRINCIPALES DATES

Projet	Date d'approbation	Date d'entrée en vigueur	Date de l'examen à mi-parcours	Date initiale de clôture du projet	Date effective de clôture du projet
P126773	16-mai-2015	24-juin-2015	20-mars-2018	15-décembre-2020	28-fev-2022

RESTRUCTURATION/OU FINANCMENT ADDITIONNEL

Date (s)	Montant des décaissements (En million d'USD)	Principales Révisions
28-fev-2018	5,85	Révision du Cadre des Résultats Révision des Composantes et du Coût Révision de(s) date(s) de clôture du prêt Révision des modalités de décaissement
30-avr-2019	9.37	Révision du Cadre des Résultats Révision des Composantes et du Coût Réallocation des ressources entre les catégories de dépenses Révision des modalités de décaissement Autre(s) changement(s)
11-juillet-2020	16.36	Révision du Cadre des Résultats Révision des Composantes et du Coût Révision de(s) date(s) de clôture du prêt Réallocation des ressources entre les catégories de dépenses Révision du processus de passation des marchés Changement du calendrier d'exécution
28-aout-2020	16.76	Révision de(s) date(s) de clôture du prêt
06-décembre-2021	20.49	Révision du Cadre des Résultats Révision de(s) date(s) de clôture du prêt

PRINCIPALES NOTATIONS

Résultats	Performance de la Banque	Qualité du S&E
Assez satisfaisants	Assez satisfaisante	Substantielle

NOTATIONS DE LA PERFORMANCE DU PROJET DANS LES ISRs

No.	Date d'archivage du rapport ISR	Notation de l'OD	Notation de l'état d'avancement de l'exécution	Décaissements effectifs (en million d'USD)
01	28-juin-2015	Satisfaisant	Satisfaisant	1.25
02	23-décembre-2015	Satisfaisant	Satisfaisant	2.18
03	14-juin-2016	Satisfaisant	Satisfaisant	3.13
04	16-décembre-2016	Satisfaisant	Satisfaisant	4.00

05	20-juin-2017	Satisfaisant	Assez satisfaisant	5.32
06	28-décembre-2017	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant	6.33
07	29-juin-2018	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant	7.63
08	21-décembre-2018	Assez satisfaisant	Assez insatisfaisant	9.05
09	28-juin-2019	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant	10.08
10	27-nov-2019	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant	12.82
11	28-janv-2020	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant	14.50
12	31-juillet-2020	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant	17.22
13	25-fev-2021	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant	18.62
14	01-septembre-2021	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant	20.79

SECTEURS ET CODES THEMATIQUES

Secteurs

Principal Secteur/Secteur	(%)
Secteur de l'agriculture, de la Pêche et des Forêts	**100**
Pêche	42
Administration Publique - Agriculture, Pêche et Forêt	58

Code thématique

Thème principal/ Thème (Niveau 2)/ Thème (Niveau 3)	(%)
Développement du secteur privé	**16**
Emplois	16
Création d'emplois	16
Gestion du secteur public	**19**
Administration Publique	19
Transparence, responsabilité et gouvernance	19

Développement urbain et rural	**44**
Développement urbain	16
Infrastructure et prestation de services urbains	16
Développement rural	28
Génération de revenus non agricoles en milieu rural	
Infrastructure et prestation de services urbains	16
Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	**20**
Politiques et institutions environnementales	20

CADRE ADMINISTRATIF

Rôle	Au moment de l'approbation	Au moment de l'ICR
Vice-président régional	Makhtar Diop	Ousmane Diagana
Directeur-pays:	Colin Bruce	Boutheina Guermazi
Directeur:	Paula Caballero	Simeon Kacou Ehui
Manager des Pôles de Compétences Globaux :	Magdolna Lovei	Maria Sarraf
Chefs d'équipe du programme:	Berengere P. C. Prince, Mimako Kobayashi	Philippe Ambrosi, Neeta Hooda, Fisseha Tessema Abissa
Principal auteur du rapport:		Sanne Agnete Tikjoeb

I. CONTEXTE DU PROJET ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

A. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Contexte

1. **L'Afrique de l'Ouest côtière, de la Mauritanie au Ghana, abrite une population croissante de près de 300 millions d'habitants (2015).** À l'exception de la Mauritanie, tous les pays sont membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La région comprend un large éventail de pays à divers stades de développement économique : au moment de l'évaluation, cinq d'entre eux avaient un PIB par habitant inférieur à 1 000 USD (Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia et Sierra Leone), et plusieurs autres sortaient de conflits au cours des dix dernières années. La pauvreté est très répandue dans cette région côtière et l'économie de presque tous les pays dépend fortement des ressources naturelles, notamment de la pêche.

2. **Les eaux océaniques au large de l'Afrique de l'Ouest offrent certaines des zones de pêche les plus riches du monde.** La combinaison de vents d'ouest au-dessus du Sahara déposant des nutriments dans l'Atlantique et d'une remontée des eaux profondes crée des conditions uniques permettant l'abondance des populations de poissons. Au moment de l'évaluation, plus de 1,6 million de tonnes de poisson étaient capturées légalement dans les eaux ouest-africaines chaque année, pour une valeur de gros estimée à 2,5 milliards de dollars. Le secteur fournissait des emplois directs et indirects à plus de 3,2 millions de personnes. En outre, la pêche est une source essentielle de protéines et de micro-nutriments pour les populations d'Afrique de l'Ouest, qui dépendent fortement du poisson comme principale source d'apport en protéines (jusqu'à 60 % dans certains pays d'Afrique de l'Ouest). Pourtant, malgré l'importance économique, sociale et environnementale des ressources halieutiques marines de l'Afrique de l'Ouest, ce service écosystémique a été exploité de manière non durable, ce qui l'empêche de contribuer bien davantage à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire.

3. **Les capacités limitées en matière de gouvernance et de gestion des pêches contribuent à la surpêche, à la pêche illégale, à la dissipation de la rente des ressources et à l'épuisement des ressources halieutiques.** Le secteur de la pêche en Afrique de l'Ouest se caractérisait par deux défis majeurs : (i) les capacités limitées des pays à gérer durablement les ressources halieutiques marines et à empêcher leur surexploitation, notamment par les navires de pêche illégaux ; et (ii) l'exploitation légale des ressources à l'étranger et au large, qui ne rapportait qu'une fraction de leur valeur aux économies locales. Les dispositions de gestion inadéquates n'ont pas permis de soutenir les pratiques écologiques, économiques et sociales nécessaires au maintien du secteur de la pêche. Le régime d'accès libre de facto au secteur de la pêche et l'absence de coopération entre les États côtiers sont à l'origine des capacités limitées en matière de gouvernance de la pêche.

4. **En 2009, la Banque mondiale a approuvé une série de projets (SDP) multi-phases dans neuf pays, dans le cadre du Programme régional des pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO).** L'objectif régional global du PRAO est l'accroissement durable de la richesse globale générée et capturée par les pays d'Afrique de l'Ouest par une meilleure gestion de la pêche côtière. L'approche du PRAO est axée sur : (i) le renforcement de la gouvernance et de la gestion par les pays de leurs pêcheries; (ii) la réduction de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INDNR) ; et (iii) l'augmentation de la valeur nette générée par les ressources halieutiques et de la proportion de cette valeur capturée par les pays. Dans chaque pays, la première phase du projet est davantage axée sur les objectifs (i) et (ii), tandis que le troisième objectif est poursuivi au cours des phases ultérieures. L'approche programmatique globale, la théorie du changement et la zone géographique figurent aux Annexes 7 et 8.

5. **La Mauritanie et la Guinée ont été respectivement le 7ème et le 8ème pays à rejoindre le programme PRAO et leur participation a été essentielle pour la réalisation des objectifs régionaux plus larges.** La mise en œuvre du projet a commencé en 2010 avec le Cap-Vert, le Liberia, le Sénégal et la Sierra Leone comme premier groupe de pays du Programme (SDP-A). Par la suite, la Guinée-Bissau et le Ghana ont rejoint le Programme en 2011 et 2012, respectivement (SDP-B). Étant donné l'absence de frontières physiques dans le paysage océanique, les efforts visant à l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des pêches dans un des pays ne pouvaient aboutir si les pays voisins ne participaient pas également à cet effort. La Mauritanie et la Guinée avaient également des gains attendus considérables du programme dans leurs propres contextes nationaux. L'analyse économique du projet a montré que les rentes durables annuelles potentielles de la pêche au poulpe en Mauritanie pouvaient générer 296 millions de dollars, tandis que les pêches marines de la Guinée pouvaient s'élever à plus de 180 millions de dollars.

6. **Le projet a été approuvé le 16 mars 2015 et couvrait initialement la Guinée et la Mauritanie ainsi que la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP),** qui abritait l'Unité de Coordination Régionale (UCR) et recevait une allocation financière d'environ cinq pour cent du financement IDA de chaque pays par le biais d'accords subsidiaires. Un financement additionnel du FEM de 10 millions de dollars a été approuvé le 5 janvier 2017, ajoutant le Liberia et la Sierra Leone au projet dans le cadre de la première phase du PRAO, faisant office de passerelle vers la deuxième phase. Voir la section I.B Autres changements pour plus d'informations.

Raison de l'engagement de la Banque mondiale et objectifs de plus haut niveau

7. **La Banque mondiale était bien placée pour aider la Mauritanie et la Guinée à renforcer la gouvernance et la gestion du secteur de la pêche**. Premièrement, la Banque mondiale a reconnu le rôle fondamental de la pêche dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la protection sociale comme filet de sécurité important, et dans la création d'emplois pour les populations rurales et côtières d'Afrique de l'Ouest, qui sont parmi les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. Deuxièmement, elle disposait d'une expérience mondiale considérable dans le secteur et d'un engagement profond et continu dans la région, l'opération de gestion des ressources naturelles côtières dans le cadre du projet de gestion de la biodiversité marine côtière en Guinée, venant tout juste de s'achever. Cela a permis à la Banque d'apporter au projet les meilleures pratiques adaptées au contexte local et de reproduire les résultats transformateurs obtenus dans le cadre des premiers investissements du PRAO (voir encadré 1).

8. **Le projet était étroitement aligné sur les stratégies de partenariat-pays (CPS) de la Mauritanie et de la Guinée**. Dans le cadre de la CPS mauritanienne pour l'exercice 2014-16, le premier pilier a souligné le rôle du secteur de la pêche dans l'accélération de la croissance et le maintien de la dynamique macroéconomique. La transition vers une croissance verte inclusive en Mauritanie s'est également axée sur la pêche comme l'un des secteurs clés pour stimuler une croissance économique durable. Dans la CPS guinéenne pour les années 2014 à 2017, le secteur de la pêche faisait partie du quatrième pilier visant à lutter contre la pauvreté et la malnutrition. La pêche a également été soulignée comme un secteur peu performant, en grande partie à cause des activités de pêche illégales et non déclarées.

9. **Les ressources marines constituent un élément important du programme de travail du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le projet s'inscrit bien dans la vision du FEM dans ce domaine.** Comme indiqué dans la stratégie du FEM, « le FEM joue un rôle unique dans l'instauration d'un climat de confiance entre les États pour initier la gestion collective de ces grands écosystèmes marins tout en générant des bénéfices environnementaux, ainsi que des bénéfices à la production alimentaire, au développement économique, à la santé des communautés et à la stabilité régionale. » En tant que projets s'inscrivant dans le cadre du Stratégie de Gestion

Durable du Secteur des Pêches dans les grands écosystèmes marins d'Afrique, le projet a appuyé l'objectif général d'aider au développement, à l'adoption et à la mise en œuvre de réformes de gouvernance soutenant des pêches marines durables sur le plan environnemental, économique et social dans les grands écosystèmes marins d'Afrique.

10. **Le projet a appuyé un certain nombre de stratégies régionales.** Premièrement, il a appuyé la Stratégie régionale de la Banque mondiale pour l'Afrique (2011) dans les domaines de la compétitivité, de l'emploi, de la vulnérabilité et de la résilience par l'amélioration durable de la compétitivité du secteur de la pêche en Mauritanie et en Guinée, le renforcement de l'environnement favorable à l'investissement privé et la participation à la sécurité alimentaire régionale. Deuxièmement, le projet a appuyé la stratégie d'aide à l'intégration régionale, adoptée en 2008 et mise à jour en 2011, qui signalait la nécessité d'une meilleure gestion des ressources naturelles partagées, comme les stocks de poissons. Troisièmement, le projet était parfaitement aligné sur les objectifs énoncés dans le Cadre politique et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, approuvés en mai 2014 par l'Union africaine, étant donné qu'il cherchait à promouvoir une gestion durable de la pêche et des activités axées sur l'amélioration des bénéfices économiques. Enfin, étant donné que les pays participants sont également membres de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP), le projet appuie le plan d'action stratégique 2011-2015 de la CSRP, qui appelle au renforcement de la gestion des ressources halieutiques dans les pays membres et à une augmentation des activités de suivi, de contrôle et de surveillance pour la réduction de la pêche INN.

Encadré 1 : Premiers résultats du programme régional des pêches en Afrique de l'Ouest

Le programme PRAO a produit des résultats transformateurs dans le cadre de la SDP A1. Au Liberia, la pêche illégale a été réduite de 83 %, et un certain nombre de licences frauduleuses ont été découvertes, d'une valeur supérieure aux revenus annuels perçus des licences officielles, révélant un schéma de fraude. Au Liberia et en Sierra Leone, l'exclusion des chalutiers de la zone intérieure de 6 miles a ouvert l'espace aux communautés de pêcheurs, et les communautés côtières se sont visiblement enrichies grâce à l'obtention de leurs droits d'accès. Grâce à l'amélioration de la gouvernance de l'administration de la pêche en Sierra Leone, les recettes publiques officielles du secteur de la pêche ont quadruplé en cinq ans, passant de 0,9 million de dollars US en 2008 à 3,8 millions de dollars US en 2013. Avec l'introduction de la gestion communautaire de la pêche au Sénégal, certaines communautés ont signalé une augmentation de leurs revenus. Pratiquement tous les pays participants ont atteint un taux d'enregistrement de 100 % pour la flotte artisanale. Le Cap Vert a mis en place un système d'enregistrement reposant sur des incitations, qui est devenu une approche de meilleure pratique en Afrique de l'Ouest.

Théorie du changement (chaîne de résultats)

11. **La théorie du changement du projet reflétait celle de la première phase pour l'ensemble du PRAO.** Pour les besoins du présent rapport, l'équipe a élaboré la théorie du changement (TdC) sur la base de la description du projet dans le Document d'évaluation du projet (PAD) et a élaboré l'illustration ci-dessous (Figure 1). La TdC du programme figure à l'Annexe 7. Le projet partait du principe que les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest étaient dotés de ressources naturelles précieuses et partagées sous la forme de stocks de poissons marins, mais que les retombées économiques et sociales étaient bien en dessous de leur potentiel en raison de la surexploitation, notamment par les flottes étrangères, et du faible rendement économique des prises débarquées. Le projet proposait de résoudre ces problèmes en rendant les ressources halieutiques de plus en plus productives au fil du temps et en permettant leur participation à la croissance, à la prospérité partagée et à la réduction de la pauvreté, tout en favorisant une culture de coopération entre les États côtiers. Cela nécessite une transition vers une meilleure gestion des ressources halieutiques, une collaboration régionale pour l'accroissement durable de la richesse de l'une des plus grandes formes partagées de capital naturel et la mise en relation des petits exploitants avec des chaînes de valeur étendues.

12. **Le projet s'est concentré sur les secteurs de la récolte et de l'après-récolte.** Les activités axées sur le secteur de la récolte visaient à la réduction de la pression sur les ressources halieutiques marines dans la zone économique exclusive (ZEE) de chaque pays par l'introduction (gouvernance et gestion) et l'application (suivi, contrôle et surveillance) d'une utilisation équitable des ressources. L'attribution équitable de droits de pêche sécurisés garantirait l'inclusion des utilisateurs actuels et protégerait les intérêts des populations vulnérables dans l'industrie de la pêche, en particulier les petits acteurs du segment de la pêche artisanale (c'est-à-dire la gestion communautaire). Le deuxième pilier se concentre sur le secteur post-récolte et vise à réduire le gaspillage et à améliorer la qualité des prises débarquées par la réalisation d'investissements dans les infrastructures physiques et les services d'appui afin de faciliter une manipulation appropriée, en conformité notamment avec les normes sanitaires et de santé. L'ensemble de ces mesures devrait améliorer les avantages socio-économiques et les résultats distributifs du secteur de la pêche et soutenir les contributions transformatrices à long terme à la réduction de la pauvreté et à la promotion d'une prospérité partagée.

Figure 1: Théorie du Changement

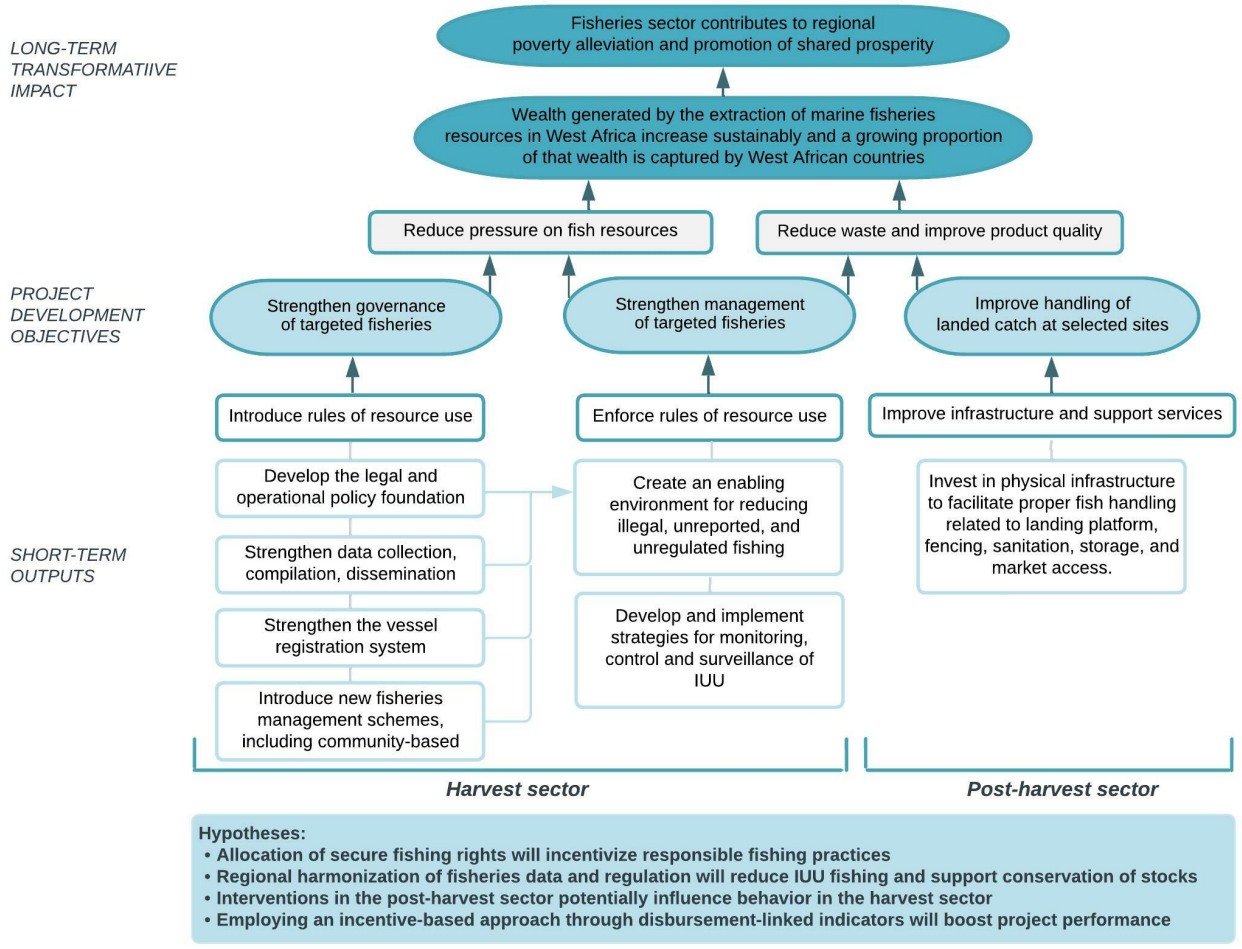

13. **Structure du projet :** Les composantes 1 et 2 visaient à réduire la pression sur les ressources halieutiques par l'introduction (composante 1) et l'application (composante 2) de règles d'utilisation et de gestion des ressources. La composante 3 était axé sur le sous-secteur post-récolte par l'investissement dans les

infrastructures de la plateforme et les services d'appui. Étant donné que les investissements dans le sous-secteur post-récolte de l'industrie de la pêche influencent souvent le comportement dans le sous-secteur de la récolte, le projet visait à coordonner les interventions dans les deux sous-secteurs dans une perspective plus large afin de s'assurer que l'augmentation de la valeur marchande n'entraîne pas une augmentation de l'effort de pêche. Enfin, comme ces pays et d'autres pays du PRAO sont reliés par des ressources halieutiques partagées et des marchés régionaux du travail et des fruits de mer, les activités dans un pays peuvent avoir des impacts régionaux. Par conséquent, la composante 4 visait à assurer le suivi des activités nationales et la coordination à l'échelle régionale. Les données et les informations recueillies dans le cadre des activités des composantes 1 à 3 seront consolidées et partagées à l'échelle nationale et régionale dans le cadre de la composante 4 afin de contribuer à la réduction de la pêche INN et d'appuyer la reconstitution des stocks de poissons à des niveaux durables.

14. **Le projet a adopté une approche incitative pour récompenser les performances pour favoriser la gestion axée sur les résultats, notamment en matière de bonne gouvernance et de transparence.** À l'aide d'un mécanisme d'indicateurs liés aux décaissements (ILD), certains décaissements étaient liés à des indicateurs de performance liés à la gestion de la pêche et de la transparence. Parallèlement à une approche de « formation axée sur les résultats », les institutions concernées bénéficiaient d'incitations dans le cadre du programme de dépenses éligibles, couvrant les coûts d'exploitation et la formation à court terme des principaux fonctionnaires, si elles atteignaient les objectifs des ILD.

Objectifs de développement du projet (ODP)

15. **L'objectif de développement du projet était de renforcer la gouvernance et la gestion de pêches ciblées et d'améliorer le traitement des prises débarquées sur les sites sélectionnés.**

16. L'objectif environnemental global du SDP-C1 du PRAO était le même que l'ODP : renforcer la gouvernance et la gestion des pêcheries ciblées et améliorer le traitement des prises débarquées sur les sites sélectionnés.

17. Les pêches ciblées comprenaient les pêches démersales, y compris les céphalopodes, et les petits pélagiques pratiquées par des opérateurs artisanaux et industriels dans la ZEE de chaque pays. Pour un aperçu schématique, voir le tableau 2 de la section I.B Autres changements ci-dessous.

Principaux résultats attendus et indicateurs de résultats

18. **L'ODP comportait trois résultats de développement attendus et six principaux indicateurs de résultats connexes :**

(i) renforcer la gouvernance des pêches ciblées

- Pourcentage de données de gestion des pêches publiées régulièrement et rendues accessibles au public ;
- Attribution de droits de pêche sécurisés dans le segment de la petite pêche de manière participative, transparente et scientifique ;

(ii) renforcer la gestion des pêches ciblées

- Nombre de navires de pêche opérant dans les zones économiques exclusives n'ayant pas dépassé le plafond fixé pour chaque segment de flotte ;
- Pourcentage de navires de pêche inspectés par l'agence nationale de surveillance des pêches pour le contrôle du respect de la réglementation nationale ;

(iii) améliorer le traitement des captures débarquées sur les sites sélectionnés

- Pourcentage du volume commercialisable de poisson débarqué dans les sites de débarquement sélectionnés ; et
- Nombre des bénéficiaires directs du projet (dont les femmes).

19. **Les bénéficiaires directs du** projet ont été estimés à 445 000 personnes travaillant sur le terrain, comme les pêcheurs artisanaux, les pêcheurs industriels, les travailleurs des usines de transformation (souvent des femmes) et les vendeurs de poisson et de produits de la pêche (souvent des femmes), dont 201 900 étaient des femmes. Les autres bénéficiaires du projet sont ceux qui travaillent au niveau institutionnel ou politique, comme les institutions des pays clients (c'est-à-dire les ministères ou les départements de la pêche), les organisations internationales, les agences techniques et les membres de la communauté des ONG.

20. **Au niveau du PRAO, trois indicateurs de résultats ont été définis pour l'ensemble du programme, couvrant plusieurs pays et des phases supplémentaires, dont certaines sont en cours et d'autres planifiées.**

- *Indicateur environnemental :* au moins sept stocks de poissons surexploités montrent des signes de reconstitution, mesurés par une augmentation du total des débarquements par unité de capacité de pêche;
- *Indicateur économique :* augmentation des bénéfices économiques nets annuels pour chaque pays participant, provenant des pêches ciblées ; et
- *Indicateur social :* fonctionnement effectif des comités de gestion pour la cogestion communautaire et mise en place de droits d'usage territoriaux en matière de pêche (TURF) dans les communautés de pêche ciblées (%).

Composantes

21. Le projet s'articulait autour de trois composantes, qui correspondaient globalement aux trois parties des ODP, ainsi que d'une quatrième composante pour la coordination, le suivi et l'évaluation (S&E) et la gestion du projet. Dans le cadre des trois composantes techniques, chaque pays et la CSRP devaient se concentrer sur un ensemble spécifique d'activités, adaptées au contexte et aux besoins. Les quatre composantes du projet étaient les suivantes :

Composante 1 : Renforcement de la bonne gouvernance et de la gestion durable de la pêche
Coûts de l'évaluation : 2,47 millions de dollars financés par l'IDA en GN ; 1,00 million de dollars financé par l'IDA et 6,93 millions de dollars financés par le FEM en MR.
Coûts réels : 3 millions de dollars US en GN ; 0,2 million de dollars US en LR ; 6,5 millions de dollars US en MR ; 1,56 million de dollars US au SL.

22. La composante 1 visait à : (i) élaborer une politique juridique et opérationnelle et renforcer les capacités institutionnelles ; (ii) renforcer les systèmes d'enregistrement des navires pour un contrôle efficace de la capacité des pêches ; (iii) introduire de nouveaux systèmes de gestion dans les pêches, segments ou communautés ciblés pour l'alignement de la capacité et de l'effort de pêche sur des niveaux de capture durables, parallèlement au développement et à la mise en œuvre de plans de gestion de la pêche ; et (iv) renforcer le système de collecte, de gestion et de diffusion des données relatives à la pêche de manière transparente.

Composante 2 : Réduction de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)
Coûts de l'évaluation : 3,02 millions de dollars financés par l'IDA en GN.

Coûts réels : 2 millions de dollars en GN ; 1,23 million de dollars au SL.

23. La composante 2 visait à réduire les activités de pêche INN par : (i) le renforcement des systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS) des pêches ; et (ii) la fourniture d'une assistance juridique pour l'alignement de la législation nationale sur les normes internationales, en particulier sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) et ses modalités d'application.

Composante 3 : Augmentation de la contribution des ressources halieutiques à l'économie locale
Coûts de l'évaluation : 2,24 millions de dollars financés par l'IDA en GN ; 6,87 millions de dollars financés par l'IDA et 0,07 million de dollars financés par le FEM en MR.

Coûts réels : 5,4 millions de dollars US en GN ; 0,6 million de dollars au LR ; 7,37 millions de dollars au MR ; 0,68 million de dollars en SL.

24. La composante 3 visait à améliorer les infrastructures physiques sur les sites sélectionnés pour une meilleure manipulation du poisson débarqué et la réduction des pertes après récolte.

Composante 4: Gestion de projet, suivi et évaluation, et coordination régionale
Coûts de l'évaluation: US$2.27 million financés par l'IDA en GN; US$4.13 million financés par l'IDA en MR
Coûts réels: US$3.1 million en GN; US$0.2 million au LR; US$3.59 million en MR; US$0.53 million en SL.

25. La composante 4 visait à appuyer l'exécution du projet à l'échelle nationale et les activités de coordination à l'échelle régionale, exécutées par la CSRP.

B. CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE L'EXÉCUTION

OPDs révisés et objectifs de résultats

26. Les objectifs de développement du projet n'ont pas été révisés et les résultats attendus du projet n'ont pas changé.

Indicateurs ODP révisés

27. Un aperçu complet des changements apportés au cadre de résultats au niveau des ODPs figure à l'Annexe 1.B. Ci-après un résumé des principaux changements.

28. Deux indicateurs de résultats ont été révisés dans le cadre de la restructuration de niveau II, approuvée le 30 avril 2019 (suite à l'examen à mi-parcours) :

Tableau 1: *Indicateurs ODP révisés*

	Indicateur initial	Indicateur révisé	Justification
Indicateur ODP 2 :	Octroi de droits de pêche sécurisés dans le segment de la petite pêche de manière participative, transparente et scientifique.	**En MR uniquement :** les quotas individuels de poulpe sont distribués à tous les segments de la flotte d'une manière participative, transparente et scientifique.	Révisé pour la Mauritanie dans le cadre de la réforme de la pêche en cours, pour l'élaboration de plans de gestion des pêches par espèce et non par segment. L'accent a été mis sur tous les segments de la pêche au poulpe (pas seulement sur le segment de la petite peche, et de la peche artisanale) et n'a donc pas necessité une réduction de la portée du projet.

Indicateur ODP 5:	Part du volume commercialisable de poisson débarqué dans les sites de débarquement sélectionnés **(%)**	**En GN, MR, SL :** Volume de la capacité de traitement avec de meilleures conditions d'hygiène **(tonne métrique)**	Révisé pour tous les pays pour mesurer les changements dans le volume commercialisable au lieu du ratio de pertes (le projet au Liberia a été clôturé le 1er mars 2019).

29. **Les valeurs cibles ont été révisées à trois occasions distinctes.**

Le 5 janvier 2017, lorsque le financement additionnel a été approuvé (voir « Autres changements » ci-dessous), des valeurs cibles par pays ont été ajoutées à l'indicateur 2 (GN, LI et SL) et 4 (SL) de l'ODP.

- Le 30 avril 2019, dans le cadre d'une restructuration de niveau II pour la Guinée et la Mauritanie, les valeurs cibles des indicateurs ODP 5 et 6 ont été réduites. Pour la Guinée, la valeur cible de l'indicateur 3 de l'ODP a été révisée pour inclure une nouvelle catégorie de bateaux côtiers avancés (Pêche Artisanale Avancée, ou PAA) tout en supprimant la cible pour les bateaux artisanaux.
- Le 11 juillet 2020, dans le cadre d'une restructuration de niveau II pour la Sierra Leone, une valeur cible a été introduite pour l'indicateur 1 du ODP, tandis que l'indicateur 2 du ODP a été abandonné.

30. Se référer au CR figurant à l'annexe 1.A pour obtenir toutes les informations sur les indicateurs et valeurs cibles révisés et les raisons des changements.

Composantes révisées

31. **Les titres des quatre composantes du projet n'ont pas été révisées** pendant l'exécution, mais plusieurs activités ont été abandonnées, ajoutées ou révisées dans le cadre des restructurations de niveau II, approuvées par la direction et du financement additionnel mentionné ci-dessus. Les révisions apportées aux activités des composantes peuvent être résumées comme suit :

32. **En MR** : un recentrage du ciblage prioritaire compte tenu du processus de réforme en cours en vertu duquel le gouvernement a élaboré des plans de gestion des pêches moins nombreux mais plus globaux, conduisant à (i) un changement dans le ciblage de la gestion des pêches pour se concentrer sur tous les segments de la pêche au poulpe et non seulement le segment de la pêche artisanale, et (ii) une consolidation des investissements dans les infrastructures, dans le marché aux poissons de Nouakchott étant donné que le temps et les ressources disponibles étaient limités (avril 2019). Ces changements n'ont pas entraîné une réaffectation importante des fonds entre les composantes.

33. **En GN** : un ajustement aux réalités du terrain dû (i) à l'enregistrement en cours des pirogues dans le segment artisanal, empêchant l'introduction de droits de pêche sécurisés en termes de licences dans les délais prévus du projet, (ii) aux progrès en matière de suivi et de contrôle de la pêche INN dans le segment industriel réalisés sans l'appui du projet, et (iii) au nouveau besoin d'un Client de réhabiliter la route d'accès communautaire vers le village de pêcheurs de Koukoude (avril 2019) :

    - La composante 1 a été réduite de 0,77 million de dollars (19 %) en raison de l'abandon des activités visant à introduire des droits de pêche sécurisés dans le segment artisanal et de la révision de l'indicateur ODP 3.
    - La composante 2 a été réduite de 1,52 million de dollars (44 %), les activités liées à l'acquisition d'un navire de patrouille ayant été abandonnées.
    - La composante 3 a été augmentée de 1,66 million de dollars (34 %) pour la construction d'une route d'accès.

34. **En SL :** un réalignement des activités étant donné que (i) la facilitation des accords de coopération en matière de suivi, de contrôle et de surveillance avec les pays voisins n'a pas pu être achevée en raison de l'annulation d'un projet régional de suivi, et étant donné (ii) le manque de capacités au sein des associations de gestion communautaire côtières, qui avaient été établies dans le cadre de la première phase du PRAO pour la gestion des droits de pêche locaux. La sécurisation des droits d'accès dans le segment artisanal n'a pas pu être achevée pendant la durée du projet et les micro-subventions destinées à la mise en place d'activités communautaires pour aider au transfert des moyens de subsistance ont été remplacées par différents investissements visant à améliorer la manipulation des prises débarquées et à réduire les pertes après récolte (juillet 2020) : étant donné que :

    - La composante 3 a été réduite de 0,15 million de dollars (18 pour cent) vu que les activités visant à étendre la gestion de l'allocation des droits de pêche par les associations de gestion communautaire ont été abandonnées, de même que l'indicateur ODP 2.

35. Se référer aux résultats par composante figurant à l'Annexe 1.C pour une liste complète des changements introduits aux activités de la composante et à la réaffectation des fonds et à l'Annexe 3 Coût du projet par composante.

Autres changements

36. **Un financement additionnel (FA) par le FEM d'un montant de 10 millions de dollars US a été approuvé le 5 janvier 2017 et a ajouté le Liberia et la Sierra Leone au** projet. Le FA est destiné à financer des interventions

supplémentaires et à plus grande échelle en Guinée, au Liberia et en Sierra Leone dans le cadre de la première phase du PRAO. L'ODP est resté inchangé mais certains indicateurs ODP cibles ont été ajustés pour refléter des résultats attendus supplémentaires (voir l'Annexe 1.B). Des travaux de génie civile n'ont pas été prévus dans le cadre du FA. La date de clôture du FA a été fixée au 1er mars 2021. Les activités du FA peuvent être résumées comme suit:

- *En Guinée,* la subvention de 5 millions de dollars est destinée à approfondir les réformes institutionnelles (nationales, régionales, communales) et juridiques, à renforcer les capacités physiques et humaines des communautés locales de pêcheurs pour gérer et surveiller les zones de pêche attribuées et les entreprises locales, et à investir davantage dans les capacités de surveillance.
- *Au Libéria,* la subvention d'un million de dollars était destinée à faire progresser les efforts de gestion existants des pêches ciblées, à développer le modèle d'associations de gestion communautaire (AGC) et à renforcer le suivi et la surveillance à l'échelle locale.
- *En Sierra Leone,* la subvention de 4 millions de dollars était destinée à appuyer la gestion communautaire de la pêche, la réforme réglementaire et institutionnelle et l'amélioration du suivi de la pêche.

- *A l'échelle régionale,* le FA était destiné à renforcer la coordination entre les pays du PRAO et à appuyer l'utilisation d'IW-LEARN comme plateforme de partage des résultats et des connaissances (par le biais d'accords subsidiaires entre la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone avec la CSRP).

37. **Le Projet a depuis été restructuré à cinq reprises :** (i) pour prolonger la date de clôture du TF0A3532 pour le Liberia en raison d'un retard important dans la mise en œuvre causé par les élections et une transition gouvernementale (restructuration de niveau 2 approuvée le 28 février 2018 - la subvention du FEM au Liberia a pris fin le 1er mars 2019) ; (ii) à la suite de l'examen à mi-parcours pour tenir compte des réformes sur la gestion des pêches, pour élaborer des plans par pêcherie plutôt que par segment (MR), ajuster des activités et du coût des composantes aux progrès réels en matière de mise en œuvre (GN) et réviser le cadre de résultats (MR et GN) (restructuration de niveau 2 approuvée le 30 avril 2019) ; (iii) pour faire face à l'impact du COVID-19 en Sierra Leone lors de la première prolongation de la date de clôture du projet et pour réaligner les activités et le cadre de résultats sur les progrès réels en matière de collaboration régionale et de capacité des AGC (restructuration de niveau 2 approuvée le 11 juillet 2020, suivie peu après d'une restructuration de niveau 2 à action corrective, approuvée le 28 août 2020 pour gérer uniquement l'allocation des catégories) ; et (iv) prolonger sans coût supplémentaire la date de clôture du projet pour la Guinée et la Mauritanie pour atténuer les impacts de la pandémie de COVID-19 sur la part d'exécution du projet (restructuration de niveau 2, approuvée le 28 août 2020). Après les restructurations de l'été 2020, les accords juridiques de l'IDA et du FEM pour la Guinée, la Mauritanie et la Sierra Leone avaient tous pour date de clôture le 31 décembre 2021. La dernière restructuration (v) a été approuvée pour une prolongation de deux mois, sans coût supplémentaire, de la date de clôture pour le SL et la MR (restructuration de niveau 2 approuvée le 6 décembre 2021).

38. **La date de clôture du projet a été prolongée de 14 mois dans le cadre de deux restructurations de niveau 2 :**

- La première prolongation, du 15 décembre 2020 au 31 décembre 2021, a été approuvée pour 12 mois pour de faire face à l'impact du COVID-19 (approuvée en juillet et août 2020).
- La deuxième prolongation, du 31 décembre 2021 au 28 février 2022, a été approuvée pour deux mois pour veiller à l'achèvement des travaux de génie civil financés par la Banque avec un niveau de qualité suffisant, et de leur livraison sans heurts pour l'amélioration de la durabilité des investissements à plus long terme (approuvée en décembre 2021).

39. **Des changements ont été apportés aux pêches, segments et sites ciblés au cours de l'exécution du projet en fonction des priorités gouvernementales et des réalités sur le terrain.** Le tableau 2 ci-dessous illustre les pêches, segments et sites prévus et ciblés où les activités du projet ont été exécutées dans chaque pays.

Tableau 2: *Pêches, segments et sites ciblés par pays*

	Guinee		Liberia		Mauritanie		Sierra Leone	
Le projet a ciblé	Prévu	Effectif	Prévu	Effectif	Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Types de pêche								
Les petits poisons pélagiques	x							
Les espèces démersales	x							
Les céphalopodes	x **				X	x		
Les crustacés	x **			x	X	x		
Segments								
La pêche industrielle	x				X	x	x	x
La pêche côtière*					X	x		
La pêche artisanale	x		x	x	X	x	x	x
Sites (au niveau communautaire)								
	Koukoudé	Bongolon, Koukoudé	n/d***	-	Marché aux poissons de Nouakchott, Tanit, PK93, PK144 et N'Diago	Marché aux poissons de Nouakchott	n/d***	Konakreedee (du premier projet SDP1)
	Koukoudé		Robertsport	Robertsport		-		Les AGC existantes + six nouvelles

*Le segment de la pêche côtière est semi-industriel avec des bateaux artisanaux avancés (motorisés)
**Uniquement, des plans de gestion des pêches
***Aucun investissement n'a été prévu au titre du FA

Justification des changements et leur implication sur la théorie initiale du changement

40. **Justification du FA :** La justification de l'octroi d'un financement additionnel du FEM était de fournir un appui ciblé supplémentaire au secteur de la pêche, compte tenu des résultats obtenus jusqu'à présent dans le cadre du PRAO et en réponse à l'impact de l'épidémie d'Ebola de 2014 sur les communautés de pêcheurs, les moyens de subsistance locaux et la sécurité alimentaire.

41. **L'allocation de droits de pêche sécurisés dans le segment artisanal était trop ambitieuse**. La mise en œuvre prévue de droits de pêche sécurisés dans le segment artisanal ne s'est matérialisée dans aucun des pays. Le schéma traditionnel de pêche en accès libre, associé aux pratiques traditionnelles de longue date de migration des pêcheurs en réponse aux schémas migratoires des espèces commerciales de poissons, a pesé trop lourd pour tenter de faire pencher la balance vers le contrôle de la capacité du segment artisanal. Bien que le projet ait lancé le processus d'introduction de la gestion de l'accès dans le segment artisanal, il faudra du temps pour l'acceptation, la viabilité et l'appropriation de ce concept par les pêcheurs locaux - une condition préalable au contrôle de la capacité.

42. **La crise sanitaire du COVID-19 a eu un impact sur les activités du projet et a entraîné des retards d'exécution, principalement au niveau des infrastructures et des travaux de génie civil au titre de la composante 3.** En Guinée, les restrictions de voyage sur le territoire national entre Conakry et le site du projet ont eu un impact sur le calendrier des entrepreneurs pour les travaux d'infrastructure, et des ONG pour les activités communautaires, tandis que les restrictions de voyage internationales ont retardé la mobilisation de l'assistance technique pour l'appui à la mise en œuvre de la réforme du ministère de la pêche. En Mauritanie, les travaux de construction dans le marché aux poissons de Nouakchott ont pris plus de temps que prévu étant donné que la pandémie de COVID-19 a eu un impact sur l'activité sur le site de construction ainsi que sur les déplacements des entrepreneurs étrangers et des chaînes d'approvisionnement en matériel. Cela a retardé l'achèvement des travaux de construction, en particulier ceux liés à l'installation d'une station d'épuration des eaux usées. En Sierra Leone, la construction de deux principales activités, le site de débarquement des prises et les fours de fumage du poisson, a été ralentie en grande partie en raison des restrictions imposées par la pandémie et de la nécessité de mettre en place des systèmes de gestion efficaces pour rendre les travaux opérationnels.

43. **Les changements approuvés par la direction concernant le financement du projet, les indicateurs, les composantes et la date de clôture n'ont pas eu d'impact substantiel sur la théorie du changement.**

II. RESULTATS

A. PERTINENCE DES ODP

Notation: Elevée

Evaluation et notation de la pertinence des ODP

44. **A l'échelle mondiale**, l'objectif du projet reflète les objectifs de la COP 15, 15e réunion de la Conférence des Parties à la convention sur la biodiversité (2022) ainsi que l'objectif de développement durable (ODD 14) de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui est de « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable."

45. **A l'échelle régionale**, le projet est conforme et appuie, (i) la Convention d'Abidjan et son approche régionale pour relever les défis environnementaux marins transfrontaliers ; (ii) le Cadre politique et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique de l'Ouest et du Centre, approuvés par la Conférence des ministres africains des pêches et de l'aquaculture (CAMFA) en avril 2014; et (iii) Déclaration de Malabo de juin 2014 à la Conférence de l'Union Africaine sur la croissance et l'accélération de la transformation agricole pour une prospérité partagée et une amélioration des moyens de subsistance.

46. **A l'échelle nationale**, le projet est aligné sur le troisième pilier du Cadre de partenariat (CPP) de la Banque avec la Guinée pour la période 18-23, qui vise à stimuler la productivité agricole et la croissance économique, y compris la pêche, grâce à des pratiques intelligentes face au climat, à améliorer l'accès aux marchés et l'environnement commercial des villes marchandes, et à promouvoir la diversification économique. Au Liberia, les objectifs du projet sont alignés sur le CPP pour la période 19-24, qui est l'amélioration des chaînes de valeur de la pêche pour l'amélioration de la productivité et de la production dans le secteur de la pêche (Premier Pilier, deuxième Objectif). Le CPP avec la Mauritanie pour la période 18-23 est axé en particulier sur l'augmentation de la part locale de la valeur de

la production dans le secteur de la pêche (Objectif 1.1). Le projet et le CPP ont des objectifs communs, à savoir un changement structurel des méthodes de manutention post-récolte, une augmentation de la part de la valeur ajoutée et une bonne gestion de la chaîne de distribution. Enfin, le projet est étroitement aligné sur le CPP avec la Sierra Leone, approuvé récemment pour la période 21-26, notamment sur l'objectif 1.1 axé sur l'augmentation des revenus des ressources halieutiques, et l'objectif 3.2 axé sur stimulation de la productivité dans le secteur de la pêche pour la diversification de l'économie.

47. **Le projet est aligné sur les priorités de la Banque mondiale pour la région**. Celles-ci sont reflétées dans (i) le cadre stratégique qui oriente les interventions de la Banque déterminant les « Priorités pour la région Afrique de l'Ouest et du Centre pour la période 2021-2025 », à savoir la création d'opportunités de croissance et la réduction de la pauvreté par la stimulation de la productivité agricole et des chaînes de valeur ; dans (ii) la vision stratégique de la Banque mondiale du Cadre de développement de l'Economie bleue, qui reconnaît le rôle important que peuvent jouer les écosystèmes marins et d'eau douce dans la réalisation des ODD et la stimulation d'une croissance intelligente, durable et inclusive à l'échelle mondiale ; dans (iii) la Stratégie d'intégration et de coopération régionales pour l'Afrique mise à jour (2018), axée sur la nécessité de gérer les ressources naturelles partagées ; et dans le (iv) le plan d'action du climat pour l'Afrique de nouvelle génération 2020, axé sur la stabilité des écosystèmes, le changement climatique et l'amélioration des moyens de subsistance, entre autres dans secteur de la pêche.

B. REALISATION DES ODP (EFFICACITÉ)

Notation: Substantielle

Evaluation de la réalisation de chaque objectif/résultat

48. Les réalisations du projet sont évaluées en fonction de la réalisation des ODP et s'articulent autour de chacune des chaînes de résultats présentées dans la TdC. L'évaluation des réalisations des objectifs s'appuie sur des preuves qui figurent à l'Annexe 1. Cela comprend le cadre des résultats (Annexe 1.A), une vue d'ensemble des indicateurs ODP initiaux, révisés et réalisés (Annexe 1.B), les résultats par composante (Annexe 1.C), et une évaluation des résultats par pays (Annexe 1.D).

I. Renforcement des capacités pour une meilleure gouvernance des pêches ciblées

49. Le projet a renforcé les capacités en matière de gouvernance des pêcheries ciblées dans chacun des pays par la mise en œuvre de mesures qui ont permis de développer les bases légales et opérationnelles de la politique, d'appuyer la collecte, l'analyse et la diffusion des données, de renforcer le système d'enregistrement des navires et d'introduire de nouveaux systèmes de gestion.

50. **Les nouveaux cadres stratégiques actualisés de la politique de la pêche jettent les bases d'une meilleure gouvernance des pêches ciblées.** Dans chacun des pays, le projet a appuyé la mise en place de cadres d'amélioration de la gestion des pêches sur la base de données scientifiques et de principes de productivité durable et de viabilité économique.

51. *En Guinée, le cadre de gouvernance des pêches s'est considérablement amélioré*. Une nouvelle stratégie et un nouveau plan d'investissement pour la pêche ont été validés en juillet 2022, suivis par une réforme institutionnelle du ministère des pêches, de l'aquaculture et de l'économie maritime (MPAEM). Le MPAEM appuie désormais l'élaboration et l'évaluation des plans annuels de gestion de la pêche, à partir des avis scientifiques et de la supervision des départements équipés du MPAEM, tant au niveau central que décentralisé. En ce qui concerne la Guinée en

particulier, les principes de gestion communautaire des pêcheries locales sont désormais institutionnalisés par une réglementation spécifique adoptée en 2020, servant ainsi de base juridique aux plans de cogestion élaborés par les communautés de pêcheurs de Koukoudé et de Bongolon, et aux plans qui seront élaborés par d'autres communautés côtières à l'avenir.

52. *En Mauritanie, une nouvelle orientation stratégique ambitieuse de gestion des pêches a été adoptée*. La stratégie de gestion durable et de développement intégré de la pêche et de l'économie maritime a introduit des réformes ambitieuses en matière de gestion des pêches. Passant d'une approche axée sur les capacités à une approche axée sur les quantités maximales des captures durables, le projet a finalisé et évalué la mise en œuvre de la stratégie sectorielle pour la période 2015-2019 et a appuyé l'élaboration de la stratégie sectorielle actualisée pour la période 2020-2024. Des campagnes annuelles de recherche pour l'évaluation des stocks de poissons sont menées, sur la base desquelles le total admissible de captures annuelles est fixé chaque année depuis 2016. En outre, l'élaboration de plans de gestion pour deux pêcheries d'importance économique, le poulpe et le maigre, a été adoptée en 2018 et 2020, respectivement. À cela s'ajoute le renforcement des capacités du Ministère des Pêches et de l'Économie maritime (MPEM) grâce à une réorganisation institutionnelle, à la formation du personnel et au renforcement des systèmes informatiques, qui ont amélioré le fonctionnement quotidien du ministère.

53. *Au Libéria, un appui ciblé a permis l'amélioration des principaux éléments des dispositions institutionnelles régissant la pêche*. Les modifications apportées au texte juridique de la loi nationale sur la pêche et l'aquaculture ont permis l'adoption d'un processus de réforme institutionnelle, qui a permis à l'Autorité nationale des pêcheries et de l'aquaculture (NaFAA) de devenir une agence autonome, dotée d'un budget spécifique et autorisée à mettre en place le cadre de gestion de la pêche. En outre, le projet a appuyé l'évaluation des stocks de crevettes et l'élaboration d'un plan de gestion, qui doit encore être approuvé.

54. En Sierra Leone, le premier plan national de gestion des pêches a été approuvé. Le plan de gestion des pêches pour la période 2020-2025 constitue le premier plan quinquennal national visant à introduire des mesures de conservation et de gestion dans le segment de la flotte industrielle pour la reconstitution des stocks de poissons et l'utilisation durable des ressources pour la création de richesse à tous les niveaux. Le plan national complémentaire d'inspection des pêches pour la période 2020-2025 a également bénéficié de l'appui du projet. En outre, le projet a permis le renforcement des capacités du Ministère de la Pêche et des Ressources Marines (MPRM) en matière de collecte, d'analyse et de partage des données, et de gestion efficace des ressources halieutiques par la relocalisation de l'unité de collecte et de traitement des données au sein de l'Institut de formation halieutique et maritime (Fisheries and Marine Training Institute) et la fourniture d'équipements de pointe à l'Institut.

55. **L'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données contribue à l'amélioration de la gouvernance des ressources halieutiques et au renforcement de la transparence du secteur.** Dans chacun des pays, des progrès significatifs ont été réalisés dans les différents aspects de la gestion des données sur la pêche.

56. *Les campagnes de recherche et d'évaluation des stocks orientent les plans de gestion des pêches, notamment les limites annuelles du total admissible des captures (TAC) dans les segments ciblés*. En Guinée et en Mauritanie, des campagnes annuelles d'évaluation des stocks sont réalisées depuis 2016 et 2017, respectivement, et servent de base aux plans de gestion des pêches des espèces ciblées. Elles ont été réalisées grâce à une assistance financière et technique fournie aux instituts de recherche nationaux et à la rénovation des navires de recherche océanographique (MR), qui ont permis de mener six campagnes d'évaluation des ressources démersales en Guinée, et 10 à 12 campagnes de recherche annuelles qui ont permis de surveiller l'abondance du poulpe, entre autres ressources halieutiques clés, en Mauritanie. Les évaluations des stocks qui en résultent servent de base scientifique à

l'élaboration des plans annuels de gestion des pêches (comme indiqué ci-dessus). En Sierra Leone, le projet a appuyé une recherche globale et une évaluation des stocks, communicant par la suite des informations scientifiques pour l'élaboration du premier plan national de gestion des pêches.

57. *Les systèmes nationaux d'information sur les pêches ont été renforcés conformément au tableau de bord régional, jetant les bases d'une meilleure harmonisation et transparence des informations statistiques sur les ressources halieutiques*. Le projet, par l'appui au tableau de bord régional, développé dans le cadre du SDP-A et étendu pour couvrir la Guinée et la Mauritanie dans le cadre de ce projet, a réussi à créer un environnement favorable à une meilleure intégration et transparence des données sur la pêche. Gérée et hébergée par la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP), l'approche participative adoptée pour développer et déployer le tableau de bord dans les pays a permis le renforcement de l'engagement officiel de partage des données sur la pêche entre les pays et avec le public. En Guinée et en Mauritanie, les données de gestion des pêches portant sur les principales variables liées à la taille de la flotte, aux licences et aux permis, à l'effort de pêche et aux captures, ainsi qu'aux activités de surveillance et aux infractions, sont régulièrement recueillies et publiées sur les sites web des ministères respectifs et sont partagées avec la CSRP pour leur intégration dans le tableau de bord régional. Au cours de ce processus, la Mauritanie s'est révélé un leader en matière de transparence des données sur la pêche avec la présentation de deux rapports à l'Initiative pour la transparence des pêches (FiTI) et divulgués en 2018 et 2019/2020 (en raison du Covid-19). La Guinée envisage de poser sa candidature pour l'adhésion à l'Initiative FiTI prochainement. En Sierra Leone, le changement des mentalités sur la divulgation publique des données sur la pêche s'est avéré plus lent. Même si l'alignement régional des indicateurs a commencé dans le cadre du SDP-A, des défis subsistent en termes de publication des données recueillies, les données étant publiées moins fréquemment et pour un nombre limité d'indicateurs (**l'indicateur n°1 de l'ODP a été atteint pour la GN et la MR, mais non pour la SL**). D'autres facteurs ont également contribué à l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données : Au Liberia et en Sierra Leone, la numérisation des rapports historiques des observateurs a permis de réaliser une analyse plus approfondie des tendances de l'exploitation réelle des ressources halieutiques au cours de la dernière décennie, tandis que la sensibilisation et la formation des journalistes en Afrique ont permis la publication de rapports factuels sur des questions portant sur la pêche pour la sensibilisation du public à la nécessité d'engager une réforme.

58. **Les campagnes d'enregistrement des navires dans les segments de la flotte industrielle, côtière et artisanale ont progressé de manière significative.** En Guinée et en Mauritanie, le projet a apporté un appui aux campagnes nationales d'enregistrement des navires opérant dans la ZEE (au Liberia et en Sierra Leone, l'enregistrement des navires de la flotte artisanale et industrielle s'est achevé complètement à l'achèvement de la SDP-A). La Guinée a finalisé deux campagnes qui ont abouti à l'enregistrement de plus de 80 % de la flotte artisanale (l'enregistrement du segment de la flotte industrielle a été pris en charge séparément par le gouvernement). Elles ont également abouti à la classification d'un nouveau segment côtier composé de canoës motorisés, le segment PAA, et qui a également été entièrement enregistré. À la clôture du projet, le financement durable est garanti grâce aux autorisations de pêche accordées aux canots dûment enregistrés, et des contrôles sont effectués régulièrement sur les sites de débarquement. La Mauritanie a mené une campagne en deux phases, d'abord un recensement, suivi d'une campagne de marquage. Dans le segment de la flotte industrielle, la campagne a permis l'enregistrement de 100 % des navires de pêche, contre 60 % au début du projet, facilitant ainsi l'introduction de quotas de pêche (voir ci-dessous). Dans le segment de la flotte artisanale, 43 % des canoës ont été enregistrés à la suite de la campagne. La faible participation des communautés de pêcheurs (réticentes à immobiliser les canoës, même pour deux-trois jours) et les difficultés d'embarquement (les propriétaires des canoës vivent dans d'autres localités et ne les conduisent pas) ont entravé le processus d'enregistrement, qui a pratiquement été arrêté à la clôture du projet. Enfin, l'UCR de la CSRP a apporté un

appui pour le maintien des liens avec le registre régional des navires de pêche mis en place dans le cadre de la SDP-A par l'organisation d'ateliers de saisie de données dans les pays participants.

59. **De nouveaux systèmes de gestion, comme les quotas et les associations de gestion communautaire (AGC), ont amélioré la gouvernance des ressources halieutiques dans des segments et des sites ciblés.** L'amélioration des cadres juridiques, de la collecte de données et l'enregistrement des navires ont permis l'introduction partielle de droits de pêche sécurisés dans des pêcheries ciblées. En Guinée, la cogestion communautaire de la pêche a été introduite avec succès à Koukoude et à Bongolon grâce à (i) la constitution légale d'associations de gestion communautaire, (ii) l'élaboration de plans de cogestion de la pêche, qui étaient pleinement opérationnels à la clôture, et (iii) la délimitation des zones de cogestion, au sein desquelles les communautés mettent en œuvre des mesures importantes de gestion de l'effort de pêche, comme le contrôle du nombre de navires, la fermeture de la pêche sur des zones, le repos biologique et les engins de pêche. Preuve de la réussite du projet pilote d'associations de gestion communautaire, d'autres communautés côtières ont manifesté de l'intérêt pour l'adoption d'une approche similaire. En Mauritanie, des quotas de pêche individuels non transférables ont été introduits pour la première fois pour la pêche au poulpe dans les segments de la pêche industrielle et côtière. Les quotas sont attribués chaque année de manière scientifique et participative, en fonction de la répartition en pourcentage du TAC et font l'objet de consultation auprès des opérateurs des deux segments. Dans le segment de la pêche artisanale, l'introduction de droits de pêche sécurisés par l'octroi d'autorisations individuelles spéciales n'a pas pu se faire en raison de l'enregistrement incomplet des canoës. Au Liberia, la préparation d'un plan de cogestion des pêches pour l'AGC de Robertsport, élaboré dans le cadre de la SDP-A, n'a pas pu être achevée, et par conséquent le segment de la pêche artisanale reste en accès libre **(indicateur n°2 de l'ODP atteint pour la GN, partiellement atteint pour la MR, et non atteint pour la LR)**. En Sierra Leone, six communautés supplémentaires ont formé des AGC au cours de la mise en œuvre du projet, portant le nombre total d'AGC en Sierra Leone à 37. Pourtant, les progrès en matière d'attribution de droits de pêche sécurisés aux AGC se sont arrêtés et, par conséquent, la capacité opérationnelle des AGC reste limitée à la clôture du projet (et l'indicateur ODP #2 a été abandonné pour la SL). Cependant, une saison de fermeture de la pêche a été introduite pour la première fois en avril 2019 en tant que mesure de gestion visant à réduire la pression de pêche et à permettre la reconstitution des stocks de poissons. Cette mesure, qui fait partie du nouveau plan national de gestion des pêches, reste en place après la clôture du projet.

II. Amélioration de la gestion des pêches ciblées

60. Le projet a amélioré la gestion des segments ciblés dans chacun des pays par la création d'un environnement favorable à la réduction de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), et par la mise en œuvre de stratégies de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS) de l'INN dans les segments de la pêche industrielle, côtière et artisanale, respectivement.

61. Un environnement favorable à la réduction de la pêche INN, comme illustré dans la TdC, est appuyé par un cadre légal et réglementaire national approprié, la transparence dans la collecte et la gestion des données, un registre actualisé des navires et des bateaux, un contrôle et une surveillance réguliers (des patrouilles et des inspections plus fréquentes, mais aussi des technologies de l'information et des approches actualisées d'interprétation des données), et de nouveaux systèmes de gestion participative des pêches pour l'incitation à l'observation des mesures convenues. L'ensemble de ces mesures permet d'améliorer le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches dans chaque segment. En tant que tel, l'amélioration de la gouvernance et l'amélioration de la gestion se rejoignent considérablement, et

bon nombre des réalisations décrites ci-dessus favorisent indirectement l'observation des mesures par les opérateurs dans les différents segments.

62. **Dans les segments de la pêche industrielle et côtière, la gestion des pêches ciblées a été renforcée dans chaque pays avec l'installation d'équipements technologiques et un appui opérationnel aux activités de surveillance.**

63. *Un système de surveillance des navires par satellite, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 permettant de suivre le déplacement des grands navires, a été mis en place en Guinée, contribuant ainsi à la réduction des activités de pêche illégale.* Le système de surveillance des navires a été conçu pour la communication d'informations sur la position précise et régulière des navires sans aucune limite régionale ou mondiale. Installé sur tous les navires côtiers et industriels de Guinée, il utilise les technologies satellitaires pour le suivi de la position, de la vitesse et de la direction de tous les navires de pêche équipés du système. Cette mesure permet aux contrôleurs de détecter les comportements illégaux, c'est-à-dire si un navire pêche dans des zones marines protégées ou si un navire rencontre un autre navire pour transférer probablement des captures illégales en mer. Grâce à ces informations, le système alerte et met en œuvre des mesures répressives ultérieures. Un mécanisme de financement basé sur les licences de pêche a été mis en place pour appuyer le système de surveillance des navires par satellite à partir d'une attribution directe. Les parties prenantes ont indiqué que ce système est utile pour la lutte contre la pêche INN. A partir des données compilées par le système de surveillance des navires par satellite, la Guinée a entrepris des analyses de la concentration des bateaux au fil du temps pour l'identification des principales zones de pêche et d'autres modèles de bateaux de pêche pour l'amélioration de l'efficacité des activités de surveillance.

64. *Les journaux de bord électroniques permettent un suivi en temps réel de l'activité de pêche dans les segments de la pêche hauturière et côtière en Mauritanie, contribuant ainsi à la réduction des captures non déclarées.* En Mauritanie, où les agences partenaires ont appuyé la mise en œuvre du système de surveillance des navires, l'utilisation de journaux de bord électroniques a été introduite pour le suivi, le contrôle et la surveillance des segments de pêche industrielle et côtière. À partir de 2017, le projet a installé un logiciel de gestion des journaux de bord et des balises de transmission sur 265 navires de pêche nationaux et a équipé les garde-côtes d'outils de surveillance. Le projet a également apporté son appui à la formation des capitaines de pêche et du personnel du système de SCS à l'utilisation de ce nouveau système de déclaration. Cela a conduit à un contrôle en temps quasi réel des captures effectuées dans les segments de pêche industrielle et côtière, notamment par rapport aux plans de gestion, aux permis et aux quantités autorisées.

65. *Le programme d'observation scientifique en Sierra Leone a couvert 100 % du segment de la flotte industrielle*. A partir du système de surveillance des navires installé dans la SDP-A, 60 observateurs au total ont été formés pour être déployés à bord et entreprendre des activités de SCS, couvrant ainsi l'ensemble du segment de la flotte industrielle. Cependant, même si le projet a apporté un appui opérationnel, l'absence de rapports réguliers a affecté l'efficacité du programme. A la clôture, le programme ne bénéficiait d'aucun financier pour aider à son exécution à l'avenir. Une fois tout à fait opérationnel, le programme d'observation appuiera la réduction de la pêche non déclarée et non réglementée.

66. Par conséquent, grâce en partie aux activités du projet, l'impact des mesures ci-dessus est observable, le nombre de navires de pêche opérant dans les ZEE ne dépassant pas le nombre maximal autorisé et fixé sur la base des niveaux durables de récolte et de la capacité de pêche associée **(indicateur 3 de l'ODP atteint en Guinée, en Mauritanie (sauf pour le segment côtier) et en Sierra Leone).**

67. *La surveillance du segment de la pêche industrielle s'est nettement améliorée en Guinée, mais a été insuffisante en Sierra Leone.* En Guinée, les capacités des patrouilles de surveillance ont été considérablement renforcées. Grâce

à l'appui à la mise en place de patrouilles régulières et à la rénovation des bateaux de contrôle côtier, le taux d'inspection des navires de pêche par les agences nationales de surveillance est passé en Guinée de 25 % au début du projet à 85 % en 2020 selon les rapports de surveillance du Centre national de surveillance des pêches (CNSP). Cependant, le patrouilleur Outre-mer du CNSP est déjà vieux, et la viabilité de la surveillance outre-mer dépend soit de l'investissement dans de nouveaux patrouilleurs (activité 2.2.b abandonnée), soit de la formation de partenariats stratégiques entre les administrations pour permettre une surveillance conjointe. En Sierra Leone, la surveillance de la flotte dans le segment de la pêche industrielle n'a pas donné les résultats escomptés en raison de l'absence de planification et d'exécution des patrouilles de surveillance. Le patrouilleur chargé de la surveillance en mer a été hors service pendant une grande partie de la période du projet en raison de dommages subis et d'un manque de personnel. Par conséquent, le pourcentage de navires de pêche industrielle inspectés pour la vérification de leur conformité a fluctué d'une année à l'autre, et est resté à des niveaux bien en-dessous de l'objectif d'inspection de 70 % de la flotte. Ce problème est abordé dans le plan opérationnel du comité de suivi conjoint dans le cadre du premier plan national d'inspection des pêches pour la période 2020-2025 **(indicateur 4 de l'ODP atteint en Guinée, mais non atteint en Sierra Leone)**.

68. **Dans le segment de la pêche artisanale, certains aspects liés à la gestion de ce segment se sont améliorés tandis que la pêche dans son ensemble reste en libre accès dans toute la région.**

69. La gestion de la capacité de pêche artisanale est traitée dans le cadre d'une approche à deux niveaux : tout d'abord, au niveau communautaire où les communautés de pêcheurs existent et entreprennent, par le biais des AGC, un SCS participatif pour garantir la conformité aux normes dans les zones de cogestion (en GN) délimitées. Ensuite, au niveau du segment, où les agences nationales effectuent le SCS dans la mesure du possible en fonction de la disponibilité d'un registre de la flotte artisanale (en GN et MR).

70. *La viabilité du système de SCS communautaire s'est améliorée en Guinée mais n'est pas réglementée en Sierra Leone.* L'appui fourni aux Associations de gestion communautaire Guinée pour la réalisation Dun SCS en fonction de la délimitation des zones de pêche locales, du suivi participatif et de la détermination de la période de repos biologique s'est avéré efficace (voir Encadré 2). En Sierra Leone, où les capacités des AGC sont plus limitées en raison de l'absence d'un cadre de gestion institutionnalisé, l'appui apporte par le projet à six patrouilleurs côtiers a permis aux communautés d'entreprendre le SCS de manière presque régulière que les coûts d'exploitation étaient couverts. Cependant, en l'absence de zones de pêche délimitées par la loi, les activités de SCS réalisées par les communautés ne peuvent garantir une durabilité opérationnelle.

71. *La gestion de la pêche artisanale reste un défi, mais des améliorations permettent d'entreprendre dans une certaine mesure le SCS de la flotte artisanale.* En raison de l'enregistrement incomplet des pirogues en Guinée et en Mauritanie, le contrôle des capacités du segment de la pêche artisanale par la gestion des autorisations de pêche ne s'est toujours pas concrétisé. Cependant, en Mauritanie, le suivi mensuel des débarquements de la flotte active et l'échantillonnage des débarquements dans tous les sites de débarquement autorisés sont utilisés pour l'estimation des captures annuelles dans le segment de la pêche artisanale, et la détermination des limites de captures dans les plans de gestion annuels. En outre, l'appui fourni aux garde-côtes, par la fourniture de technologies modernes aux postes de contrôle décentralisés pour une meilleure surveillance de la flotte artisanale, pourrait améliorer le contrôle des capacités au fil du temps. En Guinée, l'appui opérationnel au CNSP a conduit à une augmentation importante des patrouilles de surveillance dans la zone côtière, qui sont passés de 276 patrouilles en 2018 à 674 patrouilles en 2020. Ces efforts combinés permettent de réaliser plus ou moins le suivi, le contrôle et la surveillance du segment de la flotte artisanale.

Encadré 1: La gestion communautaire des pêches en Guinée devient de plus en plus viable

Le projet a réussi à adopter l'approche de gestion communautaire des pêches en Guinée. L'approche ascendante a permis de renforcer les capacités d'organisation et de gestion des communautés de pêcheurs artisanaux. Tout d'abord, le projet a permis d'investir dans les infrastructures du site de débarquement artisanal et d'améliorer les installations de traitement à Koukoudé. Ensuite, la mise en place d'organisations locales, les associations de gestion communautaire, a permis à la fois de faciliter la négociation d'accords de cogestion des infrastructures avec les autorités, et d'initier des activités de gestion communautaire des ressources grâce à la délimitation de zones de pêche locales, le suivi participatif et la détermination de la période de repos biologique. Le succès de cette approche à l'échelle locale a encouragé l'administration à reconnaître les zones de cogestion existantes et à réglementer le concept de cogestion à l'échelle locale.

III. Amélioration de la manutention des captures débarquées sur les sites sélectionnés

72. Le projet a amélioré la manutention des captures débarquées en Guinée, au Liberia et en Mauritanie en investissant dans l'amélioration des infrastructures sur des sites de débarquement ciblés, et/ou en appuyant les opérations quotidiennes dans le secteur post-récolte.

73. *En Guinée, l'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche artisanale a été considérablement améliorée dans les communautés de pêcheurs de Koukoude et de Bongolon.* Tout d'abord, les investissements réalisés dans un nouveau site de débarquement, entièrement équipé et opérationnel, qui bénéficie de meilleures conditions sanitaires, et l'installation de nouveaux fours de fumage efficaces, ont permis d'améliorer la qualité des fruits de mer fumés tout en offrant un environnement de travail plus sûr aux femmes exposées à la fumée, qui occupent 95 % des emplois dans le secteur de transformation du poisson, et une garderie pour la garde de leurs enfants. Une nouvelle technique de fumage a été acceptée suite à l'organisation d'une visite de femmes en GN, chargées de la transformation du poisson au Liberia, où l'utilisation des nouveaux fours est répandue. Ensuite, les investissements visant à connecter les communautés physiquement et numériquement aux marchés de poissons ont amélioré les moyens de subsistance locaux : la construction d'une route d'accès reliant les communautés à la route principale a permis la vente de produits de la pêche sur les marchés locaux à proximité, tandis qu'un nouveau centre Internet a permis aux marchands de poisson locaux d'être informés des prix et de la demande à Conakry. Enfin, la maintenance des infrastructures est financée par des redevances d'utilisation pour les services fournis, en vertu d'accords de cogestion des infrastructures mis en œuvre de manière participative. Les investissements ont augmenté considérablement la capacité de transformation dans le site de débarquement conformément à de meilleures normes d'hygiène **(indicateur ODP 5 atteint en Guinée).** Au total, 7,778 personnes bénéficient directement des investissements réalisés à Koukoudé et Bongolon, soit 15% de l'ensemble des bénéficiaires du projet.

74. *Au Liberia, la capacité du site de débarquement à Robertsport a été renforcée*. Équipé d'une machine à glace, d'un entrepôt frigorifique, d'une balance et de fours de fumage à basse consommation d'énergie, le site de débarquement de Robertsport est devenu tout à fait opérationnel grâce à ce projet, et un appui budgétaire à l'exploitation du site a permis d'assurer la gestion quotidienne du site. Cependant, un plan de gestion du site par les associations de gestion communautaire n'a pas pu être achevée comme prévu, en partie à cause de l'appui limité de la NaFAA, sans lequel la gestion opérationnelle et financière du site n'est pas viable. Les fours de fumage améliorés servent de site de démonstration des meilleures pratiques mises en œuvre dans la région. Une équipe de Guinée a effectué un voyage

d'études et a par la suite amélioré la conception de la mise en œuvre pour l'installation de fours à Koukoude et à Bongolon. Le CR pour le LR ne comprenait pas d'indicateur sur les bénéficiaires attendus.

75. *In En Mauritanie, la réhabilitation physique du marché aux poissons de Nouakchott (MPN) a permis d'améliorer les infrastructures de première vente et de fournir des conditions attrayantes aux investissements du secteur privé.* Le projet a financé des investissements en vue de sécuriser le périmètre, d'étendre et de moderniser le réseau électrique, et d'améliorer les conditions sanitaires, en particulier pour les femmes, qui ont ensemble permis de (i) doubler les revenus pour la gestion du MPN; (ii) d'attirer de nouveaux investisseurs du secteur privé grâce à la réduction des coûts de production, l'amélioration des installations et des conditions de travail ; et (iii) de créer de nouvelles opportunités d'emploi dans les services d'appui post-récolte, qui ont régulièrement augmenté depuis 2016. L'ensemble de ces mesures a permis de multiplier la capacité de transformation tout en améliorant les normes d'hygiène **(indicateur 5 de l'ODP atteint en Mauritanie).** Le projet comprenait également une station d'épuration des eaux usées pour le renforcement des changements positifs obtenus et l'extension des bénéfices à la partie sud du marché, qui offre de grandes possibilités de développement. Bien que tous les travaux de génie civil aient été achevés, l'installation et les essais de la station n'ont pas pu être réalisés en temps opportun en raison du retard de construction causé par la pandémie de COVID-19 et des restrictions connexes. La finalisation de ce projet relève dorénavant de la responsabilité du MPN. À la clôture du projet, le nombre des bénéficiaires directs étaient de 12,500 travailleurs (dont 7,600 à temps plein), qui travaillent quotidiennement sur le site. Selon les bénéficiaires consultés, les investissements du projet ont permis de créer une valeur ajoutée locale et d'augmenter la contribution des ressources halieutiques à l'économie locale.

76. *En Sierra Leone, les progrès réalisés pour la finalisation du groupe de sites de débarquement à Konakridee se sont arrêtés, mais des accords de mise en œuvre après la clôture du projet ont été conclus avec une agence de bailleurs de fonds partenaire.* Les plans du groupe de sites de débarquement à Konakridee ont été élaborés dans le cadre de la SDP-A (2009) et ont bénéficié de fonds additionnels dans le cadre du premier FA pour la Sierra Leone (2011). Toujours incomplets, les fonds approuvés pour le deuxième FA accordé dans le cadre de ce projet ont été réaffectés en 2020 pour la finalisation des investissements physiques nécessaires, notamment les installations de la chaîne du froid, les fours de fumage, l'approvisionnement en eau et les installations sanitaires. Les restrictions liées au Covid ont retardé l'étude d'impact environnemental et social (l'ESIA) et ont empêché l'achèvement des travaux prévus en temps opportun. La solution a été trouvée, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) recevant 100 % des fonds alloués et acceptant de réaliser les investissements. Les activités sont supposées contribuer à la réduction des pertes post-récolte et permettre aux pêcheurs de vendre leurs produits à des prix plus élevés. Le CR pour la SL ne comprenait pas d'indicateur sur les bénéficiaires attendus.

77. **Les bénéficiaires : plus de 100,000 bénéficiaires directs ont bénéficié des activités du projet en Guinée et en Mauritanie (Tableau 3).** Parmi ces bénéficiaires figurent environ 20,000 personnes dont les moyens de subsistance se sont améliorés grâce aux investissements sur le terrain dans le secteur post-récolte, dont des écoreurs et des racleurs, des femmes travaillant dans des installations de transformation, de séchage et de fumage du poisson, ainsi que des poissonniers, des transporteurs de poisson, des revendeurs sur le marché et des producteurs de sel, entre autres. Dans le secteur de la pêche, 75,000 pêcheurs supplémentaires ont bénéficié de l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des ressources halieutiques dont (i) 32,000 pêcheurs et propriétaires de bateaux enregistrés dans le segment de la pêche artisanale en Guinée, (ii) 25,000 pêcheurs et 1,200 propriétaires de bateaux dans le segment de la pêche industrielle en Mauritanie, et (iii) 15,000 conducteurs et propriétaires de pirogues dans le segment de la pêche artisanale en Mauritanie. Enfin, plus de 12,000 personnes, surtout des femmes, ont bénéficié d'activités alternatives génératrices de revenus en Guinée, comme expliqué plus en détail à la section II.E, tandis que 5,000

bénéficiaires ont bénéficié de la formation et du renforcement des capacités dans les métiers de la pêche. La répartition des bénéficiaires figure dans le CR à l'Annexe 1 (**indicateur 6 de l'ODP atteint en Guinée et en Mauritanie**).

Tableau 1: *Bénéficiaires du projet*

	Total (%)	Hommes (#)	Femmes (#)	Femmes (%)
Guinée	52 304	36 613	15 691	30%
Mauritanie	55 150	51 841	3 309	6%
Total	**107 454**	**88 454**	**19 000**	**18%**

Justification de la note d'efficacité globale du projet

78. **L'efficacité globale du projet est jugée substantielle** grâce à la réalisation ou la quasi-réalisation des trois composantes de l'objectif de développement du projet. En premier lieu, le projet a réussi à renforcer la gouvernance des pêcheries ciblées, comme en témoignent (i) l'orientation vers une base légale et réglementaire fondée sur des données scientifiques et des niveaux de récolte durables ; (ii) l'amélioration de la transparence du secteur dans toute la région grâce à la collecte et à la publication régulières des principales variables de données; (iii) le renforcement des systèmes d'enregistrement des navires en Guinée et en Mauritanie, où un mécanisme de financement durable a été mis en place pour la préservation du système pour le segment de la pêche industrielle (en GN et MR) et du segment de la pêche artisanale (GN) ; et (iv) l'introduction des droits de pêche sécurisés dans les pêcheries ciblées par un système de quotas (MR) et d'associations de gestion communautaire (GN). En deuxième lieu, le projet a renforcé la gestion du segment de la flotte industrielle par l'installation d'équipements technologiques et l'appui fourni aux opérations de surveillance, permettant ainsi l'amélioration du SCS et du contrôle de la conformité, et la fourniture aux communautés locales de pêcheurs artisanaux de moyens permettant une meilleure gestion de leur ressource commune de manière participative par le biais des AGC. En troisième lieu, le projet a amélioré la manutention des captures débarquées à Koukoude, à Robertsport, à MPN et à Konakridee, comme en témoigne l'augmentation de la capacité de transformation grâce aux investissements dans les infrastructures, qui ont amélioré les conditions sanitaires des pêcheurs locaux et des travailleurs, souvent des femmes, dans le secteur de la post-récolte. Toutefois, des lacunes ont été identifiées notamment dans le segment de la pêche artisanale : (i) en Mauritanie, l'enregistrement des pirogues n'a pas pu être achevé et les licences de pêche individuelles n'ont pas pu être introduites pour le segment de la flotte artisanale ; (ii) au Liberia, la gestion de l'AGC de Robertsport n'a pas pu être achevée ; et (iii) en Sierra Leone, les progrès réalisés au niveau de l'institutionnalisation des pêcheries dirigées par l'AGC se sont arrêtés. Si la plupart des indicateurs ODP ont été complètement atteints, les réalisations du projet n'ont pas atteint certains objectifs. Compte tenu de la nature ambitieuse du projet, du contexte régional et national qui comporte de nombreux défis, et de l'impact de la pandémie mondiale, le présent rapport juge l'efficacité du projet substantielle compte tenu de la réalisation ou de la quasi-réalisation des trois composantes de l'ODP.

C. RENTABILITE

Notation: Modeste

Evaluation et notation de la rentabilité

79. **Le projet devait générer de multiples avantages.** Au niveau de l'impact, les avantages de haut niveau qui devaient se matérialiser avec le temps (i) l'augmentation de la rentabilité du secteur de la pêche et des rendements économiques de la chaîne de valeur des fruits de mer ; (ii) la réduction de la pauvreté des communautés de pêcheurs côtiers ; (iii) l'amélioration de la sécurité et de la sûreté alimentaires; et (iv) l'amélioration de la santé des écosystèmes marins. Bien qu'il soit impossible d'évaluer l'impact financier et économique de bon nombre de ces avantages en raison de l'absence de données détaillées, de coûts estimatifs et d'estimations hypothétiques, leur valeur peut parfois être estimée de manière approximative pour donner une indication sur leur avantage monétaire.

80. **L'utilisation efficiente des fonds du projet ressort des recettes publiques générées par les activités de suivi, de contrôle et de surveillance (capital financier).** Les activités du projet, au titre des composantes 1 et 2, qui visent à la création d'un environnement favorable à la réduction de la pêche INN et à la mise en œuvre de stratégies d'amélioration du SCS, ont contribué à la génération de recettes publiques par le biais, par exemple, (i) de l'octroi de licences de pêche, (ii) de perception d'amendes pour les activités de pêche illégale, et (iii) d'avantages associés à la réduction de la pêche illégale, comme les accords de partenariat.

- En Guinée, les revenus provenant de la pêche se sont élevés à près de 10 millions de dollars US en 2018 contre près de 5 millions de dollars US en 2016. Le doublement de ces revenus, est dû, selon le RAR de l'emprunteur, à plusieurs facteurs, notamment à l'augmentation des embarquements, à l'arrivée de thoniers dans la pêche nationale et à l'amélioration de la transparence dans la gestion des pêches, c'est-à-dire la publication des données sur le site web du MPAEM. Près de 75 % de ces revenus proviennent uniquement des licences et permis de pêche. Ces chiffres se comparent favorablement à un investissement global du projet de 5 millions de dollars US au titre des composantes 1 et 2 combinées.

- En Sierra Leone, le projet a fourni un appui opérationnel aux activités de SCS pour la lutte contre la pêche INN, d'un montant total de 1,23 million de dollars US (composante 2) sur un total de 4 millions de dollars US d'investissement. A titre de comparaison, selon l'état des recettes de 2018, publié récemment, le GoSL a recueilli plus de 9 millions de dollars US contre 8 millions de dollars US en 2017.

- En Mauritanie, les investissements du projet ont permis de garantir la poursuite de l'accord de partenariat de l'UE pour une pêche durable grâce à un SCS approprié et à la rénovation du site de débarquement du MNP. Cet accord, conclu le 10 juillet 2015, est renouvelé chaque année et autorise l'accès à la ZEE mauritanienne à une centaine de navires provenant de onze États membres de l'UE pour la pêche de crevettes, de poissons démersaux, de thons et de petits pélagiques dans une limite de 287,050 tonnes par an. En plus des redevances payées par les propriétaires de navires, l'UE fournit une contribution financière de 61 millions d'euros par an, dont 57 millions d'euros pour l'accès aux eaux et 4 millions d'euros pour l'appui aux communautés locales de pêcheurs en Mauritanie et l'amélioration de la gouvernance des pêches. Dans ce contexte, le financement de projets pour la réforme de la gouvernance, l'amélioration de la surveillance grâce aux journaux de bord électroniques et la réhabilitation des conditions sanitaires du MPN, entre autres activités, permet d'obtenir un rendement plusieurs fois supérieur à l'investissement initial.

81. **Outre le capital financier généré en termes de recettes publiques, le projet a également généré d'autres bénéfices moins tangibles.** Il s'agit notamment du capital productif découlant de l'amélioration des infrastructures, comme en témoignent les investissements croissants du secteur privé dans le MPN et l'amélioration des moyens de subsistance à Koukoude, ainsi que du capital social et du capital de connaissances en termes d'amélioration des processus et de renforcement des capacités aux échelles régionale, nationale et locale. Au fil du temps et avec la poursuite des efforts, cela permettra de développer le capital naturel partagé des pays en termes de reconstitution des ressources halieutiques.

82. **Lors de l'évaluation, une analyse économique et financière des pêcheries de poulpe en Mauritanie et des pêcheries démersales en Guinée a été réalisée pour l'estimation des avantages directs mesurables des activités du projet principalement liés à la composante 1.** En utilisant un modèle bioéconomique pour la simulation de l'augmentation des niveaux de capture résultant d'un moindre effort et d'une plus grande abondance, l'analyse a estimé que le revenu net cumulé de la première vente au cours des cinq premières années de vie du projet rapporterait 201 millions de dollars en Mauritanie et 23,3 millions de dollars en Guinée. À la clôture du projet, l'ICR a examiné les hypothèses sectorielles qui sous-tendent l'analyse et a constaté que les prémisses de base de l'analyse n'ont pas été suffisamment respectées pour permettre de réaliser une analyse économique pertinente a posteriori. Sans une analyse minutieuse de la causalité de l'interaction dynamique entre l'effort de pêche, la récolte et la taille du stock, il serait prématuré d'évaluer économiquement la façon dont les activités du projet ont affecté les niveaux de capture et de revenu, sans d'abord prouver que ces niveaux se sont améliorés en raison de l'abondance et non de la surexploitation (voir Annexe 4).

83. **Les retards d'exécution et les problèmes de coordination du projet ont affecté sa rentabilité et ses résultats.** Le contexte d'exécution du projet présentait des défis, notamment au cours des deux dernières années. Caractérisés par une forte rotation du personnel, tant au niveau local qu'au sein de l'équipe de la Banque, et par une absence d'engagement de la part de certaines UGP, des problèmes de coordination liés aux sauvegardes, à la passation des marchés et à la gestion financière sont apparus (voir Section IV.B). Bien que cette situation ne soit pas inhabituelle pour le secteur dans un contexte régional, elle a créé des inefficiences dans la coordination du projet, a retardé les progrès d'exécution et a affecté entre autres la finalisation des investissements dans les infrastructures en Mauritanie et en Sierra Leone. En outre, des obstacles administratifs ont réduit l'efficacité du mécanisme de DLI destiné à encourager l'exécution rapide du projet. La prolongation de 14 mois de la date de clôture du projet était nécessaire pour faire progresser les activités prévues et décaisser l'intégralité des fonds alloues au projet. Cette prolongation n'a entraîné aucun dépassement de coûts et a permis de générer des gains nets de rentabilité.

84. **Une comparaison des dépenses réelles aux estimations de l'évaluation par composante** montre que le projet a décaissé 124 % du montant initialement alloué et 92 % du total des ressources, y compris le FA. Ce dernier s'explique par la fluctuation des DTS par rapport au dollar américain, qui a créé un déficit de 1,5 million de dollars en Guinée et en Mauritanie. Le projet a pu atteindre la plupart de ses objectifs, et les décaissements par composante étaient généralement conformes aux montants révisés. Globalement, cela montre une utilisation assez efficiente des fonds du projet pour la réalisation des résultats escomptés.

D. JUSTIFICATION DE LA NOTE GLOBALE DES RÉSULTATS

85. **Le résultat global du projet est jugé assez satisfaisant**. Cela s'explique par : (a) des objectifs de développement du projet qui restent très pertinents à la clôture du projet ; (b) une réalisation substantielle des objectifs de développement du projet ; et (c) un niveau modeste de rentabilité.

E. AUTRES RÉSULTATS ET IMPACTS

Dimension genre

86. **En raison de l'importance de la participation traditionnelle des femmes ouest-africaines à la transformation du poisson et des disparités hommes-femmes observées dans les secteurs de la pêche, les investissements du projet dans les activités de la chaîne de valeur sont susceptibles d'avoir un impact beaucoup plus important sur les femmes que sur les hommes.** Bien qu'ils ne soient pas explicitement désignés comme tels, les bénéficiaires des investissements post-récolte au titre de la composante 3 sont au final les femmes qui travaillent dans le secteur. Cela comprend notamment des améliorations de l'environnement physique, l'augmentation de la sécurité et l'amélioration des conditions sanitaires sur les sites de débarquement des poissons, comme en Mauritanie où 6 % des bénéficiaires étaient des femmes (Tableau 3). Les poissonniers du marché aux poissons de Nouakchott (toutes des femmes) ont bénéficié d'une formation et d'équipements (des glacières) pour l'amélioration des conditions de manipulation du poisson conformément aux meilleures pratiques sanitaires. En Guinée, où 30% des bénéficiaires étaient des femmes, les initiatives comprenaient l'installation de fours de fumage du poisson, offrant ainsi aux femmes de meilleures opportunités économiques dans le secteur tout en protégeant leur santé, et la mise en œuvre d'un programme de développement de moyens de subsistance alternatifs pour les projets dirigés par des femmes avec des investissements dans le recyclage, la saponification et la teinture du plastique, la pisciculture, l'apiculture et le développement de plantations de bois de chauffage pour l'approvisionnement durable des installations de fumage. En particulier pendant la période de réduction de l'activité de pêche due au Covid-19, les activités génératrices de revenus ont été particulièrement appréciées comme un moyen de renforcement de la résilience économique des communautés locales. Ni le projet initial ni le FA n'ont souligné la dimension genre, mais le projet a été conçu de manière à prendre en compte les femmes et a assuré le suivi la distribution des bénéficiaires par genre.

Renforcement institutionnel

87. **Le renforcement institutionnel était au cœur du projet et, à ce titre, bon nombre des réalisations ont déjà été couvertes par l'efficacité ci-dessus.** Il convient toutefois de rappeler que le projet a jeté les bases d'un développement institutionnel à long terme des capacités du pays à gérer les ressources halieutiques de manière durable. Comme l'indique la TdC, il convient d'adopter une approche globale pour le renforcement de la gouvernance et la gestion des ressources partagées par des instruments légaux et opérationnels, la transparence des données et la présentation de rapports, la cogestion, le suivi, le contrôle et la surveillance, etc. Cela exige la détermination de priorités stratégiques et l'évaluation du coût des investissements prévus, la réorganisation et l'équipement des ministères et des organismes publics, et le renforcement de l'engagement des parties prenantes à tous les niveaux pour garantir une coordination efficace. Un exemple mérite d'être mentionné en particulier, étant donné que l'introduction de nouvelles technologies a changé la donne par le renforcement des capacités des institutions chargées de veiller à l'observation des règles en Mauritanie : l'installation de journaux de bord électroniques à bord des navires de pêche industrielle et côtière a considérablement amélioré le suivi des captures en temps presque réel (voir Encadré 3).

Encadré 2: Journaux de bord électroniques pour la pêche

Jusqu'à récemment, les déclarations de capture et d'effort de pêche des navires côtiers et hauturiers étaient soumises aux autorités compétentes sous forme de journaux de bord en format papier. Ces journaux de pêche pouvaient mettre un certain temps à parvenir à l'administration compétente lorsque les navires restaient en mer pendant plusieurs semaines, et exigeaient beaucoup de travail pour saisir les données sur support informatique. Le journal de bord en format papier pouvait également encourager les fausses déclarations. Grâce à l'appui du projet, qui a financé l'équipement et les adaptations logicielles, la Mauritanie est passée à un système de déclaration électronique en 2020. Dès lors, tous les navires côtiers et hauturiers nationaux et étrangers sont tenus de soumettre quotidiennement leurs déclarations de capture et d'effort de pêche aux autorités compétentes, c'est-à-dire à la Garde Côtière de Mauritanie (GCM) avec une copie à l'Institut Mauritanien de Recherche Océanographique et des Pêches (IMROP), par communication satellite. Les informations consignées dans le journal de bord électronique couvrent, entre autres, les quantités capturées par espèce, les transbordements, les dates et les zones de pêche, les caractéristiques des navires, ainsi que les engins et méthodes de pêche utilisés. Cette réforme permet de suivre en temps presque réel et à moindre coût les captures des navires tout en réduisant les risques de fraude, assurant ainsi les conditions adéquates pour le suivi rigoureux de l'utilisation des quotas de pêche introduits pour la première fois en Mauritanie lors de la réforme du système de gestion grâce à l'appui du PRAO en 2016. La Mauritanie reste actuellement le premier pays africain à utiliser un système de déclaration électronique.

Mobilisation du financement privé

N/D

Réduction de la pauvreté et prospérité partagée

88. **La pauvreté est très répandue dans toute la région côtière de l'Afrique de l'Ouest, et l'économie de pratiquement tous les pays dépend fortement des ressources naturelles, notamment de la pêche.** La pêche représente un moyen de subsistance de base pour l'un des segments les plus pauvres de la population, et de nombreux autres segments dépendent, régulièrement ou dans des situations d'urgence, des ressources halieutiques pour leur sécurité alimentaire.

89. **La conception du projet ciblait spécifiquement les pêcheurs artisanaux et les femmes travaillant dans le secteur post-récolte, pour permettre au secteur de la pêche de contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la promotion d'une prospérité partagée.** En Guinée, l'épidémie du virus Ebola et la fermeture des frontières qui en ont découlé ont souligné l'urgence pour le pays de devenir plus indépendant sur le plan alimentaire, un besoin qui n'a cessé d'augmenter pendant la pandémie mondiale de Covid-19. Ainsi, le projet a activement contribué à la phase initiale de reprise après la crise liée à l'épidémie du virus Ebola et, grâce à des activités alternatives génératrices de revenus, il a également aidé au renforcement de la résilience économique des communautés locales pendant la pandémie mondiale, lorsque l'activité de pêche accusait une baisse. En Mauritanie, la pêche artisanale et côtière ainsi que la transformation de base post-récolte jouent un rôle important en matière d'emploi. Les politiques adoptées par le gouvernement mauritanien ont favorisé le développement de ce segment, contribuant également à la création de valeur ajoutée locale. L'amélioration du suivi, du contrôle et de la surveillance du segment de la pêche industrielle a offert de meilleures opportunités au segment de la pêche artisanale. Cependant, dans certains cas, elle

a également conduit à un comportement opportuniste de la part de certains pêcheurs artisanaux et à la surpêche de stocks de poissons déjà vulnérables.

90. **Les associations de gestion communautaire se sont avérées un instrument important de renforcement de la cohésion au sein des communautés de pêcheurs et de prestation des services sociaux de base aux membres de ces associations**. À Koukoude, la responsabilité partagée de la gestion des ressources halieutiques dans la zone délimitée et les nouvelles installations du site de débarquement ont contribué au renforcement de la communauté. De même, la mise en place d'une garderie et l'amélioration des conditions sanitaires offrent aux femmes de meilleures conditions de travail. En ce qui concerne les communautés de pêcheurs avoisinantes qui ne font pas partie des AGC, le manque d'inclusion de ces communautés pourrait devenir une source de conflit s'il n'est pas géré correctement. À l'avenir, le principal défi auquel seront confronté les AGC sera la détermination des modalités d'accès des pêcheurs artisanaux qui ne font pas partie de la communauté (c'est-à-dire les migrants).

Autres résultats et impacts imprévus

91. **L'expérience du projet souligne l'importance de la mise en œuvre en temps opportun du contrôle de la capacité de pêche pour éviter des résultats imprévus liés à des comportements opportunistes.** La théorie économique et l'expérience dans le monde entier suggèrent que, dans le cadre d'un régime de pêche à accès libre, les pêcheurs continuent à entrer dans le secteur jusqu'à la dissipation complète des profits de la pêche ou de la rente des ressources halieutiques. Le PAD l'a reconnu en soulignant l'importance de la gestion simultanée de tous les segments et du respect de l'ordre d'exécution des activités.

92. **L'introduction du contrôle de la capacité de pêche représente un défi, et le risque de créer des conditions de concurrence inégales pendant une période spécifique est jugé important**. L'expérience d'autres pays prouve que si la politique de gestion de l'accès néglige de gérer certains segments de pêche, elle peut offrir une opportunité d'expansion immédiate pour le(s) segment(s) non géré(s). Cela a été le cas de l'expérience du PRAO au Sénégal, où le segment de la pêche artisanale s'est développé après l'introduction d'une politique de gestion du segment de la pêche industrielle. Cela s'avère également être le cas en Mauritanie où le dépassement régulier des captures autorisées par le segment de la pêche artisanale a fait suite au contrôle croissant de la capacité de pêche du segment de la flotte industrielle et côtière.

93. **En l'absence de dispositions de gestion appropriées, les investissements dans le secteur post-récolte peuvent avoir un impact négatif sur le comportement dans le secteur de la récolte.** Les interactions involontaires entre les secteurs de la récolte et de la post-récolte constituaient l'une des hypothèses sous-jacentes de la TdC. En l'absence d'un régime de gestion approprié de l'accès aux ressources, les investissements destinés à l'amélioration des sites de débarquement des prises ou de la valeur ajoutée par la transformation du poisson pourraient augmenter davantage l'effort de pêche et contribuer ainsi involontairement à la surexploitation. Cela concerne principalement le segment de la petite pêche, où l'absence de contrôle de la capacité de pêche signifie que l'accès à la pêche reste libre.

94. **À l'avenir, la réduction dès que possible de l'écart entre les secteurs en matière de contrôle de la capacité de pêche doit être une priorité.** Toutefois, compte tenu des circonstances, dans le cadre d'un environnement opérationnel caractérisé par des capacités limitées, la pauvreté et l'existence de conflits, et par une pandémie mondiale, de tels résultats non attendus des interventions politiques seraient inévitables.

III. PRINCIPAUX FACTEURS QUI ONT AFFECTÉ L'EXECUTION ET LES RÉSULTATS

A. PRINCIPAUX FACTEURS LORS DE LA PRÉPARATION

95. **Les objectifs de développement du projet étaient réalistes et ambitieux tout en étant parfaitement alignés sur l'approche globale du PRAO.** Le projet était aligné sur l'objectif de développement du PRAO qui est « d'aider les pays à préserver ou à accroître les stocks de poissons prioritaires et les avantages qu'ils procurent à l'Afrique de l'Ouest », garantissant ainsi la complémentarité au sein du programme. Cependant, en cherchant à améliorer la gouvernance, la gestion et la manipulation des captures débarquées dans des pêches et sites ciblés, l'ODP du projet a été guidé en partie par le constat lors de l'évaluation « qu'aucun des pays ne pourra réaliser la mise en œuvre complète de la réforme de la gouvernance des pêches d'ici l'achèvement de la première phase du projet (p. 20 du PAD) ». Une deuxième phase avait donc été prévue pour garantir la durabilité des résultats. Rétrospectivement, l'approche conservatrice a bien servi le projet.

96. **La conception du projet a bénéficié du bon diagnostic et de la bonne préparation du programme PRAO ainsi que des enseignements tirés des pays voisins de la SDP-A.** L'approche du PRAO s'est basée sur un ensemble d'études de fond et sur un grand nombre de consultations pour la compréhension des lacunes et des contraintes institutionnelles ainsi que des priorités locales et régionales pour éclairer la conception du projet. Premier projet de la Banque mondiale visant à appuyer les activités de surveillance des pêches, le PRAO a innové une nouvelle approche globale de la gouvernance et de la gestion des pêches en traitant directement la nécessité de réduire la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). La structure du cadre régional articulé autour de quatre composantes globales a permis d'adopter une approche holistique tout en offrant une certaine souplesse pour l'adaptation des activités en fonction de chaque pays. La conception des composantes a bénéficié d'une forte logique interne et opérationnelle, déterminant la portée, le calendrier et l'ordre d'exécution appropriés des activités prévues. Les principaux enseignements pris en compte lors de la préparation du projet destiné aux pays de la (SDP-C) sont les suivants : (i) la nécessité de simplifier le Cadre des Résultats (CR) ; (ii) la nécessité d'encourager une gestion efficace du projet pour l'amélioration de la gouvernance et de la transparence ; et (iii) la nécessité de mobiliser l'expertise pour appuyer de manière appropriée et adéquate les processus de réforme de la gouvernance des pêches.

97. **Lors de la préparation du projet, le Cadre des Résultats a été aligné sur les objectifs opérationnels et s'est appuyé sur les enseignements tirés de la précédente SDP du PRAO.** Les indicateurs utilisés dans la précédente SDP du PRAO étaient soit trop complexes, soit trop ambitieux compte tenu des circonstances, et nécessitaient une importante restructuration. Ceci a été pris en compte en simplifiant le CR et en veillant à ce que les indicateurs de résultats soient bien ciblés, évitant de les axer sur les résultats ou de les rendre responsables de l'évolution des stocks de poissons et de la valeur ajoutée locale, étant donné que ces deux éléments sont fortement affectés par des facteurs externes. Chaque indicateur était à la fois générique et adapté au contexte de chaque pays, et la méthode a été déterminée en fonction des circonstances nationales (voir l'Annexe 1 où figurent dans le CR les informations relatives à chaque indicateur).

98. **Pour justifier les performances et encourager la gestion axée sur les résultats, notamment en matière de bonne gouvernance et de transparence, une modalité comportant des indicateurs liés aux décaissements a été conçue - avec des résultats mitigés.** Dans le cadre des Indicateurs liés aux décaissements (DLI), les principaux indicateurs relatifs à la divulgation des données, à l'enregistrement et à la surveillance des navires ont été liés aux décaissements de fonds spéciaux destinés à récompenser les bénéficiaires participants sélectionnés, par le remboursement des coûts d'exploitation et la formation à court terme des fonctionnaires

méritants lorsque les valeurs cibles ont été atteintes à la fin de chaque année de mise en œuvre. La structure d'incitation devrait permettre de maintenir le rythme de mise en œuvre, essentiel pour garantir l'exécution des activités dans un ordre approprié, gérer tous les segments et décourager les comportements opportunistes (voir également la Section II.E).

99. **Cependant, la modalité DLI a dû être restructurée** rapidement étant donné que les contraintes prévues dans les conventions de financement exigeaient que les rapports d'audit des tiers soient accompagnés d'un examen détaillé des dépenses engagées au titre du Programme de dépenses éligibles (EEP), même si les DLI n'avaient aucun lien de causalité avec l'EEP. Cela a entraîné un retard important dans la validation du décaissement de la première année pour lequel les réalisations techniques avaient été approuvées par la Banque. Remplacée par un mécanisme plus simple de contrat basé sur la performance (CBP) après deux ans de mise en œuvre, la structure d'incitation a finalement été appréciée par les bénéficiaires. Elle a également et surtout donné l'occasion de vérifier tous les ans les réalisations en matière de suivi et d'évaluation, ajoutant ainsi de la rigueur à l'évaluation globale des résultats du projet (voir Section IV.A). Cependant, la modalité d'incitation n'a pas été suffisante pour surmonter les intérêts particuliers et les questions économiques importantes dans le secteur de la pêche au poulpe en Mauritanie pour la gestion du segment artisanal, qui reste en accès libre à la clôture du projet.

100. **La capacité institutionnelle en matière de mise en œuvre et la gestion financière (GF) des principales parties prenantes étaient limitées,** selon l'évaluation du risque d'exploitation lors de l'évaluation du projet. L'expérience d'autres pays du PRAO a montré que la mobilisation du niveau approprié d'expertise pour appuyer les processus de réforme de la gouvernance des pêches était essentielle pour une mise en œuvre réussie. Pour atténuer partiellement ce problème, le projet a chargé la Commission Sous-Régionale des Pêches de maintenir une liste d'experts qualifiés disponibles pour répondre aux besoins en matière de capacités du pays. Une évaluation des capacités en matière de passation de marchés des agences d'exécution en Guinée et en Mauritanie a montré qu'aucune d'entre elles n'avait d'expérience dans les procédures de passation de marchés de l'IDA. Parmi les mesures d'atténuation recommandées figuraient (i) le recrutement et la formation d'un spécialiste en passation de marchés au sein de l'UGP, (ii) l'élaboration de procédures de passation de marchés, (iii) un système de classement approprié, et (iv) la mise en œuvre d'un plan d'action de renforcement des capacités. Toutefois, avec le recul, et compte tenu de l'expérience limitée des pays et des capacités limitées dans le secteur, un appui encore plus important aurait pu être consacré à l'UGP.

101. **Lors de l'approbation du projet, l'état de préparation du projet était avancé et les risques d'exploitation liés aux sauvegardes, à la passation des marchés et à la GF avaient été tous atténués de manière adéquate.** Toutes les obligations et conditions légales pour l'entrée en vigueur étaient réunies. L'entrée en vigueur a été déclarée trois mois après l'approbation du projet par le conseil d'administration de la Banque.

B. PRINCIPAUX FACTEURS DURANT LA PHASE D'EXECUTION

(a) Facteurs soumis au contrôle du gouvernement et/ou des agences d'exécution

102. **De manière général, la réforme de la gouvernance des pêches a bénéficié d'un engagement continu de haut niveau de la part de tous les gouvernements de la région.** En Guinée, l'engagement rapide et fort des hauts responsables du ministère a été un important facteur d'atténuation des risques, surtout compte tenu de l'environnement politique généralement instable. Le gouvernement mauritanien a montré un engagement en faveur de la réforme de la gouvernance de la pêche malgré une forte rotation des ministres. La Sierra Leone a

montré un engagement croissant pour l'élimination des effets néfastes de la pêche industrielle sur l'environnement, même si cet engagement ne s'est pas reflété au niveau du projet (voir ci-dessous). Au Liberia, le gouvernement maintient la dynamique grâce à la deuxième phase du projet de gestion durable de la pêche au Liberia, d'un montant de 40 millions de dollars, qui a été approuvé en septembre 2021.

103. **La coordination et l'engagement au niveau du projet ont varié fortement d'un pays à l'autres.** En Guinée, un haut niveau d'appui de la part de la plupart des parties prenantes concernées a permis de clôturer le projet avec succès. Même dans ce cas, l'engagement de certains bénéficiaires locaux s'est avéré difficile. Les activités liées à l'introduction de droits de pêche sécurisés pour le segment de la pêche artisanale ont dû être abandonnées en raison d'une absence d'appropriation par les pêcheurs artisanaux, ayant été introduites trop tôt dans le processus de mise en place des AGC en Guinée. Par ailleurs, un manque de rigueur a été constaté dans le suivi technique et contractuel des études financées par le projet. Ce problème a été résolu par la recommandation de procédures de validation appropriées et par l'amélioration des dispositions contractuelles pour inclure la consultation des bénéficiaires et des parties prenantes.

104. **En Mauritanie, la coordination et l'engagement institutionnels ont été facilités par la signature d'un protocole d'accord.** Le protocole d'accord a décrit en détail les responsabilités et les devoirs des principales parties prenantes et est devenu un principe d'organisation des partenariats entre les parties prenantes. Basés sur l'expression des besoins de coopération, ces protocoles d'accord ont permis des ajustements opérationnels aux conditions changeantes sur le terrain. Dans l'intervalle, le plus grand défi lié à l'encouragement de l'engagement des pêcheurs artisanaux sur le terrain, est finalement devenu un obstacle à la réalisation du contrôle de la capacité de pêche dans le segment de la petite pêche.

105. **En Sierra Leone, l'exécution du projet a été de plus en plus difficile au fur et à mesure de la baisse de l'engagement en faveur du projet.** Plusieurs facteurs y ont contribué. Premièrement, le contexte entourant la précédente participation de la Sierra Leone au PRAO en tant que pays de la SDP-A a jeté une ombre de manque de confiance sur la collaboration entre les principales parties prenantes et la Banque. Deuxièmement, l'annulation d'un projet régional de suivi a perturbé les bases d'un certain nombre d'activités, qui devaient être poursuivies dans le cadre de la deuxième phase du PRAO (voir également la Section (b) ci-dessous). En outre, la lourdeur des processus décisionnels au sein du Ministère de la Pêche et des Ressources Marines (MPRM) et l'attention portée par le MFMR à d'autres priorités ont eu un impact sur la supervision du projet et ont considérablement retardé la communication entre l'UGP et l'équipe de la Banque. Enfin, l'absence d'incitations du personnel gouvernemental a entraîné de mauvaises performances sur le terrain et un retard dans l'introduction progressive des fonds publics pour remplacer l'appui budgétaire aux opérations de surveillance. La communication formelle de la direction de la Banque mondiale a cherché à accélérer l'exécution, mais elle n'a pas suffi à relancer l'engagement au cours de la phase finale du projet.

106. **Une articulation claire des priorités organisationnelles a permis au projet de rester pertinent tout au long de son exécution.** Au fur et à mesure de l'évolution des conditions sur le terrain, les équipes de projet de chaque pays ont pu ajuster l'objectif et la portée des activités sur la base du dialogue avec les principales parties prenantes. En Guinée, le financement par les bailleurs de fonds de l'enregistrement du segment de la pêche industrielle a incité le gouvernement à donner la priorité à l'enregistrement du segment de la pêche artisanale par ce projet. En Mauritanie, où la réforme de la pêche en cours prévoit l'élaboration des plans de gestion des pêches par espèce plutôt que par segment, l'objectif du projet a changé pour cibler uniquement la pêche au poulpe, tandis que le cadre du projet s'est élargi pour inclure tous les segments de pêche. De même, l'objectif des investissements physiques a changé, certaines activités ayant été abandonnées pour permettre

de répondre à des besoins existants, comme la nécessité d'une route d'accès vers et depuis la communauté de pêche artisanale de Koukoude en Guinée, et une demande en suspens depuis longtemps pour l'aménagement du site de débarquement de Konakridee en Sierra Leone et du site de débarquement de Robertsport au Liberia.

107. **Le contrôle de la capacité de pêche du segment de pêche artisanale était trop ambitieux.** Pour diverses raisons, aucun des pays n'a été en mesure de mettre en œuvre le contrôle de la capacité de pêche de la flotte artisanale. Parmi les facteurs ayant entravé le contrôle de cette capacité, figure le manque d'engagement local dû à des incitations mal alignées (en MR), l'enregistrement incomplet des canoës (en GN et MR) et l'absence de volonté politique (en SL). Cela signifie que ce segment reste aujourd'hui en accès libre et qu'il est, dans de nombreux cas, le principal responsable de la surpêche, comme en témoigne le dépassement régulier par le segment de la pêche artisanale des captures autorisées en MR. Le contrôle de la capacité du segment artisanal est le prochain obstacle à la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance des pêches (voir Section V).

108. **Compte tenu du contexte national et du manque général d'expérience des pays en matière de gestion de projet, des problèmes liés au respect de la passation des marchés, à la gestion financière et aux sauvegardes se sont posés tout au long de l'exécution du projet.** Tous les problèmes ont été résolus conformément aux procédures de la Banque et sont traités plus en détail en partie à l'Annexe 9 et en partie dans les autres sections respectives.

(b) Facteurs soumis au contrôle de la Banque mondiale

109. **L'équipe de la Banque mondiale a assuré une supervision proactive en accordant une attention particulière aux questions liées à l'exécution.** Même pour un grand projet régional couvrant quatre pays participants, le taux de rotation de la direction de l'équipe de travail a été assez élevé avec un total de huit chefs d'équipe de projet. Cependant, l'équipe est restée très attentive aux réalités du terrain et a adopté une approche adaptative adaptée aux besoins et aux priorités de chaque pays, conformément aux stratégies du secteur de la pêche et de l'économie nationale. Jusqu'à **l'examen à mi-parcours de mars 2018, des compte-rendus francs sur les problèmes d'exécution ont montré de lents progrès en matière d'exécution, de faibles niveaux de décaissement, une mauvaise coordination, une mauvaise gestion financière et de longues procédures de passation de marchés. L'équipe de la Banque mondiale a agi avec détermination pour modifier l'objectif de ces activités, par exemple en Mauritanie pour axer s**es activités uniquement sur le poulpe et en Guinée pour axer ses activités sur le secteur de la pêche artisanale, élaborer une série d'actions prioritaires, restructurer le CR et ajuster les cibles. L'ensemble de ces mesures a contribué au renforcement de la rentabilité du projet et a été souligné dans les rapports d'achèvement du projet,élaborés par les clients, comme points d'appréciation.

110. **L'équipe de projet a continué à rendre compte avec franchise des problèmes d'exécution, mais le projet aurait pu tirer profit d'un plus grand réalisme lors de la notation attribuée** à **la supervision.** Il est difficile de saisir les différentes trajectoires de développement de chaque pays dans une seule notation, mais la description de la situation, aurait permis la correction des trajectoires, ce qui n'a pas pu se faire à cause du maintien de la notation AS attribuée à l'OD et à l'EAP tout au long de la période d'exécution (à l'exception d'une seule notation AI attribuée à l'EAP lors du rapport de l'examen de mi-parcours). Cela est particulièrement vrai pour la Sierra Leone, où les relations entre le client et la Banque sont devenues de plus en plus tendues.

111. **L'annulation d'un nouveau projet régional (au stade de l'évaluation) destiné à lancer la deuxième phase du programme PRAO a suscité confusion et déception quant à l'engagement actuel et futur de la Banque**

mondiale dans le secteur. La décision d'abandonner l'approche régionale a eu un impact particulièrement négatif sur la dynamique régionale et le rôle de l'UCR dans la gestion du dialogue régional, l'échange de connaissances et le renforcement des capacités, et dans la préparation des projets régionaux. Bien que le PRAO initial approuvé par le Conseil d'administration prévoyait une phase ultérieure, cette décision a été justifiée par la Banque par l'existence de nouvelles priorités régionales. Cette décision reflétait également des inefficacités. L'intégration et l'harmonisation régionales envisagées au cours de la première phase ont été plus lentes que prévu et, par conséquent, la décision a été prise de laisser chaque pays avancer seul au cours de la deuxième phase. C'est ce qui se passe dans une certaine mesure au Cap Vert, au Liberia et au Sénégal, tandis que des demandes ont été envoyées par d'autres pays, dont la Guinée. Étant donné la nature transfrontalière de la ressource, le défi consistera à maintenir une perspective régionale dans l'intérêt de tous les pays et des résultats du projet, comme par exemple le tableau de bord régional, qui présente un grand potentiel comme pierre angulaire de la collaboration future pour la conservation et la gestion des stocks partagés.

112. **Les dispositions de transition étaient adéquates pour les investissements dans les infrastructures, mais insuffisantes pour les parties du projet liées à l'appui opérationnel.** En Mauritanie, l'achèvement de la station d'épuration des eaux usées est désormais sous la responsabilité du MPN. En Sierra Leone, tous les fonds alloués à l'achèvement du site de débarquement de Konakridee ont été transférés à un partenaire donateur (l'UNOPS). Toutefois, concernant les activités du projet liées à l'appui budgétaire et opérationnel, comme les patrouilles de surveillance en Sierra Leone, aucune disposition de transition vers les ressources financières et opérationnelles locales, n'a été prévue, exposant ces activités à un risque élevé de perturbation.

(c) Facteurs échappant au contrôle du gouvernement et/ou des agences d'exécution

113. **La pandémie de COVID-19 a entraîné un retard d'exécution, et a nécessité le report de la date de clôture du projet.** La pandémie mondiale de COVID-19 a été déclarée moins de 12 mois avant la date initiale de clôture du projet. Compte tenu de l'impact des restrictions depuis mars 2020, l'exécution du projet a connu un ralentissement tandis que certains investissements clés ont été mis en attente. Les gouvernements de Guinée, de Mauritanie et de Sierra Leone ont demandé un report de la date de clôture du projet pour permettre l'achèvement des activités du projet.

114. **Les troubles politiques ont entraîné un retard d'exécution en Guinée.** Un coup d'État a commencé le 5 septembre 2021, à la suite de protestations généralisées dues à des changements constitutionnels liés à la question de limitation des mandats. Comme ces événements ont coïncidé avec la clôture du projet, l'achèvement de certaines activités a été impacté. Cela concernait spécifiquement l'élaboration en Guinée de la nouvelle stratégie halieutique 2023-27 et d'un plan d'investissement connexe (150 millions de dollars US). L'équipe de la Banque a agi de manière proactive en obtenant un financement additionnel du fonds fiduciaire PROBLUE pour achever et assurer le suivi de ces activités clés, même après la clôture du projet. Le plan a été validé en juillet 2022.

IV. PERFORMANCE DE LA BANQUE, PROBLÈMES DE CONFORMITÉ ET RISQUE INHERANT AUX RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT

A. QUALITÉ DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION (S&E)

Conception du Processus de S&E

115. **La théorie du changement, qui a repris celle de la première phase de l'ensemble du programme PRAO, était solide et présentait un degré élevé de logique interne.** Les liens entre les réalisations prévues à court terme, les résultats intermédiaires et de développement, et les impacts transformationnels attendus à long terme étaient clairs. Le haut niveau de complémentarité avec le cadre logique global du PRAO garantit que les résultats du projet peuvent être utilisés dans le cadre d'une évaluation programmatique du portefeuille du PRAO et de la réalisation des objectifs (voir Annexe 8).

116. **Le CR lors de la préparation du projet était adéquat pour assurer le suivi des progrès vers la réalisation des ODP.** Les indicateurs de résultats étaient bien ciblés, évitant d'être axés sur les résultats ou responsables de l'évolution générale du secteur. Chacun des six indicateurs de résultats initiaux correspondait à une partie de l'énoncé de l'ODP et tous, sauf un, étaient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps (SMART). Seul l'indicateur 5 de l'ODP relatif aux pertes après récolte a été révisé, en raison du manque de données de base et de capacités en matière de mise en œuvre. Après révision, l'indicateur a mesuré les changements dans la capacité de transformation résultant des investissements physiques dans les sites de débarquement ciblés. Ce faisant, le projet n'était plus en mesure d'évaluer comment les investissements ont pu réduire les pertes et augmenter la part commercialisable des prises débarquées. En outre, l'indicateur révisé manquait de spécificité, la cible n'étant pas claire (voir détails à l'Annexe 1). Alors que les indicateurs de résultats reflétaient bien les trois parties des ODP, les indicateurs intermédiaires du cadre de résultats initial manquaient d'un certain nombre d'éléments nécessaires pour mesurer pleinement les progrès réalisés au niveau des composantes, comme les activités de subsistance alternatives en Guinée (et plus tard en Sierra Leone), les évaluations des stocks, et un certain nombre d'activités régionales à réaliser par la CSRP.

117. **Les dispositions relatives à la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation lors de la phase de préparation étaient globales et centrales pour la conception du projet.** Une évaluation des capacités en matière de suivi et d'évaluation dans les deux pays lors de l'évaluation a montré que les capacités des gouvernements à gérer et à réaliser des activités de suivi étaient généralement limitées en raison d'une expérience insuffisante et d'une infrastructure administrative inadéquate, en raison : (i) d'une absence de validation des données sur le terrain, (ii) d'ensembles de données incomplets et de rapports incohérents, et (iii) de la sous-utilisation des données dans le processus de prise de décision et la formulation des politiques. Ces faiblesses ont été directement traitées dans la conception du processus de S&E et du projet global par le renforcement des capacités de collecte, d'analyse et de publication des données sur la pêche. Le rôle de la CSRP a été central pour coordonner les activités de S&E dans les pays avec les ministères de la pêche respectifs et avec l'aide des UGP, par la fourniture d'un appui technique et par l'application du mécanisme d'assurance qualité des données déjà en place pour d'autres pays du PRAO, outre la collecte de données par ses propres moyens et l'encouragement de l'apprentissage entre pays.

Mise en œuvre du processus de S&E

118. **Le suivi et l'évaluation ont été jugés assez satisfaisants tout au long de l'exécution du projet et ont été effectués régulièrement avec l'appui de l'UCR.** Les pays ont soumis des rapports semestriels et annuels, qui ont été regroupés dans des rapports d'avancement consolidés au niveau du projet. La qualité et la ponctualité des rapports des pays et des rapports compilés par l'UCR ont été globalement satisfaisantes, compte tenu des faiblesses mentionnées ci-dessus.

119. **Au moment du FA, le CR a été révisé pour ajouter quelques objectifs de résultats pour la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone.** Les objectifs de résultats étaient limités à l'indicateur 2 de l'ODP pour le LR et aux indicateurs 2 et 4 de l'ODP pour la SL, tandis que la Guinée a également ajouté un objectif pour l'indicateur 2 de l'ODP. En particulier pour la Sierra Leone, cela semblait insuffisant compte tenu de l'investissement, et en juillet 2020, un objectif a été ajoutée pour l'indicateur 1 des ODP, tandis qu'à la clôture, l'UGP a également rendu compte de l'indicateur 3 des ODP.

120. **Un audit supplémentaire a eu lieu sous forme de rapports de vérification annuels des contrats basés sur la performance.** Les données recueillies par les pays ont été examinées par des vérificateurs indépendants tiers, fournis par l'UCR, pour servir de base aux décaissements liés aux performances. Le processus de vérification concernait spécifiquement les indicateurs 1 et 3 des ODP au niveau des résultats, et les indicateurs intermédiaires 1.1, 1.2, 1.7 et 2.1 au niveau des composantes. Les rapports offrent une couche supplémentaire de transparence et de validation des données de suivi et d'évaluation collectées pour le suivi des progrès vers la réalisation des objectifs de développement.

Utilisation du processus de S&E

121. **Les données obtenues par le suivi et l'évaluation ont été systématiquement utilisées pour éclairer la gestion du projet et rectifier l'exécution.** Le suivi de la progression vers les principaux indicateurs de résultats a été le moteur de la révision des indicateurs, de l'ajustement des objectifs et du report de la date de clôture. Le cadre de suivi et d'évaluation a clairement identifié les principaux défis en matière d'exécution, comme par exemple l'enregistrement des navires du segment de la flotte artisanale ou la réalisation d'investissements sur les sites de débarquement, fournissant un apprentissage fondé sur les preuves qui aidera à l'amélioration de la conception des projets à l'avenir.

122. **De manière plus globale, le S&E des projets a contribué au renforcement de la capacité nationale de suivi et d'évaluation et à éclairer le processus de prise de décision en matière de politiques.** Par exemple, les activités liées au SCS, comme l'installation à bord des navires de systèmes de surveillance et l'utilisation de journaux de bord électroniques par les pêcheurs du segment industriel, étaient essentielles pour répondre aux exigences en matière de rapports de S&E, tout en renforçant les systèmes de suivi nationaux et éclairant le processus de prise de décision portant sur les besoins de surveillance de la pêche. Les nouvelles normes de transparence introduites par le projet ont eu des effets positifs, notamment en Guinée et en Mauritanie, où les registres des navires, les données collectées par les activités de SCS et les revenus du secteur ont été publiés dans la presse et en ligne, des pratiques autrefois impensables. Ainsi, les fortes synergies entre la conception du projet et les dispositions de suivi et d'évaluation ont permis non seulement d'éclairer la gestion du projet, mais aussi d'améliorer les systèmes nationaux et régionaux de suivi et de déclaration.

Justification de la notation globale de la qualité du S&E

123. **La qualité globale du système de suivi et d'évaluation a été jugée substantielle.** Cette notation est justifiée par l'existence de lacunes modérées dans la conception du système de S&E, principalement liées à la restructuration de l'indicateur 5 des ODP, à l'intégration limitée d'objectifs nationaux supplémentaires lors du FA, et à la capacité

généralement limitée des agences d'exécution. Le cadre du S&E s'est appuyé sur la forte complémentarité avec l'approche globale du PRAO et la conception du projet et a permis une bonne évaluation de la chaîne de résultats et de la réalisation des résultats du projet. En outre, le processus de S&E a été activement utilisé comme outil de gestion du projet et a contribué au renforcement des capacités nationales et régionales en matière de suivi et d'évaluation.

B. CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET FIDUCIAIRE

124. **Lors de l'évaluation, le projet a été classé dans la catégorie B selon la classification de la Banque mondiale de l'effet potentiel sur l'environnement.** Globalement, les investissements visant au renforcement de la gestion des pêches et au développement de la pêche artisanale présentaient des risques environnementaux et sociaux modérés et n'ont eu aucun effet significatif ou irréversible. Lors de l'évaluation, quatre politiques de sauvegarde environnementale ont été déclenchées : (i) OP/BP 4.01 Évaluation environnementale ; (ii) OP/BP 4.04 Habitats naturels ; (iii) OP/BP 4.11 Ressources culturelles physiques ; et (iv) OP/BP 4.12 Réinstallation involontaire. En outre, le paragraphe 12 du PO 10.00 relatif aux projets ayant un besoin urgent d'assistance ou des contraintes en matière de capacité s'applique à la Guinée.

125. **Dans l'ensemble, tout au long de la phase d'exécution, le projet a respecté les politiques de sauvegarde déclenchées, et les activités étaient alignées sur les meilleures pratiques environnementales et sociales.** Concernant les questions de sauvegarde, le projet a toujours été jugé satisfaisant. Les documents de sauvegarde ont été préparés par des consultants nationaux recrutés par le client et ont été dûment divulgués. Des cadres de gestion environnementale et sociale (CGES) ont été élaborés pour évaluer les risques environnementaux et sociaux (E&S) et identifier les mesures de sauvegarde tout au long de l'exécution du projet. Des cadres de politique de réinstallation (CPR) et des plans d'action de réinstallation (PAR) connexes ont également été élaborés conformément aux politiques de la Banque et aux réglementations des pays respectifs, y compris aux procédures de sélection liées au projet. En outre, bien que les activités financées dans le cadre du projet n'aient pas eu d'impact sur les habitats naturels essentiels, des évaluations environnementales et sociales ont été réalisées et des mesures de protection, de maintien et de réhabilitation des habitats naturels ont été prises en compte dans les cadres de gestion du projet et les études d'impact environnemental et social (ESIA), conformément à l'OP/BP 4.01 (évaluation environnementale). Bien que les investissements n'aient pas eu d'impact sur les ressources culturelles physiques essentielles, des évaluations environnementales et sociales ont été réalisées et des mesures de protection, de maintien et de réhabilitation de ces ressources ont été prises en compte dans les cadres de gestion du projet et les évaluations de l'impact environnemental et social, conformément à l'OP/BP 4.01 (évaluation environnementale). En outre, le paragraphe 12 de l'OP 10.00 relatif aux projets ayant un besoin urgent d'assistance ou des contraintes de capacité s'applique à la Guinée. Dans chaque pays, au moins un spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale a été désigné au sein de l'équipe de l'UGP. Dans chaque pays, une collaboration a été développée entre l'UGP et l'agence nationale de protection de l'environnement.

126. **Dans l'ensemble, le projet est resté conforme aux exigences fiduciaires tout au long de son exécution.** Pendant toute la durée du projet, la gestion financière et la passation des marchés ont été jugées assez satisfaisantes. Des irrégularités financières ont été observées dans chaque pays en termes de qualité et ponctualité des rapports financiers. Chacun de ces problèmes a été corrigé et résolu par l'équipe de la Banque. Les rapports d'audit externe et les états financiers audités ont généralement été reçus en temps opportun et conformément aux procédures établies par la Banque. Les auditeurs externes n'ont pas indiqué de lacunes importantes. Aucun problème de gestion financière n'était en suspens à la clôture du projet. Au niveau du projet, la passation des marchés a été notée AS en raison de l'exécution de la majorité des contrats prévus. Dans certains pays, des retards importants ont été observés, et des problèmes liés à la coordination se sont posés à différents moments d'exécution du projet. Pour la résolution de ces

problèmes, la Banque mondiale a fourni un appui supplémentaire aux équipes de passation des marchés dans les pays pour le renforcement des capacités et du suivi.

127. **Un examen complet des sauvegardes et de la conformité aux exigences fiduciaires par pays figure à l'Annexe 9.**

C. PERFORMANCE DE LA BANQUE

Évaluation : Assez satisfaisant

Qualité à l'entrée

128. **Le projet a bénéficié d'une qualité satisfaisante à l'entrée. Le projet était fondé sur un diagnostic solide des défis et des priorités de développement de la région, et il était étroitement aligné sur la stratégie d'engagement de la Banque mondiale dans la région et les pays, ainsi que sur son programme mondial de promotion de l'économie bleue.** La conception du projet s'est appuyée sur le programme PRAO et a soigneusement intégré les enseignements tirés des pays voisins. Les ODP et le CR étaient ambitieux au bon niveau ; ils étaient axés sur des améliorations progressives de la transparence et sur la conformité des pêches, segments et sites ciblés plutôt que sur la prise en charge du développement global du secteur. Les dispositions en matière de suivi et d'évaluation étaient à la fois complètes et adaptées aux circonstances de chaque pays et ont éclairé la conception du projet, et les dispositions relatives aux sauvegardes et à la gestion fiduciaire étaient adéquates lors de la phase de conception et répondaient spécifiquement aux capacités limitées en matière d'évaluation. Quelques aspects de la conception du projet auraient gagné à être mieux définis à l'entrée. Premièrement, les modalités de mise en œuvre de l'approche de gestion axée sur les performances se sont avérées trop complexes pour permettre une incitation efficace dès le début des activités du projet (voir également la Section V). Deuxièmement, l'indicateur 5 des ODP mesurant la réduction des pertes des prises débarquées manquait de données de base et de spécificité. Ces deux aspects ont nécessité une restructuration pour permettre une mise en œuvre efficace pour la réalisation des résultats attendus du projet, même s'il convient de noter que la théorie du changement initiale bénéficiait d'une logique interne et n'a pas changé en raison des restructurations.

Qualité de la supervision

129. **L'équipe de la Banque a assuré une supervision adéquate et a utilisé une approche de gestion souple basée sur les besoins exprimés par les clients et les priorités stratégiques.** L'équipe de la Banque a appuyé l'exécution des activités du projet lors de missions de supervision effectuées à une fréquence variable dans chaque pays au cours de la période d'exécution qui s'est étendue sur 7 ans, ce qui reflète en partie le blocage des activités causé par la pandémie mondiale. Suite à l'examen à mi-parcours, l'équipe a abordé de manière proactive les problèmes liés à l'exécution et a réaligné les activités et les objectifs sur les réalités du terrain en recentrant les pêcheries, les segments et les sites ciblés et restructurant le CR. L'approche de gestion adaptative a permis d'améliorer l'efficacité du projet et a participé à la réalisation des trois composantes des ODP.

130. La décision de la Banque d'abandonner l'approche régionale a sans aucun doute déçu les pays et, dans certains cas, a compromis les activités prévues. En Sierra Leone, cette décision a tendu davantage les relations entre les clients et la Banque et a entravé l'effort de supervision. En réponse à la baisse de l'engagement au niveau du projet, l'équipe de la Banque a coordonné étroitement avec les partenaires donateurs pour garantir le progrès des activités du projet, par exemple avec l'UNOPS pour la réalisation d'investissements sur le site débarquement de Konakridee.

131. L'équipe a pris des dispositions transitoires adéquates pour la réalisation des investissements physiques, tandis que certaines activités appuyées sur le plan opérationnel, en particulier en Sierra Leone, n'avaient pas bien intégré le financement public pour la couverture les besoins budgétaires après le projet. En Guinée, une démarche proactive de l'équipe pour le maintien de la dynamique de la pêche après le projet a permis d'obtenir un financement PROBLUE en 2020 pour garantir le suivi des principales activités et appuyer les résultats du projet. Au Libéria, un projet de suivi est en cours de préparation pour tirer parti des réalisations de la première phase du projet.

132. L'équipe, dirigée par huit chefs d'équipe, a maintenu des lignes de communication franches avec la direction de la Banque, mais le projet aurait bénéficié d'un plus grand réalisme lors de l'attribution de la note de supervision. L'équipe a fourni une assistance adéquate en matière de sauvegardes, de gestion financière et de passation de marchés, et a apporté un appui opportun pour résoudre les problèmes de conformité qui se sont présentés.

Justification de la notation globale de la performance de la banque

133. **La performance globale de la Banque est jugée assez satisfaisante.** Cela se justifie par la qualité satisfaisante à l'entrée, avec des lacunes mineures au niveau de la conception du mécanisme d'incitation et du cadre de résultats, et par la qualité jugée assez satisfaisante de la supervision, avec des lacunes modérées au niveau de l'engagement du réalisme et d'un taux de rotation assez élevé des chefs d'équipe.

D. RISQUE LIES AUX RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT

134. **L'évaluation du risque est basée sur la capacité des quatre pays à conserver les résultats appuyés par le projet, ainsi que sur la capacité de la CSRP à maintenir son appui régional, en tenant compte des considérations suivantes :** (i) le projet a été conçu comme le premier d'une série de projets régionaux destinés à mettre en place les éléments de base des investissements ultérieurs ; (ii) chaque pays devra à l'avenir avancer selon sur sa propre voie et à son propre rythme, l'approche régionale ayant été abandonnée; et (iii) la co-dépendance des pays côtiers d'un processus de réforme réussi, le succès d'un pays dépendant en partie de celui des pays voisins étant donné la nature transfrontalière de la ressource.

135. Le principal élément pour garantir la durabilité des résultats du projet est le renforcement des capacités des gouvernements en matière de gestion et de gouvernance de la pêche, par l'adoption d'instruments juridiques et réglementaires nouveaux ou révisés et l'élaboration et l'adoption de plans de gestion de la pêche, qui constituent ensemble le pilier de la gouvernance du secteur à l'avenir. Cependant, des facteurs financiers et politiques menacent la durabilité à court et à long terme d'un certain nombre de résultats du projet.

136. **Les résultats de développement les plus menacés sont ceux qui nécessitent des niveaux élevés de financement, de capacités et d'engagement.** La durabilité des réalisations du projet en matière de réduction de la pêche INN, de cogestion communautaire des pêches et d'investissements physiques après récolte, nécessite des niveaux élevés de financement, de capacités et d'engagement pour garantir leur continuité et durabilité au-delà du cycle de vie du projet. Dans la plupart des cas, ces ressources sont disponibles de manière insuffisante.

- Les améliorations apportées aux systèmes d'enregistrement des navires et d'attribution de licences ne deviendront des outils de gestion utiles que si les gouvernements allouent des ressources suffisantes pour les mettre à jour et les faire respecter.

- Pour les AGC sans droits territoriaux définis par la loi, des efforts continus doivent être déployés pour permettre aux communautés de bien gérer des zones et des pêches bien définies, avec un appui substantiel de l'État, et pour les AGC dont les droits territoriaux sont définis, un renforcement continu et à long terme des compétences de leurs membres et de leur sentiment d'appropriation est nécessaire.
- Les centres de contrôle des pêches et les opérations de surveillance nécessitent la présence continue d'un personnel qualifié, un financement pour la réparation et l'entretien des équipements, y compris pour la couverture des coûts élevés de carburant, et, surtout, un engagement fort du gouvernement pour garantir l'application des nouvelles règles.
- La collecte continue de données et les campagnes de recherche annuelles nécessitent des investissements importants, qui sont souvent fournis par des organismes donateurs. Ce n'est que si les gouvernements s'engagent à allouer du personnel qualifié et des ressources pour les enquêtes de recherche et la collecte et la saisie des données que les systèmes d'information nationaux renforcés pendant a phase d'exécution du projet continueront à être utiles à des fins nationales et régionales.
- Les investissements réalisés et planifiés dans les infrastructures en Mauritanie, en Guinée et en Sierra Leone peuvent être opérationnels à long terme si les systèmes de gestion sont en mesure de garantir l'exploitation et la maintenance des installations grâce à l'utilisation des revenus, ainsi que l'accès aux marchés afin qu'ils puissent générer des résultats tangibles pour les communautés.

137. **L'abandon de l'approche régionale pourrait mettre en péril les progrès réalisés en matière de collaboration entre les pays.** Cela concerne en particulier la CSRP, qui a bénéficié d'un financement important du projet. La continuité des futures activités est conditionnée à l'allocation de ressources dédiées indépendantes de l'appui apporté au projet. La conservation du tableau de bord régional, par exemple, nécessitera donc d'affecter du personnel au sein de la CSRP à la mise à jour les informations partagées par les pays, et une initiative financée par l'UE appuie cette transition. En outre, sans financement régional, chaque pays devra trouver seul les ressources financières nécessaires. Les pays à faible capacité risquent donc de ne pas être en mesure d'attirer les rares fonds des donateurs internationaux. Par conséquent, l'effort concerté pour l'adoption de mesures pour la gestion d'une ressource naturelle partagée dans un contexte transfrontalier, est affaibli.

138. **L'instabilité politique est un facteur de risque élevé dans toute la région.** La région est particulièrement vulnérable à l'instabilité et aux troubles politiques. Les événements récents en Guinée soulignent le risque que la fragilité politique fait peser sur l'exécution durable des plans et politiques de pêche récemment approuvés. Les changements de gouvernements et les vacances de pouvoir précipitent souvent la création de postes non nommés, le manque de financement budgétaire et le remplacement fréquent du personnel, entre autres problèmes, qui peuvent tous avoir un impact significatif sur le projet et la durabilité des résultats. Ailleurs, les manifestations politiques qui se heurtent à la répression peuvent se transformer en affrontements violents, comme cela a été le cas récemment en Sierra Leone cette année, ce qui, au mieux, peut retarder la mise en œuvre et, au pire, peut conduire à l'abandon total des priorités convenues précédemment.

V. ENSEIGNEMENTS TIRES ET RECOMMANDATIONS

139. **Les réformes de la gestion des pêches se feront à moyen et long terme et, à ce titre, le projet était trop ambitieux dans certains cas, notamment en ce qui concerne le contrôle de la capacité et de l'accès dans le**

segment de la petite pêche. Améliorer la gestion de la pêche artisanale nécessite de s'engager avec de multiples parties prenantes, plus ou moins organisées, et s'attaquer à des comportements profondément ancrés dans la tradition et liés aux moyens de subsistance de base, souvent, du segment le plus pauvre de la population. Le projet a pu introduire certains principes de gestion de la pêche dans le segment de la pêche artisanale, notamment au sein de quelques communautés pilotes. Toutefois, parvenir a un large consensus sur la gestion durable de la pêche dans le segment de la pêche artisanale, démontrer les résultats et mettre en place des modèles viables nécessiteraient plus de temps. La décision de renoncer au projet met en péril cet élan positif dans de nombreux pays.

140. **La mise en place de solides associations de gestion communautaire est essentielle pour tout progrès à long terme dans le segment de la pêche artisanale.** La gestion communautaire des pêches est un mécanisme efficace de réduction de l'effort de pêche dans le segment de la pêche artisanale, mais qui nécessite du temps et du savoir-faire. Les associations de gestion communautaire (CMA) disposant de droits d'accès légaux constituent un mécanisme efficace pour introduire de nouvelles règles pour la récolte des poissons, une surveillance locale, des mesures d'amélioration des stocks et un suivi local des sites, qui contribuent ensemble à la reconstitution des stocks de poissons dans les zones de pêche gérées. La gestion communautaire de la pêche est également un instrument important pour renforcer la cohésion interne des communautés. Toutefois, l'attribution de zones de pêche aux communautés peut occasionner des conflits entre les communautés auxquelles un accès est accordé et celles qui ne disposent pas de cet accès. La réussite des AGC nécessite qu'elles soient conçues depuis la base. Un temps et des efforts considérables sont nécessaires pour leur développement, et la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs locaux. Pour que le projet soit accepté et pour atteindre des résultats, il est important de travailler avec les AGC pour (i) définir des objectifs réalistes et s'engager dans un processus à long terme ; (ii) aligner les cadres réglementaires nationaux sur les plans de gestion communautaire (s'ils sont élaborés indépendamment de l'État) pour qu'ils puissent être appliqués et reconnus par les autorités nationales ; et (iii) accompagner la mise en œuvre du plan de gestion des pêches locales, d'une promotion et d'un appui aux moyens de subsistance alternatifs des pêcheurs, des poissonniers et des transformateurs de poisson, de manière à soutenir le développement économique au sein de la communauté, élargissant ainsi les plans de gestion des pêches locales à des plans de gestion des pêches et de développement économique locaux.

141. **Les progrès en matière de transparence de l'information et de gestion des pêches créent un environnement favorable aux nouveaux partenariats au sein des pays.** La transparence de l'information et de la gestion des pêches est un thème important du projet, plusieurs indicateurs de résultats exigeant la divulgation régulière d'informations au public et le partage des données avec le tableau de bord régional au niveau de la Commission Sous-Régionale des Pêches. Le projet a jeté les bases d'un dialogue plus transparent et mieux éclairé sur la gestion et les performances de la pêche. Il a également préparé le terrain pour l'adhésion de la Mauritanie à l'initiative pour la Transparence des Pêches (FiTI), ayant créé une culture de la transparence et préparé la base de données étant donné que de nombreux indicateurs de l'initiative FiTI sont similaires à ceux du tableau de bord et du CR. Il est important d'explorer à l'avenir d'autres initiatives internationales en matière de transparence qui peuvent à la fois pousser les pays à davantage de transparence et leur fournir en échange des services concrets. Par exemple, Global Fishing Watch (GFW) a signé des accords avec certains pays pour le partage des données des systèmes de surveillance par satellite des navires de pêche (VMS), en échange de quoi GFW fournit à ces pays un ensemble d'analyses dédiées qui peuvent être utilisées pour la planification ou l'application des lois.

142. **La gestion basée sur la performance liée aux décaissements peut fournir d'importantes incitations pour encourager une mise en œuvre rapide et efficace, mais l'application de ces indicateurs doit être conçue et programmée de manière appropriée.** Les Indicateurs Liés au Décaissement (ILD) et les Contrats basés sur la Performance (CBP) ont été essentiels pour garantir la participation des différents départements et entités des ministères en charge de la pêche, à la mise en œuvre de la composante d'assistance technique du projet en Guinée et en Mauritanie. Toutefois, l'efficacité de ces mécanismes a été entravée par des dispositions de mise en œuvre complexes. Il s'agissait notamment (i) de processus sophistiqués liés à la définition des indicateurs, à l'évaluation, aux paramètres de réussite et à l'affectation des recettes, ce qui a rendu difficile la compréhension et le suivi par les UGP; (ii) de la passation de contrats par l'UCR avec les auditeurs techniques (vérificateurs indépendants) pour la gestion des conflits d'intérêts, qui a nécessité un niveau élevé de coordination entre l'UCR et les deux UGP; (iii) du report des audits techniques de 3, 4 et 5 années, pour des raisons de coût, laissant peu de temps et de marge de manœuvre aux bénéficiaires pour utiliser les fonds et appliquer des mesures correctives pour améliorer les performances; (iv) du programme prédéfini d'activités éligibles, qui laissait peu de possibilités d'ajustement; et (v) de l'exigence d'un audit financier spécifique (sous contrat avec l'UCR), qui n'était pas nécessaire étant donné que l'audit annuel régulier des états financiers a permis de montrer l'utilisation des fonds. Pour les prochains projets, les mécanismes basés sur la performance devraient être fondés sur des règles plus simples, permettre une certaine flexibilité étant donné que de nouveaux besoins peuvent apparaître au cours de l'exécution du projet, et être principalement axées sur les premières années du cycle de vie du projet.

ANNEX 1. CADRE DE RESULATS ET PRINCIPALES REALISATIONS

A. INDICATEURS DE RESULTATS

Tableau 2: Réalisation des indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur de référence	Valeurs cibles d'origine (à partir des documents d'approbation)	Valeurs cibles officiellement révisées	Valeur réelle atteinte à l'achèvement ou années cibles
RÉSULTAT/OBJECTIF	**Renforcer la gouvernance des pêcheries ciblées**			
Indicateur :	**Indicateur OP 1: Part des données sur la gestion des pêches publiées régulièrement et rendues accessibles au public - GN**			
Pourcentage	0	83	83	83
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	31-Déc-2021	31-Déc-2021
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur a été conçu comme une mesure de l'amélioration de la gouvernance en ce qui concerne la transparence. Il était basé sur six variables adaptées localement et défini comme la part de ces données rendues accessibles au public sur une base quotidienne avec une valeur cible de 5 variables (égale à 83%). En Guinée, les six variables étaient les suivantes: i) liste des licences de navires valides dans le segment industriel (mensuelle), ii) liste des bateaux de pêche artisanale (annuellement), iii) liste des infractions dans le segment industriel (mensuelle), iv) redevances sur les licences (tous les trimestres), v) redevances perçues dans le cadre des accords de pêche (annuellement) et vi) redevances sur les infractions (annuellement). À Clôture du projet, cinq variables sont régulièrement publiées sur le site du MPAEM : *www.peches.gov.gn*. Seule la variable v) relative aux redevances perçues dans le cadre des accords de pêche n'est pas remplie parce qu'aucun accord de pêche n'est entré en vigueur. Le résultat est vérifié dans le rapport d'audit 2020 de la CLCC, qui révèle que les données pour les cinq variables sont fiables et régulièrement disponibles.			
Indicateur :	**Indicateur 1 de l'OP: Part des données sur la gestion des pêches publiées régulièrement et rendues accessibles au public - MR**			
Pourcentage	0	83	83	100
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint à 120 %.** L'indicateur a été conçu comme une mesure de l'amélioration de la gouvernance en ce qui concerne la transparence. Il était basé sur six variables adaptées localement et défini comme la part de ces données rendues accessibles au public sur une base quotidienne avec une valeur cible de 5 variables (égale à 83%). En Mauritanie, les six variables étaient les suivantes: i) liste des permis de pêche valides de tous les segments (mensuel), ii) liste des infractions dans les segments artisanaux et côtiers (annuellement), iii) liste des infractions dans le segment industriel (mensuelle), iv) redevances sur les licences (tous les trimestres) v) redevances perçues en vertu des accords de pêche (annuellement), vi) redevances résultant d'infractions (annuellement). À la clôture du projet, les six variables sont publiées à intervalles réguliers et rendues			

	accessibles au public sur le site Web de l'EMFM (*www.peches.gov.mr*). On peut noter que l'intervalle diffère légèrement pour trois des indicateurs par rapport au calendrier initialement envisagé: pour (i) et (iii) l'intervalle est semestriel au lieu de mensuel, et pour (iv) l'intervalle est semestriel au lieu de trimestre. Ces résultats sont vérifiés par l'équipe de l'IC sur le site Web du MPEM et dans le rapport de vérification de la CLCC.			
Indicateur :	**Indicateur 1 de l'OP: Part des données sur la gestion des pêches publiées régulièrement et rendues accessibles au public - SL**			
Pourcentage	0	100	100	75
Date atteinte	11-juil.-2020	1-mars-2021	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif 33 % atteint.** L'indicateur a été conçu comme une mesure de l'amélioration de la gouvernance en ce qui concerne la transparence. L'indicateur n'a pas été introduit au moment de la FA, mais un objectif de 100% a été ajouté lors de la restructuration de juillet 2020 sans autre spécification des variables. Selon l'ICR emprunteur, la Sierra Leone a divulgué cumulativement 75% des données sur les variables clés. Sur le site Web du MFMR, des listes de navires titulaires d'une licence (les plus récentes datent de septembre 2021) et une liste des revenus provenant des redevances, des licences, des frais et des amendes (les plus récentes de 2018) sont accessibles au public. Cependant, les données sur les cinq variables ne sont pas publiées régulièrement.			
Indicateur:	**Indicateur OP 2: Attribution de droits de pêche garantis dans le segment de la pêche artisanale de manière participative, transparente et participative - GN**			
Nombre	0	3	3	7
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	31-Déc-2021	31-Déc-2021
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif 233 % atteint.** L'indicateur original a été développé pour la RM (voir ci-dessous). Au moment de l'AF, un objectif a été ajouté pour la Guinée en ce qui concerne la cogestion opérationnelle des droits de pêche territoriaux dans le segment à petite échelle. Une valeur cible de 3 a été établie sur la base d'un système de points: un point pour la création légale d'une association communautaire, un point pour l'adoption d'un plan de cogestion et un point pour la mise en œuvre des mesures clés du plan relatives à la gestion de l'effort de pêche telles que le nombre de navires, fermeture de zone, repos biologique et engins de pêche. Lors de l'évaluation, la communauté de Koukoudé avait été identifiée comme un site potentiel, mais à l'AF, la communauté de Bongolon et Matakang a été incluse comme site cible. Avec trois sites de cogestion ciblés par le projet, la note maximale est de 9. À la clôture, des associations locales de cogestion des pêches (ALC) ont été mises en place dans chacun des trois sites. Des plans de cogestion halieutique ont été élaborés et sont opérationnels à Koukoudé et Bongolon. La délimitation des zones de cogestion a été réalisée avec succès à Koukoudé et Bongolon. Les plans de cogestion ont été adoptés et validés par les communautés et par un arrêté national A/2020/3540/MPAEM/CAB/SGG du 31 décembre 2020, qui fournit la base juridique des plans de cogestion. D'autres collectivités côtières manifestent de l'intérêt pour l'approche de l'AMC.			
Indicateur:	**Indicateur OP 2: Attribution de droits de pêche garantis dans le segment de la pêche artisanale de manière participative, transparente et participative - LR**			
Nombre	0	1	1	0
Date atteinte	5-janv.-2017	1-mars-2018	1-mars-2019	1-mars-2019

Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif non atteint.** L'indicateur original a été développé pour la RM (voir ci-dessous). Au moment de l'AF, un objectif de 1 a été ajouté pour le Libéria concernant la préparation d'un plan de gestion pour la CMA de Robertsport. À la clôture du projet, il n'y a pas de plan de gestion des pêches en place pour l'AMC de Robertsport, et le la situation du libre accès dans le segment artisanal n'a pas changé. Selon la dernière AM pour LR, le nombre de pirogues et de pêcheurs aurait augmenté.			
Indicateur:	**Indicateur OP 2: Les quotas individuels dans la pêcherie du poulpe sont distribués à tous les segments de manière participative, transparente et scientifique - MR**			
Nombre	0	3	3	0
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif non atteint.** L'indicateur original de l'AOP 2 a été défini comme « Attribution de droits de pêche sûrs dans le segment à petite échelle de manière participative, transparente et scientifique ». Les droits de pêche sûrs dans les segments artisanal et côtier ont été définis en termes de licences individuelles spécialisées (car le segment à petite échelle n'est pas soumis à des quotas individuels). L'indicateur a été restructuré en avril 2019 et fusionné avec l'indicateur intermédiaire « Les quotas individuels dans la pêche au poulpe sont attribués dans les segments industriels de manière participative, transparente et scientifique ». Le nouvel indicateur 2 de l'AOP a réduit l'attention portée à la pêche au poulpe uniquement, mais a élargi le champ d'application à tous les segments. La valeur cible de 3 est restée la même, basée sur un système de points pour chaque qualificatif : allocation participative, allocation transparente et allocation scientifique. Le projet a introduit des quotas de pêche individuels non transférables pour la pêche au poulpe dans les segments industriels et côtiers sur la base de la répartition en pourcentage du TAC. Les quotas dans ces deux segments sont attribués sur la base d'avis scientifiques, dans lesquels les quotas ne dépassent pas le TAC basé sur des données sur l'habitat du poulpe et les taux de croissance de la population. Les quotas sont également attribués de manière participative, car l'allocation a été consultée avec les opérateurs de ces deux segments. Toutefois, en termes de transparence, la publication des critères et des données sur la base desquels les quotas sont alloués fait encore défaut. Dans le segment artisanal, il n'a pas été possible d'obtenir des droits de pêche au moyen de permis individuels spécialisés en raison de l'enregistrement incomplet de tous les pirogues dans le segment à petite échelle.			
RÉSULTAT/OBJECTIF	**Renforcer la gestion des pêcheries ciblées**			
Indicateur :	**Indicateur OP 3: Le nombre de navires de pêche opérant dans les zones économiques exclusives ne doit pas dépasser le plafond établi pour chaque segment - GN**			
Oui / Non	Non	Oui	Oui	Oui
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	31-Déc-2021	31-Déc-2021
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur a été conçu comme une mesure indirecte de la capacité de pêche. Le plafond cible a été fixé individuellement pour chaque pays en fonction de la capacité estimée lors de l'évaluation. En Guinée, les valeurs plafonds établies étaient les suivantes: i) 10 000 pirogues dans le segment artisanal et ii) 85 navires dans le segment industriel (égal au nombre de licences). Un objectif pour le segment côtier a été ajouté en avril 2019 (restructuration de niveau II) pour tenir compte du nombre croissant de pirogues artisanaux avancés équipés			

	d'un moteur (Pêche Artisanale Avancée, PAA). Le plafond pour le segment PAA a été fixé à 150 bateaux. Les résultats dans le segment artisanal sont évalués en fonction du nombre de navires immatriculés au cours de l'année 5. À la clôture, un total de 8 862 pirogues artisanaux circulent dans la ZEE, dont 7 011 sont enregistrés et 1 851 sont des pirogues non enregistrables. Le nombre de pirogues artisanaux avancés (PAA) enregistrés est de 70. Le résultat dans le segment industriel est déduit du nombre de permis de pêche en équivalence annuelle. En 2021, il y avait 62 navires industriels nationaux et étrangers, à l'exclusion des thoniers, opérant dans la ZEE, dont 4 navires pêchaient la crevette, 7 navires pélagiques, 47 navires démersaux, 3 navires pêchant les céphalopodes et 1 navire pêchant les gastéropodes.			
Indicateur :	**Indicateur OP 3: Le nombre de navires de pêche opérant dans les zones économiques exclusives ne doit pas dépasser le plafond établi pour chaque segment - MR**			
Oui / Non	Non	Oui	Oui	Non
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif non atteint.** L'indicateur a été conçu comme une mesure indirecte de la capacité de pêche. Le plafond cible a été fixé individuellement pour chaque pays en fonction de la capacité au moment de l'approbation. En Mauritanie, les valeurs plafonds établies étaient les suivantes: i) 7 661 pirogues dans le segment artisanal, ii) 261 bateaux dans le segment côtier et iii) 245 navires dans le segment industriel (égal au nombre de licences). Les résultats dans le segment artisanal et côtier sont évalués en fonction du nombre de bateaux immatriculés et en tenant compte de la capacité dormante inconnue (pirogues et bateaux inactifs pendant 30 jours ou plus). Selon l'enquête IMROP de décembre 2019, la flotte de pirogues se composait de 4 014 pirogues actifs et de 3 430 pirogues inactifs pour un total de 7 444 pirogues. Pendant ce temps, le rapport d'enquête cadre de juillet 2020 a dénombré 5 253 pirogues actifs et 2 317 inactifs pour un total de 7 570 pirogues. Dans les deux cas, le nombre de pirogues opérant dans la ZEE est inférieur au plafond établi. Dans le segment côtier, il y avait 257 bateaux actifs et 130 bateaux inactifs selon l'enquête IMROP de décembre 2019, tandis que le rapport d'enquête cadre de juillet 2020 dénombrerait 233 pirogues actifs et 200 inactifs. Dans les deux cas, le nombre total de bateaux opérant dans la ZEE est supérieur au plafond établi. Le résultat dans le segment industriel est déduit du nombre de permis de pêche en équivalence annuelle, soit 245 permis délivrés en 2020 et égal au plafond établi. En conclusion, dans deux segments sur trois, le nombre de navires opérant dans la ZEE ne dépasse pas le plafond.			
Indicateur :	**Indicateur OP 3: Le nombre de navires de pêche opérant dans les zones économiques exclusives ne doit pas dépasser le plafond établi pour chaque segment - SL**			
Oui / Non	Non	Oui	Oui	Oui
Date atteinte	5-janv.-2017	1-mars-2021	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Atteint.** L'indicateur original a été élaboré pour le GN et le MR en tant que mesure indirecte de la capacité de pêche. Aucun objectif n'a été ajouté pour la Sierra Leone, mais l'indicateur a été suivi et inclus dans le rapport d'achèvement du projet établi par le pays. En Sierra Leone, la base de référence en 2017 était de 114 navires de pêche dans le segment industriel. Selon la dernière liste de navires titulaires d'une licence de septembre 2021 publiée sur le site Web du ministère, un total de 92 navires opéraient dans la ZEE, dont 78 navires de pêche, 11 navires de ravitaillement et 3 transporteurs.			

Indicateur:	**Indicateur OP 4: Part des navires de pêche inspectés par l'agence nationale de surveillance des pêches pour s'assurer de leur conformité aux réglementations nationales - GN**			
Pourcentage	25	80	80	85
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	31-Déc-2021	31-Déc-2021
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif de 106 % atteint.** Cet indicateur mesure l'effort de contrôle de la pêche par l'inspection et le contrôle des navires de pêche industrielle opérant dans la ZEE guinéenne (l'indicateur IR 2.3 a été ajouté pour le segment artisanal). L'objectif était d'inspecter 80 pour cent de tous les navires de pêche industrielle, nationaux et étrangers, par i) inspection en mer lors de patrouilles par les services MCS pour vérifier le maillage, l'état sanitaire, les espèces réglementées et d'autres activités de pêche; et ii) l'inspection ponctuelle au port. L'inspection préalable à l'obtention d'un permis n'est pas incluse, car 100 % des navires industriels sont inspectés avant l'obtention de l'autorisation. Le résultat est évalué cumulativement au fil du temps sans compter les mêmes navires inspectés plusieurs fois. Selon le Centre National de Surveillance et de Protection de la Pêche, l'agence nationale de surveillance, 85% des navires industriels ont été inspectés en 2020.			
Indicateur:	**Indicateur OP 4: Part des navires de pêche inspectés par l'agence nationale de surveillance des pêches pour s'assurer de leur conformité aux réglementations nationales - SL**			
Pourcentage	35	70	70	40
Date atteinte	5-janv.-2017	1-mars-2021	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif 57 % atteint.** Cet indicateur a été défini à l'origine pour la Guinée et mesure l'effort de contrôle de la pêche par l'inspection et le contrôle des navires de pêche industrielle opérant dans la ZEE. Dans l'AF, un objectif pour la Sierra Leone a été fixé à 70 pour cent de tous les navires de pêche industrielle, nationaux et étrangers, inspectés en mer pendant les patrouilles. L'inspection préalable à l'obtention d'un permis n'est pas incluse, car 100 % des navires industriels sont inspectés avant l'obtention de l'autorisation. Les résultats seraient évalués cumulativement au fil du temps, sans compter les mêmes navires inspectés plusieurs fois. Le projet a soutenu l'acquisition de deux patrouilleurs, mis en service en mai 2021. Les navires ont effectué 7 jours de surveillance en mars 2021 et à nouveau en mai 2021 et ont inspecté un total de 16 navires en mer en août 2021. Étant donné que 40 navires de pêche opéraient dans la ZEE en août 2021 (à l'exclusion des thoniers), la part des navires de pêche inspectés est de 40 %. Au cours des années précédentes, le taux d'inspection était de 35% en 2017 et de 45% en 2019.			
RÉSULTAT/OBJECTIF	**Améliorer la gestion des captures débarquées sur certains sites**			
Indicateur :	**Indicateur OP 5 : Volume de capacité de traitement sous conditions d'hygiène améliorées – GN**			
Tonnes	0	70	30	58
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	15-Déc-2020	31-Déc-2021
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Cible initiale de 143 % atteinte et cible révisée de 193 % atteinte.** L'indicateur original mesurait les pertes après récolte calculées comme le rapport entre le poisson commercialisable et le volume total débarqué dans certains sites de débarquement de poissons. En Guinée, l'accent a été mis sur la communauté de pêcheurs de Koukoudé en tant que bénéficiaire d'investissements visant à			

	améliorer les infrastructures physiques sur le site de débarquement. L'objectif comprenait du poisson commercialisable pour toute consommation avec une valeur cible de 70 pour cent de tous les poissons débarqués. Le rapport de résultat serait calculé en poids équivalent sur le site d'atterrissage (point de départ) et dans la salle des ventes (point d'arrivée). L'indicateur a été révisé en avril 2019 pour suivre les variations des volumes commercialisables mesurés par le volume total réel de la capacité de traitement conformément à l'amélioration des conditions d'hygiène. L'objectif révisé d'une valeur de 30 tonnes métriques n'a pas été clairement défini. Cependant, il peut être compris comme une valeur quotidienne de 30 tonnes de capacité de fumage, qui est le principal type de traitement effectué à Koukoudé. Les dernières données de surveillance de février 2021 montrent qu'en 2020, un total de 20 635 tonnes de poisson ont été débarquées à Koukoudé, dont 15 087 tonnes ont été fumées dans les installations installées dans le cadre du projet. En supposant une semaine de travail de 5 jours pendant 52 semaines par an (260 jours), la réalisation est égale à une capacité quotidienne de 58 tonnes traitées selon des conditions d'hygiène améliorées. Dans l'ensemble, il convient de mentionner que les investissements visant à équiper et à moderniser l'ensemble du site d'atterrissage de Koukoudé ont permis de traiter 100% des captures débarquées dans des conditions sanitaires, sanitaires et sanitaires et de sécurité considérablement améliorées.			
Indicateur :	**Indicateur AOP 5: Volume de capacité de traitement sous conditions d'hygiène améliorées - MR**			
Tonnes	0	90	30	302
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur original mesurait les pertes après récolte calculées comme la part de poisson commercialisable divisée par le volume total débarqué à certains sites de débarquement de poissons. En Mauritanie, l'accent a été mis sur le marché aux poissons de Nouackchott en tant que bénéficiaire d'investissements dans les infrastructures physiques visant à améliorer la gestion des prises débarquées. L'objectif était limité aux poissons destinés à la consommation humaine directe avec une valeur cible de 90 pour cent de tous les poissons débarqués dans cette catégorie qui devraient être commercialisables. Le rapport de résultat serait calculé en poids équivalent sur le site d'atterrissage (point de départ) et dans la salle des ventes (point d'arrivée). L'indicateur a été révisé en avril 2019 pour mesurer les variations des volumes commercialisables mesurés par le volume total réel de la capacité de transformation conformément à l'amélioration des conditions d'hygiène. L'objectif révisé d'une valeur de 30 tonnes métriques n'a pas été clairement défini. Cependant, il peut être compris comme une valeur quotidienne de 30 tonnes de capacité de congélation, qui est le principal type de traitement ayant lieu dans MPN. Selon le dernier rapport de suivi de 2020, la capacité totale de stockage du marché aux poissons de Nouackchott et du marché aux poissons PK28 à proximité est de 5 856 tonnes avec une capacité de congélation quotidienne de 302 tonnes – une mesure qui a triplé au cours des cinq dernières années lors de la mise en œuvre du projet. Toutes les captures débarquées bénéficient des investissements physiques et des normes d'hygiène améliorées fournies sous la supervision de l'autorité nationale compétente (ONISPA).			
Indicateur :	**Indicateur 6 de l'AOP : Bénéficiaires directs du projet (dont femmes) - GN**			
Nombre	0	190,000	32,000	52,304

Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	15-Déc-2020	31-Déc-2021
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif initial de 28 % atteint et objectif révisé de 163 % atteint.** L'indicateur concerne toutes les parties de l'AOP. En Guinée, l'objectif initial était fixé à 190 000 bénéficiaires directs du projet, dont 125 000 femmes, soit 66 %. Parmi les bénéficiaires directs du projet figuraient 50 000 dans le segment industriel et 140 000 dans le segment artisanal, dont 41 600 pêcheurs artisanaux. L'indicateur a été révisé en avril 2019 pour n'inclure que les bénéficiaires directs que l'UIP pouvait retracer et vérifier, et l'objectif a été ajusté à 32 000 bénéficiaires, dont 9 % seraient des femmes. Le recensement avait montré que le nombre de pêcheurs n'était pas aussi élevé qu'on l'avait initialement estimé. L'objectif révisé incluait les bénéficiaires au niveau de l'administration, sur les sites de cogestion (pêcheurs, transformateurs, grossistes, etc.) et des bateaux enregistrés (propriétaires et pêcheurs). À la clôture, les bénéficiaires directs comptaient 52 304 : 2 135 pêcheurs artisanaux; 984 travailleurs dans l'installation de fumée; 640 travailleurs dans l'installation de séchage; 456 poissonniers; 32 000 pêcheurs et propriétaires de bateaux immatriculés; 12 526 bénéficiaires du programme de génération de revenus alternatifs; 500 travailleurs sur le site d'atterrissage aménagé; 3 000 usagers de la route d'accès goudronnée; et 63 représentants des autorités locales. Les femmes représentaient 30 pour cent car elles étaient les principales bénéficiaires travaillant dans les installations de fumée et de séchage, en tant que poissonnières et en tant que bénéficiaires du programme IGA.			
Indicateur :	**Indicateur 6 de l'AOP: Bénéficiaires directs du projet (dont femmes) - MR**			
Nombre	0	255,000	50,000	54,904
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint à 110 %.** L'indicateur concerne toutes les parties de l'AOP. En Mauritanie, l'objectif initial a été fixé à 255 000 bénéficiaires, dont 30 % de femmes. L'indicateur a été révisé en avril 2019 pour n'inclure que les bénéficiaires directs potentiels que l'UIP pouvait retracer et vérifier, et qui étaient directement impliqués ou dépendants de la pêche, tels que: (i) les pêcheurs artisanaux, les pêcheurs industriels, les travailleurs des usines de transformation (souvent des femmes), les personnes qui commercialisent du poisson et des produits de la pêche dans le commerce de détail (principalement des femmes), et (ii) les parties prenantes dans la promotion du secteur, en particulier les fonctionnaires des pays, les organisations internationales, les organismes techniques et les membres d'organisations non gouvernementales (ONG) nationales. Les bénéficiaires directs étaient estimés à 50 000 personnes, dont 30 % de femmes. À la clôture, le projet avait directement bénéficié à 54 904 personnes en Mauritanie, dont 50 pour cent étaient des pêcheurs. Les femmes représentaient 6 % des bénéficiaires du projet, dont la plupart travaillent comme poissonnières et revendeurs sur le marché. Voir ci-dessous Mauritanie: Évaluation des résultatss.			

Tableau 3: Réalisation des indicateurs intermédiaires

Indicateur	Valeur de référence	Valeurs cibles d'origine (à partir des documents d'approbation)	Valeurs cibles officiellement révisées	Valeur réelle atteinte à l'achèvement ou années cibles
COMPOSANTE I	**Amélioration des capacités de gouvernance et de gestion des pêcheries ciblées**			
Indicateur:	**1.1 Données fiables sur la gestion des pêches régulièrement disponibles - GN**			
Nombre	0	5	5	5
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	31-Déc-2021	31-Déc-2021
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur mesure la disponibilité, la régularité et la fiabilité des données sur les pêches. L'objectif a été défini pour chaque pays sous la forme d'une liste de variables: en Guinée, les six mêmes variables que dans l'indicateur 1 de l'AOP ont été utilisées comme base avec un objectif de 5 de ces variables régulièrement disponibles. À la clôture du projet, cinq variables sont régulièrement publiées sur le site Web du MPAEM : *www.peches.gov.gn*, voir l'indicateur AOP 1 pour plus de détails. Le résultat est vérifié dans le rapport d'audit 2020 de la CLCC, qui révèle que les données pour les cinq variables sont fiables et régulièrement disponibles.			
Indicateur:	**1.1 Données fiables sur la gestion des pêches régulièrement disponibles - MR**			
Nombre	5	13	13	13
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur a été défini comme étant la disponibilité, la régularité et la fiabilité des données sur les pêches. L'objectif a été défini pour chaque pays sous la forme d'une liste de variables: en Mauritanie, un total de 13 variables seraient suivies, y compris les six variables de l'indicateur 1 de l'AOP plus sept variables supplémentaires: (i) estimation du potentiel de capture de poulpe dans la ZEE (estimation de la tonne métrique) (annuel), (ii) effort de pêche, en milliers d'heures de flottes industrielles (par catégorie de navires) (annuel), iii) volume en tonnes de production de poisson (pélagiques, céphalopodes démersaux et crustacés) (annuel), iv) valeur FAB des exportations de poisson congelé en milliers de dollars EU (prix courants), par segment (artisanal et côtier) (annuel), (v) prix FOB des exportations de poulpe en dollars EU par tonne (mensuelle), (vi) valeur des investissements publics et privés réalisés dans le secteur de la pêche (en dollars EU) (annuel), et vii) le nombre de chantiers navals agréés par l'État servant les unités de pêche (annuel). À la clôture, les 13 indicateurs font l'objet d'un suivi et d'une publication réguliers, et sont disponibles en ligne sur le site Web du MPEM. Le résultat est vérifié dans le rapport d'audit 2020 de la CLCC.			
Indicateur:	**1.1 Données fiables sur la gestion des pêches régulièrement disponibles - SL**			
Nombre	0	4	4	4
Date atteinte	5-janv.-2017	1-mars-2021	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur mesure la disponibilité, la régularité et la fiabilité des données sur les pêches. Dans la FA, un objectif de 4 a été introduit pour la Sierra Leone. Les résultats seraient évalués pour le segment industriel sur la base des rapports des observateurs à bord et pour le segment artisanal sur la base des données d'atterrissage. D'après les dernières données disponibles sur le site Web du ministère, 4 points de données sur 5 sont accessibles au public en date de septembre 2021, notamment : (i) la liste des navires de pêche titulaires d'un permis valides (industriels et semi-industriels à pont; (iii) les droits provenant des licences, (iv) la liste des navires de pêche industrielle titulaires d'une licence avec VMS et/ou AIS; v) la liste des navires de pêche industrielle			

	titulaires d'un permis avec des observateurs, accessible au public au ministère des Pêches. Une liste des infractions dans le secteur artisanal n'est pas disponible. Les données sont publiées avec une certaine régularité, mais pas aussi fréquemment que prévu. Lien : *www.mfmr.gov.sl*.			
Indicateur:	**1.2 Part des navires de pêche immatriculés - GN**			
Pourcentage	0	100	100	84
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	31-Déc-2021	31-Déc-2021
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif 84 % atteint.** L'indicateur a été défini comme une mesure de l'état de préparation du pays à contrôler l'effort de pêche dans chaque segment (indicateur 3 de l'AOP) et impliquait l'achèvement du processus d'enregistrement de tous les navires, y compris la capacité dormante de la flotte. Lors de l'évaluation, le segment de la flotte industrielle était déjà entièrement enregistré, tandis que le segment de la flotte artisanale n'était pas enregistré. Le résultat est évalué par le nombre de navires immatriculés divisé par le nombre de navires inspectés. Une ONG a mené de manière indépendante un recensement sur le terrain en octobre 2020 et a calculé que 84% des navires de pêche artisanale étaient enregistrés. Pour vérification, l'équipe de l'IC a calculé la part en fonction des chiffres disponibles et confirme la réalisation globale. Selon le rapport d'audit 2020 de la CBP, un recensement de la flotte artisanale a été effectué pour 2017 et a révélé que la flotte active comptait 7 538 navires de pêche artisanale, dont 5 664 pirogues artisanaux et 1 874 pirogues (non enregistrables). Le programme d'inscription à la pêche artisanale (à l'exclusion des pirogues) a débuté en 2018 et la première liste de bateaux a été publiée en février 2019. À la clôture du projet, la flotte artisanale active opérant dans la ZEE comptait 8 862 navires de pêche artisanale, dont 7 011 étaient immatriculés. Par rapport au recensement de 2017, on peut estimer que 93% de tous les navires de pêche artisanale et 124% des pirogues artisanaux avaient été enregistrés à la fermeture. Par rapport à la flotte active opérant dans la ZEE à la clôture, on peut estimer que 79 pour cent de tous les navires de pêche artisanale et 100 pour cent des pirogues artisanaux avaient été enregistrés à la fermeture.			
Indicateur:	**1.2 Part des navires de pêche immatriculés - MR**			
Pourcentage	0/60/100	90/90/100	90/90/100	43/100/100
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif 66 % atteint.** L'indicateur a été défini comme une mesure de l'état de préparation du pays à contrôler l'effort de pêche dans chaque segment (indicateur 3 de l'AOP) et impliquait l'achèvement du processus d'enregistrement de tous les navires, y compris la capacité dormante de la flotte. Cela serait évalué par le nombre de navires immatriculés divisé par le nombre de navires identifiés dans le recensement. Lors de l'évaluation, la flotte industrielle était entièrement enregistrée, la côte était enregistrée à 60%, tandis qu'aucun des pirogues de la flotte artisanale n'était enregistré. La valeur cible a été fixée à 90 % des navires des segments côtier et artisanal à immatriculer. À la clôture, et selon le DMM, qui suit l'enregistrement de la flotte de pêche du pays, l'ensemble des flottes industrielles et côtières sont enregistrées et incluses dans le système de quotas. La campagne visant à enregistrer et à marquer correctement les pirogues de la flotte artisanale a permis d'atteindre 43% des pirogues identifiés dans le recensement. Le résultat est vérifié dans le rapport de vérification de la CLCC.			
Indicateur:	**1.3 Proposition de réforme institutionnelle et fonctionnelle soumise au Cabinet par le ministère de la Pêche - MR**			
Oui / Non	Non	Oui	Oui	Oui
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	28-Fév-2022	28-Fév-2022

Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur a été défini comme la soumission effective d'une lettre au Cabinet accompagnée d'une proposition de réforme institutionnelle et fonctionnelle. Une telle proposition a été soumise début 2015 à l'Assemblée nationale et transposée dans la loi en juillet 2015.			
Indicateur:	**1.4 Règlements appropriés révisés intégrant (i) la gestion de l'accès et (ii) l'obtention de droits de pêche soumis au Cabinet par le ministère des Pêches - MR**			
Oui / Non	Non	Oui	Oui	Oui
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur a été défini comme un examen d'une lettre soumise au Cabinet accompagnée d'une proposition de règlement révisé. Un examen de la lettre suggère que les réformes proposées comprennent le financement durable d'un certain nombre de fonctions de gestion des pêches, la séparation des fonctions de contrôle et de réglementation, la séparation des fonctions de formulation des politiques de la mise en œuvre des politiques et l'alignement des ressources humaines sur les fonctions de gestion des pêches dans les institutions concernées, et les règlements en vigueur régissant l'accès par zone correspondant aux unités de pêche. Le code de la pêche a été élaboré ainsi que ses textes d'application (décret n° 2015-159 portant loi d'application n° 017-2015 du 29 juillet sur le code de la pêche).			
Indicateur:	**1.4 Règlements appropriés révisés intégrant (i) la gestion de l'accès et (ii) l'obtention de droits de pêche soumis au Cabinet par le ministère des Pêches - SL**			
Oui / Non	Non	Oui	Oui	Oui
Date atteinte	5-janv.-2017	1-mars-2021	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**L'objectif initial n'a pas été atteint et l'objectif révisé a été atteint.** L'indicateur original a été défini pour la RM. À l'AF, une cible a été ajoutée pour la Sierra Leone. En juillet 2020, l'indicateur a été révisé pour devenir « Présentation de la Loi sur les pêches révisée et des règlements sur les pêches au Cabinet par le MFMR ». Le projet a soutenu la préparation et la soumission de la Loi sur les pêches et l'aquaculture de 2018, du Règlement sur les pêches et l'aquaculture de 2019, des mesures de la FAO dans les États portuaires et du Plan d'action national pour la pêche INN. Toutefois, le segment artisanal reste ouvert et l'attribution de droits de pêche sûrs n'a pas été accordée aux AMC.			
Indicateur:	**1.5 Élaboration de plans de gestion des pêches - GN**			
Nombre	1	1	1	1
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	31-Déc-2021	31-Déc-2021
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur a été défini comme un plan de gestion des pêches adopté par arrêté ou décret. À la clôture, le Plan de développement et de gestion des pêches de 2021 a été élaboré et approuvé, mais le plan n'a pas pu être validé au cours du dernier trimestre de 2021 en raison de la situation politique. En obtenant un financement du fonds fiduciaire PROBLUE, la stratégie et le plan d'investissement devraient être validés d'ici juillet 2022.			
Indicateur:	**1.5 Élaboration de plans de gestion des pêches - LR**			
Nombre	0	1	1	0
Date atteinte	5-janv.-2017	1-mars-2018	1-mars-2019	1-mars-2019
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif non atteint.** L'indicateur original a été développé pour GN et MR. Au moment de l'AF, unevaleur t arget de 1 a été ajoutée pour LR et a été définie comme l'approbation d'un plan de gestion des pêches pour la pêche industrielle au chalut, la pêche démersale et la pêche artisanale, y compris les niveaux annuels de récolte durable (ou TAC). Le projet a fourni un projet de plan national de gestion de la pêche à la crevette fondé sur une évaluation des stocks de pêche à la crevette. À la clôture du projet, l'ébauche du plan de gestion avait été partagée, mais n'avait pas été approuvée.			

Indicateur:	**1.5 Élaboration de plans de gestion des pêches - MR**			
Nombre	0	3	1	2
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint à 200 %.** L'indicateur a été défini comme le nombre de plans de gestion des pêches élaborés. Une valeur cible cumulée de 3 plans de gestion adoptés par décret a été établie, axée sur un plan de poulpe révisé, un plan de crevettes et le plan de gestion des pêches pour le segment artisanal et côtier. L'indicateur a été révisé en avril 2019, car l'accent a été mis sur la pêche au poulpe. La valeur cible a été réduite à 3 à 1, en se concentrant uniquement sur un plan de poulpe révisé. Le plan de poulpe a été mis à jour et adopté en novembre 2018. De plus, un plan croaker a été validé par le CCNADP en février 2020 et le décret signé par la législation le 17 août 2020.			
Indicateur:	**1.5 Élaboration de plans de gestion des pêches - SL**			
Nombre	0	2	2	2
Date atteinte	5-janv.-2017	1-mars-2021	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur a été défini comme le nombre de plans de gestion des pêches élaborés. Une valeur cible cumulative de 2 plans de gestion approuvés a été adoptée pour la SL dans la FA axée sur la pêche à la crevette et la pêche démersale. Le Plan de gestion des pêches 2020-2025 a été approuvé le 28 mai 2021 et couvrait spécifiquement les pêches léchées et démersales.			
Indicateur:	**1.6 Données sur la gestion des pêches incorporées dans le tableau de bord régional - GN**			
Nombre	0	5	5	5
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	31-déc-202 1	31-Déc-2021
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur a été défini sur la base des six mêmes variables que dans l'indicateur 1 de l'AOP avec un objectif de 5 variables intégrées dans le tableau de bord régional maintenu par le CSRP. Selon le MPAEM, toutes les variables de gestion des pêches de la Guinée sont intégrées dans le tableau de bord régional. L'équipe de l'IC n'a pas pu accéder au tableau de bord lors de la rédaction de ce rapport.			
Indicateur:	**1.6 Données sur la gestion des pêches incorporées dans le tableau de bord régional - MR**			
Nombre	0	9		7
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020		28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint à 89 % (sur la base d'un objectif de 8 compte tenu de l'absence générale d'aquaculture et de pêche continentale en Mauritanie).** L'indicateur a été défini comme l'intégration de données nationales dans le tableau de bord régional tenu par le CSRP. Une valeur cible de 9 thèmes à intégrer dans le tableau de bord a été définie sur la base des six variables de l'indicateur 1 de l'AOP plus (i) le nombre de navires enregistrés par segments (artisanal et côtier) (annuel), (ii) la quantité de production totale de poisson (pélagique, démersal, céphalopodes et crustacés) en tonne (annuellement), (iii) la valeur des exportations de poissons de toutes les espèces (en milliers de UM en prix courants) (annuelle), — contribution du secteur de la pêche aux recettes publiques: recettes fiscales du secteur de la pêche (prix courants, millions d'UM) par rapport aux recettes fiscales totales de l'État (annuelles) et v) nombre de personnes employées dans l'industrie de la pêche par segment (artisanal, côtier et industriel) (annuel). À la clôture du projet, les données partagées dans le tableau de bord comprennent 7 des 9 thèmes avec une certaine agrégation de données: thème 2 sur la production et l'effort, thème 3 sur la surveillance et la protection, thème 4 sur les exportations, thème 5 sur la consommation nationale, thème 6 sur l'emploi, thème 7 sur les avantages économiques par espèce et thème 8 sur la bonne gouvernance. Le thème 1 sur les navires et les licences n'est pas			

	encore terminé, tandis que les données du thème 9 sur l'aquaculture et la pêche continentale ne sont pas disponibles en raison d'un manque général d'aquaculture en Mauritanie. L'équipe de l'IC a tenté de vérifier l'intégration des variables de données, mais n'a pas pu accéder au site Web du tableau de bord.			
Indicateur:	**1.7 Le total annuel admissible des captures (TAC) dans la pêche au poulpe est réparti en pourcentage entre les segments artisanaux, côtiers et industriels de manière participative, transparente et scientifique - MR**			
Nombre	0	3	3	1
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif 33 % atteint.** L'indicateur a été défini par rapport à la répartition des captures annuelles totales qui peuvent être prises de manière durable sans épuiser le potentiel de renouvellement du stock de poulpes. Une valeur cible de 3 a été établie sur la base d'un système de points pour chaque qualificatif à remplir dans chaque segment : allocation participative, allocation transparente et allocation scientifique. Le résultat serait évalué en fonction de l'observation du processus menant à la répartition des parts de TAC dans la pêche au poulpe. Le rapport d'audit de la CLCC, complété par des vérificateurs tiers indépendants, qui ont mené une mission en décembre 2020, conclut que la distribution du TAC à chaque segment opérant dans la pêche au poulpe se fait de manière participative, mais n'est pas suffisamment transparente ou scientifique, car le segment artisanal reste incontrôlé.			
Indicateur:	**1.8 Des rapports de suivi, d'évaluation et de surveillance de la mise en œuvre des activités du projet par une organisation sont régulièrement publiés - GN**			
Oui / Non	Non	Oui	Oui	Non
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	31-déc-2021	31-Déc-2021
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif non atteint.** L'indicateur a été défini à l'origine pour la RM comme la publication par une organisation sélectionnée d'un rapport de suivi et d'évaluation des activités du projet. Le rapport examinerait l'engagement des pêcheurs artisanaux et des femmes dans le processus de consultation sur la gestion des pêches. À la clôture du projet, aucun rapport de ce type n'a été produit pour la Guinée.			
Indicateur:	**1.8 Des rapports de suivi, d'évaluation et de surveillance de la mise en œuvre des activités du projet par une organisation sont régulièrement publiés - MR**			
Oui / Non	Non	Oui	Oui	Oui
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur a été défini comme la publication par une organisation sélectionnée d'un rapport de suivi et d'évaluation des activités du projet. Le rapport examinerait l'engagement des pêcheurs artisanaux et des femmes dans le processus de consultation sur la gestion des pêches. L'UIP confirme qu'un rapport sur les observations des partenaires du projet a été transmis.			
Indicateur:	**1.8 Des rapports de suivi, d'évaluation et de surveillance de la mise en œuvre des activités de projet par une organisation sont régulièrement publiés - SL**			
Oui / Non	Non	Oui	Oui	Oui
Date atteinte	5-janv.-2017	1-mars-2021	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur a été défini à l'origine pour la RM comme la publication par une organisation sélectionnée d'un rapport de suivi et d'évaluation des activités du projet. Le rapport examinerait l'engagement des pêcheurs artisanaux et des femmes dans le processus de consultation sur la gestion des pêches. Le rapport d'achèvement du projet SL confirme que les rapports sur les observations des partenaires du projet ont été transmis, par exemple par le biais de rapports de surveillance communautaire, de rapports de patrouilles et du rapport d'observation scientifique.			

COMPOSANTE II	Renforcement des systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches (MCS)			
Indicateur:	**2.1 Le système de surveillance par satellite des navires de pêche industrielle de l'agence nationale de surveillance des pêches est fonctionnel - GN**			
Heures / jour (moyenne)	8	24	24	24
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	31-déc-2021	31-Déc-2021
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur a été défini comme la moyenne annuelle du nombre d'heures par jour pendant laquelle le système de surveillance par satellite pour le segment industriel fonctionnait au Centre national de surveillance et de protection des pêches. La cible était la surveillance ininterrompue 24 heures sur 24, qui serait mesurée par lenombre total d'heures totales de surveillance au cours d'une année divisé par 365. À la clôture, le VMS est opérationnel et fonctionnel en moyenne 24 heures sur 24. Le résultat est vérifié dans le rapport d'audit 2020 de la CLCC.			
Indicateur:	**2.1 Navires de pêche industrielle titulaires d'une licence installés avec vmS fonctionnels et observateurs à bord - SL**			
Pourcentage	10	20	100	100
Date atteinte	5-janv.-2017	1-mars-2021	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur original « Le système de surveillance par satellite des navires de pêche industrielle par l'agence nationale de surveillance des pêches est fonctionnel » a été révisé en juillet 2020 en « Navires de pêche industrielle agréés installés avec un VMS fonctionnel et des observateurs à bord ». La cible a été révisée du nombre d'heures/jour au pourcentage. Selon le dernier rapport MCS répertorié sur le site Web du ministère de septembre 2021, 100% du segment de la flotte industrielle est équipé du VMS et transporte des observateurs à bord. Cette réalisation exclut les thoniers, qui représentent environ la moitié de la flotte (38 sur 78 navires de pêche).			
Indicateur:	**2.2 Patrouille de surveillance des navires de pêche industrielle (nombre de jours par an) - GN**			
Jours	80	200	200	122
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	31-Déc-2021	31-Déc-2021
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif 61 % atteint.** L'indicateur a été défini comme le nombre de jours par an où des patrouilles de surveillance (suivi et contrôle) ont été effectuées pour le segment industriel. En 2020, soutenu par le projet, le Centre national de surveillance des pêches (CNSP) a effectué des patrouilles de surveillance dans la zone mid-shore et offshore pendant 64 jours par an. En raison de problèmes techniques avec le patrouilleur hauturier, le nombre de jours de patrouille a été réduit. Auparavant, en 2018, le CNSP avait effectué 123 jours de patrouille, et en 2019, ce nombre était passé à 180 jours. À la fermeture, le patrouilleur Vedette Moussaya avait été réparé et effectuait à nouveau des missions de surveillance. En raison des problèmes techniques rencontrés en 2020, la réalisation est enregistrée comme le nombre annuel moyen de jours de patrouille de surveillance (123 + 180 + 64) / 3.			
Indicateur:	**2.2 Patrouille de surveillance des navires de pêche industrielle (nombre de jours par an) - SL**			
Jours	80	240	240	14
Date atteinte	5-janv.-2017	1-mars-2021	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif de 6 % atteint.** L'indicateur a été défini comme le nombre de jours par an où des patrouilles de surveillance (suivi et contrôle) ont été effectuées pour le segment industriel. Le patrouilleur SIK est resté inutilisable pendant une grande partie de la période du projet, en partie en raison de dommages aux hélices du navire et en partie en			

	raison de l'omission de nommer des officiers et des membres d'équipage du navire. En 2021, le navire SIK a effectué sept jours de surveillance en mars et de nouveau en mai, pour un total de 14 jours de surveillance de la flotte industrielle. Au cours des années précédentes, le SIK a entrepris 21 jours de surveillance en 2020 selon le rapport d'achèvement du projet SL) et 25 jours de surveillance en 2019.			
Indicateur:	**2.3 Patrouille de surveillance des bateaux de pêche artisanale (nombre de jours par an) - GN**			
Jours	0	96	96	184
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	31-Déc-2021	31-Déc-2021
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif 192 % atteint.** L'indicateur a été défini comme le nombre de jours par an où des patrouilles de surveillance (suivi et contrôle) ont été effectuées pour le segment artisanal. Un objectif a été fixé pour 96 jours de patrouille de surveillance par année. En 2021, soutenu par le projet, le Centre national de surveillance des pêches (CNSP) a effectué des patrouilles de surveillance dans la zone côtière pendant 184 jours par an. Les années précédentes, le CNSP avait effectué 674 patrouilles en 2020, 516 patrouilles en 2019 et 276 patrouilles en 2018. Le nombre enregistré pour 2021 reflète probablement une baisse globale de l'activité de pêche en raison de la pandémie.			
Indicateur:	**2.4 Élaboration d'un plan d'exploitation durable de JMC - SL**			
Oui/Non	Non	Oui	Oui	Oui
Date atteinte	5-janv.-2017	1-mars-2021	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur a été défini comme l'existence d'un plan opérationnel de JMC. Le projet a soutenu la préparation d'un plan opérationnel pour le Comité mixte de suivi (CCM). Le Plan national d'inspection des pêches finalisé 2020-2025 a été approuvé en tandem avec le Plan de gestion des pêches 2020-2025 et publié conjointement sur le site Web du MFMR en mai 2021. Un budget proposé dans le cadre du plan est en cours de discussion par les organismes sectoriels à la clôture du projet.			
COMPOSANTE III	**Améliorer la manipulation des poissons débarqués sur certains sites**			
Indiquér:	**3.1 Construction de sites intégrés de manutention du poisson - GN**			
Nombre	0	1	1	1
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020	31-déc-2021	31-Déc-2021
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif initial et révisé atteint à 100 %.** L'indicateur initial était « Sites intégrés de manutention du poisson construits », où l'exploitation a été définie comme (i) la glace est disponible et accessible, (ii) l'eau et l'électricité sont disponibles, (iii) les déchets sont correctement gérés, (iv) les frais d'utilisation sont perçus de manière transparente et (v) un quai d'atterrissage est fonctionnel. L'indicateur a été révisé en avril 2019 en « Sites intégrés de manutention du poisson construits » étant donné que le nouveau site de Koukoudé était encore en phase de développement et ne devrait devenir opérationnel qu'après la fermeture du projet. Le projet a fourni un site d'atterrissage et une installation de fumée modernes et équipés, une infrastructure mise à jour pour faciliter la vente de produits, y compris une route d'accès pavée et un centre d'accès Internet, ainsi que des services de soutien, tels qu'une garderie. Le site d'atterrissage artisanal et l'installation fumeurs de Koukoud é ont été inaugurés en mai 2021, atteignant ainsi l'indicateur original et révisé.			
Indiquér:	**3.1 Construction de sites intégrés de manutention du poisson - MR**			
Nombre	0	1		0
Date atteinte	23-Fév-2015	15-Déc-2020		28-Fév-2022

Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif initial de 67 % atteint et objectif révisé de 50 % atteint.** L'indicateur initial était « Sites intégrés de manutention du poisson opérationnels », où opérationnels ont été définis comme (i) la glace est disponible et accessible, (ii) l'eau et l'électricité sont disponibles, (iii) les déchets sont correctement gérés, (iv) les eaux usées sont traitées, (v) les frais d'utilisation sont perçus de manière transparente et (vi) la sécurité du site est assurée. L'indicateur a été révisé en avril 2019 en « Sites intégrés de manutention du poisson construits », étant donné que l'expansion du marché aux poissons de Nouakchott en Mauritanie était encore en phase de développement et ne devrait devenir opérationnelle qu'après la fermeture du projet. À la clôture du projet, les investissements de la phase I relatifs à la sécurité, à l'éclairage et aux améliorations sanitaires ont été achevés, tandis que les investissements de la phase II relatifs à l'installation d'une usine de traitement des eaux usées sont à un stade avancé et toujours en cours sous la supervision du MPN. Ainsi, par rapport à l'indicateur révisé, le projet a atteint 50 % de l'objectif (phase I terminée, phase II encore en construction). Par rapport à l'objectif initial, le projet a atteint 4 des 6 conditions opérationnelles (67 %) en améliorant l'accès à la glace, à l'eau et à l'électricité, en augmentant la collecte et la divulgation des frais d'utilisation et en sécurisant le site avec des clôtures et de l'éclairage.			
Indicateur:	**3.1 Sites intégrés de manutention du poisson opérationnels - LR**			
Nombre	0	1	1	1
Date atteinte	5-janv.-2017	1-mars-2018	1-mars-2019	1-mars-2019
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur original a été développé pour GN et MR. Au moment de l'AF, une valeur target de 1 a été ajoutée pour LR dans laquelle « opérationnel » a été défini comme la disponibilité et l'accessibilité de la glace. À la clôture du projet, un site intégré de manutention du poisson a été construit et dédié à Fanti Town, qui fait partie du groupe d'atterrissage Robertsport. Cela a été réalisé en équipant le site d'atterrissage d'une machine à glace à flocons appropriée, d'un entrepôt de refroidissement, de poissons et de glacières. Une équipe temporaire de gestion du site dans le cadre de l'entretien de l'AMC de Robertsport a également été mise en place.			
Indicateur:	**3.2 Fumoirs améliorés - SL**			
Nombre	0	15	15	0
Date atteinte	11-juil.-2020	31-Déc-2021	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif non atteint.** L'indicateur a été introduit en juillet 2020. Comme le programme de micro-subventions initialement prévu pour un programme de moyens de subsistance alternatifs a été annulé, le GoSL a demandé que les fonds soient réorientés pour finaliser les investissements dans l'amélioration de la manipulation du poisson après la récolte au pôle de débarquement de Konakridee, qui avait commencé dans le cadre de la POS 1 du WARFP. L'objectif était d'installer 15 fours à fumée améliorés à Konakridee, Tombo, Goderich, Yeliboya et Sulima. À la clôture du projet, l'EIES avait été finalisée et l'UNOPS avait reçu des fonds pour commencer à mettre en œuvre les travaux civils, qui avaient été retardés en raison du Covid-19.			
COMPOSANTE IV	**Gestion de projet, suivi et évaluation, et coordination régionale**			
Indicateur:	**4.1 Participation aux réunions de l'IW - GN**			
Nombre	0	1		1
Date atteinte	5-janv.-2017	01-mars-2021	31-Déc-2021	31-Déc-2021
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur a été introduit dans le cadre de la FA. Le projet a soutenu la participation de trois représentants de la Guinée à la 9e Conférence internationale biennale du FEM sur les eaux, qui s'est tenue du 5 au 8 novembre 2018 à Marrakech, au Maroc.			

	Lien : https://www.iwlearn.net/events/conferences/iwc9-2018/iwc9-participant-list			
Indicateur:	**4.1 Participation aux réunions de l'IW - LR**			
Nombre	0	1	1	1
Date atteinte	5-janv.-2017	1-mars-2018	1-mars-2019	1-mars-2019
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur a été introduit dans le cadre de la FA. Le projet a soutenu la participation d'un représentant de l'Autorité nationale des pêches et de l'aquaculture du Libéria (NAFAA) à la 9e Conférence internationale biennale du FEM sur les eaux, qui s'est tenue du 5 au 8 novembre 2018 à Marrakech, au Maroc. Lien : https://www.iwlearn.net/events/conferences/iwc9-2018/iwc9-participant-list			
Indicateur:	**4.1 Participation aux réunions de l'IW - SL**			
Nombre	0	1		1
Date atteinte	5-janv.-2017	01-mars-2021		28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur a été introduit dans le cadre de la FA. Le projet a soutenu la participation d'un représentant du ministère des Pêches et des Ressources marines à la 9e Conférence internationale biennale du FEM sur les eaux, qui s'est tenue du 5 au 8 novembre 2018 à Marrakech, au Maroc. Lien : https://www.iwlearn.net/events/conferences/iwc9-2018/iwc9-participant-list			
Indicateur:	**4.2 Indicateurs de performance des pêches collectés annuellement - GN**			
Oui/Non	Non	Oui	Oui	Oui
Date atteinte	5-janv.-2017	01-mars-2021	31-Déc-2021	31-Déc-2021
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur a été introduit dans le cadre de la FA. Selon les dernières AM et ISR, cet indicateur a été atteint.			
Indicateur:	**4.2 Indicateurs de rendement des pêches recueillis annuellement - LR**			
Oui/Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Date atteinte	5-janv.-2017	1-mars-2018	1-mars-2019	1-mars-2019
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif atteint.** L'indicateur a été introduit dans le cadre de la FA. Un ensemble d'IFP a été achevé pour le Libéria pour 2017. À la clôture du projet, un spécialiste du développement communautaire travaillait à compléter un autre ensemble d'IPF pour 2018. Les FPI comprennent, entre autres points de données, le pourcentage de navires de pêche artisanale enregistrés dans des pêcheries ciblées, le nombre de communautés auxquelles des droits de pêche sont attribués; et les conditions locales du site (conditions environnementales, hygiène à terre, qualité de l'eau et évaluations possibles des changements climatiques).			
Indicateur:	**4.2 Indicateurs de rendement des pêches recueillis annuellement - SL**			
Oui/Non	Non	Oui	Oui	Non
Date atteinte	5-janv.-2017	01-mars-2021	28-Fév-2022	28-Fév-2022
Commentaires (y compris % de réalisations)	**Objectif non atteint.** L'indicateur a été introduit dans le cadre de la FA. Selon le rapport d'achèvement du projet, cet indicateur n'a pas été atteint.			

B. APERÇU DES INDICATEURS AOP - Indicateurs AOP originaux, révisés et atteints

	Original PAD March 16, 2015				Additional Financing PAD January 5, 2017		Restruturing April 2019 (GN and MR) and July 2020 (SL)		Actual value achieved February 28, 2022	Notes
	#	PDO Indicators	Unit	Target	AF PDO Indicators	Revised target	Revised PDO Indicators	Revised target	Achieved target	
PDO 1	1	Share of fisheries management data published regularly and made publicly accessible	%	**GN:** 83 **MR:** 83				**SL:** 100	**GN:** 83 **MR**: 83 **SL:** 25	SL target added in July 2020 restructuring
	2	Allocation of secure fishing rights in the small-scale segment in a participatory, transparent, and scientific manner	#	**MR:** 3			**MR:** Individual quotas in octopus are distributed to all the segments in a participatory, transparent, and scientific manner	**MR:** 3	**MR:** 0	Revised to focus on all segments in octopus fisheries only.
						GN: 1 **LI:** 1 **SL:** 1	**SL:** Dropped	**SL:** 0	**GN:** 7 **LI:** 0	Targets added for GN, LI, and SL in AF. In June 2020, the indicator was dropped for SL due to limited capacity at the community level
PDO 2	3	Number of fishing vessels operating in the exclusive economic zones should not exceed the ceiling established for each segment	Y/N	**GN:** Yes Artisanal: 10,000 Industrial: 85				PPA: 150	**GN:** Yes Artisanal: 8,862 PAA: 70 Industrial: 62	GN target for Advanced Artisanal Fisheries segment added in April 2019 restructuring (Pêche Artisanal Avancé, PAA)
				MR: Yes Artisanal: 7,661 Coastal: 261 Industrial: 245					**MR:** No Artisanal: 7,570 Coastal: 433 Industrial: 245	Includes dormant capacity.
	4	Share of fishing vessels inspected by the national fisheries surveillance agency for compliance with national regulations	%	**GN:** 80		**SL:** 70			**GN:** 85 **SL:** 40	SL target added in AF.
PDO 3	5	Share of marketable volume of fish landed at selected fish landing sites	Ratio / Tons	**GN:** 70 **MR:** 90			Volume of processing capacity according to improved hygiene conditions (Metric ton)	**GN:** 30 **MR:** 30	**GN:** 58 **MR:** 30	Revised to measure changes in marketable volume instead of loss ratio.
	6	Direct project beneficiaries (of which female)		**Total:** 445,000 (45%) **GN:** 190,000 (66%) **MR:** 255,000 (30%)				**Total:** 82,000 (22%) **GN:** 32,000 (9%) **MR:** 50,000 (30%)	**Total:** 107,454 (%) **GN:** 52,304 (30%) **MR:** 55,150 (6%)	Revised to cover only verifiable direct beneficiaries

C. VUE D'ENSEMBLE DES EXTRANTS PAR COMPOSANT

*Tableau 4: **GUINÉE** Planifiée, révisée et réalisée Outputs par Component*

Activités originales (PAD + FA)	Activités AF (AF PAD + FA modifié)	Activités restructurées (avril 2019)	Activités réalisées en Guinée
Composante 1 : Renforcer la bonne gouvernance et la gestion durable des pêches			
2,47 millions de dollars américains	**1,6 million de dollars américains**	**↓ 0,77 million de dollars américains (variation de 19 %)**	**Réel : 3 $ US. 0à 3 millions**
Sous-composante 1.1 : Élaboration du cadre politique juridique et opérationnel et renforcement de la capacité institutionnelle			
a) mener des recherches et des activités scientifiques pertinentes pour éclairer les politiques opérationnelles de planification et de gestion, en particulier les campagnes d'évaluation des stocks visant à mesurer l'abondance des ressources halieutiques;	(Identique à la nouvelle activité 1.5)		
Sous-composante 1.2 : Contrôle de la capacité de pêche			
a) renforcer les systèmes d'immatriculation des navires et des bateaux dans tous les segments			Le projet a soutenu la rédaction et la signature d'un arrêté sur l'enregistrement des pirogues en Guinée. Deux campagnes ont abouti à l'enregistrement de plus de 80% de la flotte de pirogues, un mécanisme de financement durable pour l'enregistrement avec des permis de pêche est actuellement mis en œuvre. Le gouvernement a achevé l'enregistrement des navires industriels avec son propre financement et a demandé que le projet se concentre uniquement sur l'enregistrement des bateaux artisanaux de pêche artisanale.
b) introduire une gestion de l'accès par un contrôle strict de la capacité de pêche aux niveaux actuels grâce à une combinaison de mesures telles que des permis et des licences de pêche		*Abandon :* Cette activité n'a pas pu être réalisée dans les délais prévus par le projet en raison de l'enregistrement incomplet, mais continu, des pirogues et du manque de propriété du processus d'enregistrement parmi les pêcheurs artisanaux.	

Sous-composante 1.3 : Introduire de nouveaux systèmes de gestion des pêches (dans les pêcheries, segments ou communautés cibles afin d'aligner la capacité et l'effort de pêche sur des niveaux de capture durables)			
a) préparer des plans de gestion des pêches pour les espèces cibles (poissons démersaux, petits poissons pélagiques, crustacés et céphalopodes);	(Identique à la nouvelle activité 1.6)	*Révisés et combinés:* a) améliorer les plans de gestion des pêches existants. L'amélioration du plan de gestion existant et la réglementation du nouveau segment (AAP) étaient une priorité plus élevée pour la Guinée que la préparation et la mise en œuvre d'un plan de gestion détaillé par pêche.	La stratégie et le plan d'investissement dans les pêches ont été élaborés et approuvés. Il a été validé en juillet 2022. La stratégie n'a pas pu être mise en œuvre au cours du dernier trimestre de 2021 en raison de la situation politique.
b) mettre en œuvre des plans de gestion des pêches, notamment:	(Identique à la nouvelle activité 1.6)		
i) renforcer les droits de pêche pour les pêcheries ciblées dans le segment industriel afin d'établir un système de quotas pour attribuer les droits aux ressources en termes d'effort de pêche admissible;		*Abandonné :* Le gouvernement a achevé l'immatriculation des navires industriels avec son propre financement et amélioré la surveillance de la capacité de pêche dans le segment de l'industrie sans le soutien du projet.	
ii) introduire des droits de pêche sûrs dans le segment artisanal en termes de licences de pêche; et		*Abandon :* Cette activité n'a pas pu être réalisée dans les délais prévus par le projet en raison de l'enregistrement incomplet, mais continu, des pirogues et du manque de propriété du processus d'enregistrement parmi les pêcheurs artisanaux.	
(iii) mettre en place un processus pilote de cogestion communautaire combiné à des droits d'utilisation territoriale (TURF) dans certaines communautés de pêcheurs			Des associations locales de cogestion des pêches (AMC) ont été légalement établies à Koukoude et à Bongolon.
Sous-composante 1.4 : Renforcer le système de collecte, de gestion et de diffusion des données relatives aux pêches			
a) renforcer le système de collecte et de gestion des données			Financement du système d'enquête sur les pêches marines et de collecte de données du CNSHB. Réalisation de l'enquête cadre sur le recensement de la flotte de pirogues sur l'ensemble de la côte guinéenne. Réalisation de l'enquête-cadre sur le secteur de la pêche maritime.
b) améliorer la transparence des informations relatives à la gestion des pêches;			Élaboration d'une feuille de route pour une application officielle de la Guinée à la FiTi
c) faciliter la communication publique sur les objectifs et les progrès du projet			

	Activité 1.1 Améliorer le cadre juridique et réglementaire national		
	a) préparer et mettre en place des initiatives communautaires de gestion des pêches		Appui à la rédaction et à la signature d'un Arrêté sur la cogestion de la pêche en Guinée.
	b) réviser la structure juridique afin d'introduire une gestion communautaire des pêches		(i) une étude diagnostique sur la révision du Code de la pêche maritime de 2015, (ii) la révision du Code de la pêche maritime de 2015 et la rédaction de textes d'exécution, (iii) tous les décrets visant à opérationnaliser le code de la pêche de 2015 ont été élaborés et signés.
	c) diffuser les résultats à l'échelle nationale		Appui à la mise en place d'une stratégie de communication MPAEM et à l'acquisition d'équipements de communication.
	Activité 1.2. Mettre en œuvre la réforme institutionnelle du ministère responsable du secteur de la pêche et des institutions d'appui		
	a) financer un économiste de la pêche et un spécialiste de la gestion communautaire pour renforcer la gestion des pêches du niveau national au niveau communautaire		Étude de la contribution économique du secteur de la pêche à l'économie nationale; le renforcement du système d'immatriculation des navires et la mise en place de registres des navires et des bateaux; soutenir l'élaboration de plans pluriannuels de gestion et de développement de la pêche
	b) soutenir la mise en œuvre du processus de réforme institutionnelle conformément aux codes de la pêche		Acquisition de 36 motos et accessoires pour le MPAEM et de 7 motos pour le système d'enquête cnshb pour la collecte de données de pêche et socio-économiques sur la côte guinéenne, la création d'un site web du MPAEM et la publication de toutes les informations sur le secteur accessibles au grand public.
	Activité 1.3. Harmoniser les politiques de la pêche et les cadres réglementaires au niveau régional et mobiliser des compétences de haut niveau		
	a) harmonisation des droits de licence, b) fourniture de données fiables de la Guinée au tableau de bord régional du CSRP, c) appui aux négociations d'accords de pêche étrangers, d) fourniture d'une assistance technique pour négocier		

	les pêches, e) harmonisation des politiques et des règlements, f) mise en œuvre de l'Accord sur la mesure du ressort de l'État du port et g) élaboration d'un guide communautaire de gestion des pêches.		
	Activité 1.4. Coordonner la mise en œuvre participative de la vision stratégique du Programme		
	a) consultation régulière des parties prenantes et sensibilisation pour et par les organisations de pêcheurs		
	b) renforcement des capacités du Ministère de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie maritime pour mettre en œuvre un plan de gestion durable des pêches		Renforcement des capacités du personnel de MPAEM grâce à la formation de plus de 50 gestionnaires occupant des postes clés.
	c) la production chaque semestre de rapports sur les progrès de la gestion communautaire des pêches par les organisations de la société civile		
	Activité 1.5. Mener des recherches et des activités scientifiques pertinentes, en particulier des campagnes d'évaluation des stocks		
	a) les unités de recherche pour la formation, la collecte et l'analyse de données, ainsi que l'élaboration de plans de gestion des pêches;		Réalisation de 6 campagnes d'évaluation des ressources démersales en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020. Les résultats (biomasse estimée, potentiel exploitable, tailles moyennes et répartition spatio-temporelle des ressources) constituent les données de base du plan annuel de gestion et de développement des pêches.
	b) renforcer le système de surveillance et de saisie des données sur les séries chronologiques de captures au moyen d'un programme d'observateurs scientifiques		Aucune activité.
	Activité 1.6. Introduire de nouveaux systèmes de gestion des pêches dans les pêcheries, segments ou communautés cibles		

	a) élaborer des plans de gestion des pêches pour les groupes d'espèces cibles, y compris la définition des niveaux d'effort de pêche agrégés autorisés sur la base de recommandations scientifiques	*Tomber*	
	b) mettre en œuvre les plans de gestion des pêches, qui décrivent également les méthodes de contrôle de l'accès aux ressources et la quantité de récolte	*Tomber*	
Composante 2 : Réduction de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) (GN et SL)			
3,02 millions de dollars américains	**0,4 million de dollars américains**	**↓ 1,52 million de dollars américains (variation de 44 %)**	**Réel : 2 $ US. 00 million**
Sous-composante 2.1 : Environnement propice à la réduction de l'INN			
a) renforcer le cadre et les pratiques juridiques et institutionnels pertinents pour poursuivre les navires dans l'acte de pêche illégale			Système de surveillance des navires opérationnalisé. Le CNSP a mis en place un système de surveillance électronique fonctionnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour les navires industriels avec le VMS.
b) mettre en œuvre des mécanismes de financement appropriés pour une surveillance efficace des pêches			Un mécanisme de financement basé sur les permis de pêche a été mis en place pour soutenir la surveillance.
	Activité 2.1 Faciliter les accords de coopération MCS avec les pays voisins		
	a) élaborer un tableau de bord pour l'échange d'informations sur les navires de pêche industrielle, les licences et les activités connexes;		
	b) formation régionale du personnel du SCM		
Sous-composante 2.2 : Élaboration et mise en œuvre de stratégies de surveillance			
a) élaborer et mettre en œuvre une approche intégrée et une coordination des MCS de pêche tout au long de la chaîne de valeur			

b) acquisition de matériel de surveillance et de services connexes		*Abandon :* L'allocationinsuffisante de fonds (2,5 millions de dollars EU) a été remplacée par la construction d'une route d'accès au titre de la composante 3.1.	
c) élaborer et diffuser de bonnes pratiques opérationnelles en matière de surveillance et de contrôle;			Soutien à la Confédération Nationale des Pêcheurs de Guinée (CONAPEG) à travers la mise à disposition de 3 pirogues de formation, le financement de campagnes de sensibilisation sur le monofilament, et sur les risques liés à la pêche accidentelle d'espèces emblématiques (tortues, lamantins, dauphins, baleines)
	Activité 2.2 : Mener des activités participatives de SCM		
	a) soutenir les coûts d'exploitation des activités de surveillance et d'octroi de licences;		Le projet a appuyé la mise en œuvre de patrouilles de surveillance régulières. Cependant, le patrouilleur vieillit et la durabilité de la surveillance en mer dépend soit de l'investissement dans de nouveaux navires de patrouille, soit de l'établissement de partenariats stratégiques entre les administrations pour une surveillance conjointe.
	b) aider à établir le programme d'observateurs et à en assurer le fonctionnement;		Un atelier de formation a été organisé.
	Activité 2.3 : Améliorer l'efficacité de la surveillance des pêches et renforcer la gestion des infractions		
	a) continuer d'appuyer le soutien juridique à la gestion des violations et aux poursuites;		
Composante 3 : Accroître la contribution des ressources halieutiques à l'économie locale			
2,24 millions de dollars américains	**2,6 millions de dollars américains**	**↑ 1,66 million de dollars américains (variation de 34 %)**	**Montant réel : 5,36 millions de dollars américains**
Sous-composante 3.1 : Amélioration de l'infrastructure et de la manipulation du poisson			
a) agrandir ou améliorer le site de débarquement du poisson et les installations du marché pour servir les pêcheurs artisanaux qui approvisionnent le marché intérieur;		*Révision :* Construction d'une route d'accès à deux voies de 4 km reliant Koukoudé et Koundindé	Lot 1: Site d'atterrissage et centre internet. Lot 2 : Construction d'un centre fumeurs et réhabilitation d'un centre fumeur existant. Lot 3 : Route d'accès.

i) plate-forme d'atterrissage avec rampes d'accès; ii) plate-forme de base sur laquelle le secteur privé peut investir dans une usine ou une unité de transformation du poisson, un entrepôt pour stocker et réparer du matériel et une chambre froide; iii) les bureaux administratifs; iv) les travaux d'assainissement; v) salle des ventes; vi) salle de premiers soins; and (vii) latrines.			
	Activité 3.1 : Élaborer, adopter et mettre en œuvre des plans de gestion des pêches		
	a) faciliter les voyages d'étude vers des sites avancés de gestion communautaire des pêches		Soutien à un échange sud-sud entre les associations de femmes en Guinée et en Sierra Leone
	b) appuyer l'élaboration et l'adaptation des plans de gestion;		Plans de gestion locaux mis en œuvre, y compris la délimitation des zones de cogestion pour les activités de MCS.
	c) soutenir la mise en œuvre et le suivi des plans de gestion avec les communautés locales et les groupes d'utilisateurs, y compris la collecte d'informations environnementales rentables et l'éducation environnementale	*Tomber*	
	d) soutenir le renforcement des capacités des CMA		La capacité de l'AMC a été renforcée et entièrement équipée pour les opérations.
	e) rechercher la possibilité d'élargir le programme scientifique communautaire		
	Activité 3.2 : Subventions de transfert de moyens de subsistance		
	a) des microfinancements pour développer des activités communautaires visant à faciliter le transfert et l'amélioration des moyens de subsistance	*Révision :* Réduction de la portée et du budget (réduction du nombre de collectivités cibles de 3 à 2)	Les activités comprennent le recyclage du plastique, la saponification et la teinture, la pisciculture, le développement de plantations de bois de feu pour l'approvisionnement durable des installations de fumage et l'apiculture.

Tableau 5 prévus et réalisés par composante du LIBÉRIA

Activités AF (AF PAD + FA)	Activités réalisées au Libéria
Composante 1 : Renforcer la bonne gouvernance et la gestion durable des pêches	
0,2 million de dollars américains	**Montant réel : 0,2 million de dollars américains**
Activité 1.1 : Améliorer le cadre juridique et réglementaire national	
a) soutenir les services de consultants pour aider à mener à bien les consultations sur le cadre politique et réglementaire, l'incorporation de toute modification convenue et la soumission à l'Assemblée législative	La Loi sur les pêches préparée dans le cadre du premier projet de la POS 1 a été examinée et préparée en vue de sa présentation. La première modification a été approuvée le 9 octobre 2017. Aide fournie pour compléter les règlements sur les pêches à la Loi de 2019. La deuxième modification a été approuvée en novembre 2019.
b) soutenir les campagnes médiatiques et publicitaires pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie et la diffusion de la politique de la pêche et de l'aquaculture, le renforcement des capacités et les ateliers de sensibilisation	Des dépliants et des autocollants sur des thèmes choisis et les résultats du projet ont été produits et distribués dans les communautés de pêcheurs autour de Monrovia et d'autres régions du pays et affichés sur certains véhicules et motos dans les communautés locales, y compris Robertsport. Un panneau d'affichage sensibilisant aux diverses méthodes et pratiques INN a également été soutenu. La production de drames et de jingles a été retardée.
Activité 1.2 : Mettre en œuvre la réforme institutionnelle du ministère responsable du secteur de la pêche et des institutions d'appui	
a) aider le Bureau national des pêches (BNF) à élaborer un plan de transition et de mise en œuvre pour le processus de réforme institutionnelle conformément aux décisions relatives à la politique de la pêche;	A soutenu le processus de renforcement des capacités et de réforme institutionnelle en passant du Bureau national des pêches (BNF) à l'Autorité nationale des pêches et de l'aquaculture (NaFAA).
b) aider la BNF à préparer et à emballer des mini-projets et à préparer des informations et de la documentation pour une conférence des donateurs	
Activité 1.3. Harmoniser les politiques de la pêche et les cadres réglementaires au niveau régional et mobiliser des compétences de haut niveau	
n/a	
Activité 1.4. Coordonner la mise en œuvre participative de la vision stratégique du Programme	
n/a	
Activité 1.5. Mener des recherches et des activités scientifiques pertinentes, en particulier des campagnes d'évaluation des stocks	
n/a	
Activité 1.6. Introduire de nouveaux systèmes de gestion des pêches dans les pêcheries, segments ou communautés cibles	
a) préparer un plan de gestion pour l'AMC de Robertsport	Aucune activité.
Composante 3 : Accroître la contribution des ressources halieutiques à l'économie locale	
0,6 million de dollars américains	**Montant réel : 0,6 million de dollars américains**

Activité 3.1. Élargir la mise à l'essai de l'attribution des droits de pêche par l'AMC	
a) élaborer une étude sur les leçons apprises pour l'AMC de Robertsport	L'expansion du programme pilote, qui visait à ajouter des moteurs à balancier pour améliorer la sécurité et introduire des méthodes de pêche plus sélectives, ne s'est pas concrétisée en raison du manque de capacité au sol.
b) contribuer à l'élaboration d'un plan de la prochaine étape.	
Activité 3.2. Élaborer, adopter et mettre en œuvre des plans de gestion des pêches	
a) préparer un plan de gestion du site d'atterrissage de Robertsport	Soutien au renforcement des capacités de l'AMC de Robertsport.
b) Programme d'échange net Robertsport	Divers filets, y compris des filets, des cordes, des coqs, etc., ont été achetés et livrés à Robertsport, mais le programme d'échange ne s'est pas concrétisé en raison de l'absence d'accord sur la façon de le mettre en œuvre.
Activité 3.3. Renforcer la capacité des communautés locales à mettre en œuvre et à surveiller les plans de gestion des pêches	
a) la gestion financière et les opérations du site d'atterrissage de Robertsport afin qu'il commence à fonctionner correctement	Appui budgétaire pour opérationnaliser quotidiennement le pôle de débarquement des pêches de Robertsport. Équipé le site d'atterrissage d'une machine à glaçons, d'un entrepôt de refroidissement, de poissons et de glacières, de balances, de chariots et de bacs à fumée améliorés afin qu'il puisse servir de site d'atterrissage de démonstration pour le reste du pays.
b) soutenir l'assistance technique sur le commerce du poisson et les études de développement des entreprises pour Mesurado	Aucune activité.
c) appui à la mise en œuvre des projets et respect des politiques opérationnelles	Aucune activité.
Activité 3.4. Élaborer des projets communautaires pour la collecte rentable d'information environnementale et l'éducation environnementale	
a) fournir du soutien, de la formation et des fournitures au programme scientifique communautaire et appuyer la surveillance de l'environnement;	Le programme scientifique communautaire n'est plus opérationnel. Appui fourni aux activités du personnel de la NaFAA en matière de collecte de données, de fourniture de tablettes et de téléphones portables pour la collecte de données, de programmes de formation, d'essai de logiciels de base de données à l'échelle pilote.

*Tableau 6: **Mauritanie** des produits prévus, révisés et réalisés par composante*

Activités originales (PAD + FA)	Activités restructurées (avril 2019)	Activités réalisées
Composante 1 : Renforcer la bonne gouvernance et la gestion durable des pêches		
7,93 millions de dollars américains	**↓ 0,07 million de dollars américains (variation de 1 %)**	**Montant réel : 6,5 millions de dollars américains**
Sous-composante 1.1 : Élaboration du cadre politique juridique et opérationnel et renforcement de la capacité institutionnelle		
a) réexaminer les cadres juridiques et réglementaires nationaux pertinents régissant les droits et les responsabilités des personnes et entités opérant dans le secteur de la pêche		Finalisation et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle précédente (2015-19), Loi n° 2015'017 du 29/07/15 sur le Code des pêches maritimes. Préparation de la nouvelle stratégie pour la gestion et le développement durable et intégré de la pêche maritime pour la période 2020-2024 (dans le cadre de l'appui post-projet).
b) Suivi dirigé par le CSRP des activités initiales visant à assurer l'harmonisation des politiques de la pêche et des cadres réglementaires au niveau régional		Mis en œuvre par le CSRP.
c) procéder aux réformes institutionnelles du Ministère de la pêche et de l'aquaculture et d'autres institutions compétentes et assurer la séparation des rôles et l'adéquation entre les fonctions de gestion des ressources humaines et des pêches;	Activité révisée pour inclure la réforme institutionnelle de l'Office national d'inspection sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture (ONISPA)	Achèvement du nouveau cadre organisationnel du MPEM. Renforcement des capacités des différentes structures du département, notamment en matière de systèmes d'information, de formation et d'acquisition de matériel. Renforcement des capacités de gestion de l'information à l'ONISPA.
d) coordonner les divers intervenants en vue d'une mise en œuvre efficace de la vision stratégique du programme;		Appui à la consultation et à la coordination entre les acteurs du secteur, c'est-à-dire le Conseil consultatif national pour la planification et le développement des pêches (CCNADP), le Comité technique de la statistique (CTS) et le Groupe de travail IMROP.
e) le soutien aux activités de recherche scientifique qui éclairent les politiques opérationnelles de planification et de gestion, en particulier les campagnes d'évaluation des stocks visant à mesurer l'abondance des ressources halieutiques		Rénovation du navire de recherche océanographique de l'Institut de recherche marine et acquisition d'équipements de pêche et scientifiques. Soutien à la réalisation de 10 à 12 campagnes mensuelles de recherche et d'assistance technique pour l'évaluation des prévisions de poulpes, la cartographie des zones de pêche pour la pêche artisanale et côtière, etc.
Sous-composante 1.2 : Contrôle de la capacité de pêche		

a) renforcer les systèmes d'immatriculation des navires et des bateaux dans tous les segments		Appui à la modernisation d'un registre central des navires de pêche. Développement d'une application informatisée de gestion des navires. Préparation des textes nécessaires à l'adaptation du cadre réglementaire des agréments des chantiers navals pour la pêche artisanale et côtière. Nettoyage du dossier d'enregistrement et lancement de la campagne de recensement et de marquage des pirogues. Le projet a permis d'enregistrer 43 % des bateaux dénombrés dans le recensement.
b) introduire une gestion de l'accès par un contrôle strict de la capacité de surpêche aux niveaux actuels grâce à une combinaison de mesures telles que des permis et licences de pêche, et des politiques transparentes et ouvertes sur le remplacement et la réparation des bateaux préparées avec une large consultation et participation des communautés de pêcheurs		Aucune activité en raison de l'enregistrement incomplet des bateaux dans le segment artisanal et du manque de propriété du concept parmi les pêcheurs artisanaux, dont la plupart sont des travailleurs migrants (alors que les propriétaires de pirogues ont tendance à être mauritaniens).
Sous-composante 1.3 : Introduire de nouveaux systèmes de gestion des pêches (dans les pêcheries cibles, les segments ou les sites)		
a) finaliser et adopter les plans de gestion des pêches pour la pêche au poulpe (révision finale) et pour la pêche à la crevette	L'accent a été réduit à la pêche au poulpe uniquement	Préparation de plans de gestion pour deux pêcheries économiquement précieuses, le poulpe et le maigre. À la clôture, les plans ont été finalisés, mais pas encore adoptés.
b) le soutien à la mise en œuvre du plan de gestion des pêches pour la pêche au poulpe, lorsque le soutien se concentre sur des activités liées à l'introduction du total admissible des captures (TAC), à l'attribution de quotas individuels non transférables dans le segment industriel et à l'attribution de permis de pêche spécialisés dans le segment artisanal et côtier de la pêche au poulpe		Financement des campagnes saisonnières IMROP pour l'évaluation provisoire du potentiel de capture et l'adaptation du zonage pour la pêche artisanale et côtière. Des quotas individuels non transférables ont été introduits pour la pêche au poulpe dans les segments industriels et côtiers sur la base du TAC. L'octroi de licences dans le segment artisanal est en attente de l'achèvement de l'enregistrement des pirogues.
c) mettre en œuvre des mesures visant à réglementer l'accès aux ressources halieutiques dans le segment artisanal et côtier, comme prévu dans le plan de gestion du segment;		Renforcement du suivi des captures grâce à la mise en place d'un système de déclaration électronique dans le segment industriel et côtier, à l'installation de dispositifs sur les navires nationaux et étrangers et à l'équipement des garde-côtes. Le contrôle de la capacité dans les segments artisanaux n'a pas pu être réalisé compte tenu des progrès limités dans l'immatriculation des pirogues.
Sous-composante 1.4 : Renforcer le système de collecte, de gestion et de diffusion des données relatives aux pêches		
c) créer et opérationnaliser un observatoire économique et social du secteur de la pêche		L'Observatoire économique et social de la pêche (OESP) a été créé par arrêté ministériel en avril 2018. Rapports statistiques annuels pour 2017, 2018, 2019 et 2020 publiés et affichés sur le site Web du MPEM avec des informations sur 7 des 9 thèmes partagés dans le tableau de bord régional

d) renforcer l'intégration du secteur de la pêche dans l'initiative pour la transparence dans les industries extractives		Deux rapports ont été soumis à l'Initiative pour la transparence des pêches (FiTI) et divulgués, pour 2018 et pour 2019/20 combinés (en raison de la COVID-19).
Composante 3 : Accroître la contribution des ressources halieutiques à l'économie locale		
6,94 millions de dollars américains	**↑ 0,15 million de dollars AMÉRICAINS (variation de 2 %)**	**Montant réel : 7,37 millions de dollars américains**
Sous-composante 3.1 : Amélioration de l'infrastructure et de la manipulation du poisson		
Réhabilitation du marché aux poissons de Nouakchott : a) acquisition de terrains, b) clôture de l'ensemble du périmètre, c) construction de routes d'accès et de travaux d'assainissement, y compris une station d'épuration des eaux usées, d) construction d'entrepôts et de bâtiments administratifs		Lot 1 : améliorations de la sécurité, de l'éclairage et des sanitaires terminées. Rénovation du mur d'enceinte de 1 575 m de long et de 4 postes de contrôle), amélioration des conditions sanitaires avec 7 toilettes et blocs douches, dont 3 pour les femmes, modernisation du réseau électrique avec 5 postes de transformation, 3 500 m de réseau de distribution basse tension et plus de 150 luminaires pour l'éclairage extérieur.
		Lot 2 : construction d'une station d'épuration des eaux usées et d'une sortie de mer inachevée. Travaux de génie civil achevés, y compris le réseau d'approvisionnement en eau et d'assainissement de la station d'épuration (7 500 m et 150 raccordements pour l'alimentation; 10 600 m et 105 raccordements pour les eaux usées) et pour la sortie de mer de 1 500 m. L'équipement de l'usine de traitement des eaux usées n'a pas pu être installé et testé avant la clôture du projet.
Sous-composante 3.2 : Planification de la gestion des débarquements de poissons et renforcement des capacités en vue d'une manipulation appropriée du poisson		
a) élaborer des plans de gestion et des plans d'aménagement du territoire pour trois sites d'atterrissage (Tanit PK93m, PK '14 et N'Diago)	*Abandonné:* Focus changé en Nouakchott Fish Market	
b) installer des terminaux, des piquets ou des poteaux d'angle pour délimiter les limites des mêmes sites d'atterrissage;		

Tableau** 7 Réalisations prévues, révisées et réalisées par composante **de la SIERRA LEONE

Activités AF (AF PAD + FA)	Activités restructurées (juillet 2020)	Activités réalisées en Sierra Leone
Composante 1 : Renforcer la bonne gouvernance et la gestion durable des pêches		
1,5 million de dollars américains	**↑ 0,06 million de dollars AMÉRICAINS (variation de 4 %)**	**Montant réel : 1,56 million de dollars américains**
Activité 1.1 : Améliorer le cadre juridique et réglementaire national		
a) assurer la séparation des fonctions, en particulier la fonction de planification (préparation des plans de gestion des pêches) et les fonctions régulières de gestion et d'application de la loi dans le domaine des pêches;		Plan de gestion du poisson 2020-2025 préparé, consulté et approuvé le 28 mai 2021. Le projet a soutenu la préparation et la soumission de la Loi sur les pêches et l'aquaculture de 2018, du Règlement sur les pêches et l'aquaculture de 2019, des mesures de la FAO dans les États portuaires et du Plan d'action national pour la pêche INN.
b) financement durable des fonctions régulières de gestion des pêches		Les fonctions de gestion des pêches ont été financées par le WARFP puis le FEM pendant 12 ans, il y a eu plusieurs accords par le ministère des Finances pour fournir les coûts de fonctionnement, mais aucun fonds n'est encore disponible pour MFMR ou JMC
c) l'attribution de droits de pêche à l'AMC, y compris la possibilité de limiter le nombre de permis de pêche délivrés dans les zones de l'AMC et un rôle de surveillance clair		Pas réalisé.
d) la transparence des données sur la gestion des pêches grâce à la publication régulière d'informations pertinentes sur la gestion des pêches, y compris la liste des licences, la liste des infractions, les redevances perçues sur les licences et les redevances payées sur les infractions		Certaines publications de listes de licences sur le site Web de MFMR, mais de nombreux mois sont irréguliers et en retard.
e) appuyer la finalisation du projet de loi sur les pêches et l'aquaculture;		La Loi sur les pêches et l'aquaculture a été achevée en 2018, lesrèglements sur les pêches et les pénalités ont été achevés en 2019 avec l'appui du projet.
Activité 1.2 : Mettre en œuvre la réforme institutionnelle du ministère responsable du secteur de la pêche et des institutions d'appui		
a) mettre à jour l'examen de la gestion et des fonctions (MFR) de 2013 du MFMR afin d'y tenir compte des changements récents, convenir des composantes d'une nouvelle structure institutionnelle et définir ses coûts d'établissement et de fonctionnement		La réforme du MFMR a été reportée, pour être incluse dans un processus de réforme institutionnelle plus large.
b) appuyer la mise en œuvre de l'examen de la gestion et des fonctions (MFR), y compris la formation;		Aucune activité.
Activité 1.3. Harmoniser les politiques de la pêche et les cadres réglementaires au niveau régional et mobiliser des compétences de haut niveau		

a) harmoniser les politiques de la pêche et le cadre réglementaire (droits de licence)	*Abandon:* Due à l'annulation du projet de suivi régional proposé	
b) fournir au CSRP des données fiables pour le tableau de bord régional		Non réalisé en raison d'un manque de protocoles pour le partage des données avec le tableau de bord régional et en raison d'un manque de collaboration entre le CSRP et le MFMR.
c) les négociations d'accords de pêche à l'étranger, y compris l'accord sur la mesure de l'État du port;		Une première réunion entre le MFMR et l'UE en vue d'un accord de partenariat dans le secteur de la pêche a eu lieu, mais aucun progrès n'a été accompli en vue de supprimer le statut de carton jaune de la Sierra Leone auprès de l'UE.
d) la formation en vue d'harmoniser les politiques et les règlements;		Aucune activité.
Activité 1.4. Coordonner la mise en œuvre participative de la vision stratégique du Programme		
a) sensibilisation et établissement de rapports par le SLAFU et le SLIAFU, les CMA et d'autres organisations non gouvernementales		Aucune activité.
b) la consultation sur les plans de gestion des pêches fondée sur des recommandations scientifiques (annuellement);		Le projet de plan de gestion des pêches 2020-2025 a été consulté lors d'un atelier de validation technique le 29 janvier 2021.
Activité 1.5. Mener des recherches et des activités scientifiques pertinentes, en particulier des campagnes d'évaluation des stocks		
a) appui à l'Institut de biologie marine et d'océanographie et aux unités de recherche du MFMR pour la formation, la collecte et l'analyse de données, et l'élaboration de plans de gestion des pêches;		L'étude de recherche de l'IMBO pour le Programme d'observateurs scientifiques a été achevée et les résultats ont été présentés au MFMR pour éclairer le Plan de gestion des pêches et la gestion durable des pêches. Le MFMR n'a pas encore ratifié les rapports de l'IMBO.
b) système de surveillance et de saisie des données sur les séries chronologiques de captures au moyen d'un programme d'observateurs scientifiques		Certains éléments sont en place avec des rapports réguliers et des analyses de données, mais il n'y a pas encore de rapports pour le vérifier.
Activité 1.6. Introduire de nouveaux systèmes de gestion des pêches dans les pêcheries, segments ou communautés cibles		
a) mettre en œuvre des recommandations scientifiques sur le niveau durable de l'effort de pêche industrielle et d'autres mesures de gestion de la pêche		Un premier plan de gestion des pêches 2020-2025 a été achevé pour le secteur industriel et publié sur le site Web du MFMR en 2021. Lien : https://www.mfmr.gov.sl/2021/05/28/fisheries-and-management-plan/
b) mettre en œuvre le plan de gestion des pêches avec un ajustement de la capacité de pêche dans le secteur industriel (annuellement)		La capacité de pêche a été ajustée en raison de problèmes liés à la COVID et certains navires auraient cessé de pêcher en raison des coûts des droits de licence et des pénalités.

c) gestion du registre artisanal (modalité d'entrée/sortie)		Les complications liées à la responsabilité des comtés pour la collecte de données et les systèmes de déclaration au MFMR ne sont pas fiables. Selon les derniers rapports disponibles, il y avait un total de 12 655 pirogues enregistrés (juillet 2020)
d) incitations pour les pêcheurs à s'enregistrer (assurance, sécurité en mer)		Aucune activité.
Composante 2 : Réduction de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) (GN et SL)		
1,22 million de dollars américains	**↑ 0,01 million de dollars AMÉRICAINS (variation de 1 %)**	**Montant réel : 1,23 million de dollars américains**
Activité 2.1 Faciliter les accords de coopération MCS avec les pays voisins		
a) élaborer un tableau de bord pour l'échange d'informations sur les navires de pêche industrielle, les licences et les activités connexes;	*Abandon:* Due à l'annulation du projet régional de suivi proposé. L'intégration régionale de l'échange d'informations ne sera pas réalisée.	
b) mise à niveau des systèmes de surveillance et de communication des navires	*Tomber*	
b) formation régionale du personnel du SCM	*Tomber*	
Activité 2.2 : Mener des activités participatives de SCM		
a) financer les coûts d'exploitation des opérations de patrouille, y compris le pilotage de drones;		Les coûts d'exploitation des patrouilleurs partiellement utilisés, mais le défaut de nommer les officiers et l'équipage des navires ont permis de garder le navire sans exploitation pendant la majeure partie de la période du projet. Selon le dernier compte de chiffre d'affaires pour 2018, le GoSL a collecté plus de 9 millions de dollars contre moins de 8 millions en 2017.
b) soutenir les coûts d'exploitation des activités de surveillance et d'octroi de licences de l'AMC		Appui au projet pour les opérations terminées. Aucun financement viable nable n'est en place à la clôture.
c) aider à établir le programme d'observateurs scientifiques et assurer son fonctionnement		Le programme d'observateurs scientifiques a fonctionné pendant la période du projet, mais le manque de rapports et de données limitées.
Activité 2.3 : Améliorer l'efficacité de la surveillance des pêches et renforcer la gestion des infractions		
a) continuer d'appuyer le soutien juridique à la gestion des violations et aux poursuites;		Aucune activité. Soutien juridique par projet refusé par le bureau du procureur général.
Activité 2.4. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de surveillance		
a) veiller à ce que le CCM soit pleinement opérationnel;		Du côté industriel, le patrouilleur SIK a été utilisé pendant 52 jours de patrouille en 2019 avec cinq infractions identifiées. JMC a eu des opérations partielles avec le système de surveillance des navires (VMS), qui s'autofinance maintenant par le biais de prélèvements sur les navires industriels.

b) élaborer un plan d'exploitation de JMC pour l'avenir		Le Plan national d'inspection des pêches 2020-2025 a été finalisé. Le financement de la proposition budgétaire fait l'objet de discussions avec les organismes sectoriels à la clôture du projet.
Programme pilote d'échange de filets de pêche dans les collectivités de l'estuaire de la rivière Sherbro		
a) se procurer des filets légaux et échanger des filets monofilaments illégaux, des filets à chenaux et des filets maillés de petite taille		Nets a été acheté pour poursuivre une opération pilote menée dans le district de Bonthe qui a commencé dans le cadre du premier projet de WARFP SOP1. À la clôture, il n'y a toujours pas de rapports disponibles pour vérifier l'efficacité ou évaluer la conformité aux conseils du projet sur les méthodes d'allocation.
b) les petits navires de patrouille à l'appui de l'application de la loi;		Six patrouilleurs côtiers ont été achetés et distribués aux CMA.
c) l'exploitation des patrouilleurs sera supervisée par le CMJ, mais exploitée par l'AMC et les agents de la station extérieure des pêches.		Patrouille côtière avec une certaine régularité alors que les coûts d'exploitation étaient disponibles. Aucun rapport n'est encore disponible.
d) améliorer l'utilisation des tablettes mobiles pour la collecte de données d'atterrissage sur des sites d'atterrissage artisanaux et donner accès à des sources d'énergie minimales, principalement pour le chargement de petits appareils		Tablettes distribuées, certaines collectes de données en cours, rapports et analyses nécessaires pour vérifier les progrès.
Composante 3 : Accroître la contribution des ressources halieutiques à l'économie locale		
0,83 million de dollars américains	**↓ 0,15 million de dollars américains (variation de 18 %)**	**Montant réel : 0,68 million de dollars américains**
Activité 3.1 : Élargir la mise à l'essai de l'attribution des droits de pêche par l'AMC		
a) appuyer l'opérationnalisation des ACS existantes en appuyant les coûts de fonctionnement de la mise en œuvre des règlements administratifs de l'AMC, la diffusion et l'application des règlements administratifs et l'adoption des plans de gestion des AMC.		Aucune activité.
Activité 3.2 : Élaborer, adopter et mettre en œuvre des plans de gestion des pêches		
a) élaborer et adopter un plan de gestion des pêches de l'AMC		Aucune activité.
b) la mise en œuvre du plan de gestion des pêches, y compris le programme de remplacement des filets;		Aucune activité.
c) étendre le pilotage de l'attribution des droits de pêche par l'AMC	*Abandonné:* Ba évalué la capacité limitée des RMR côtières créées pour la gestion des droits de pêche.	
Activité 3.3. Renforcement de la capacité des communautés locales à mettre en œuvre et à surveiller les plans de gestion des pêches		

a) élargir le programme scientifique communautaire en formant des bénévoles locaux dans les communautés de pêcheurs; le financement de la formation des CMA/organisations professionnelles en matière de sauvegarde de la vie humaine en mer et de coordination		
b) mise en place d'un système de collecte de données sur la pêche artisanale par l'intermédiaire d'AMC soutenues par le MFMR dans les communautés de pêcheurs		Aucune activité.
Activité 3.2 : Subventions de transfert de moyens de subsistance		
a) des microfinancements pour développer des activités communautaires visant à faciliter le transfert et l'amélioration des moyens de subsistance	Abandonné en raison du temps limité pour mettre en place le programme de micro-subventions et entreprendre le travail de sensibilisation.	
	a) les activités visant à réduire les pertes après récolte et à permettre aux pêcheurs de vendre leurs produits à des prix plus élevés: i) construction d'un site de débarquement du poisson, d'installations de la chaîne du froid pour réduire les pertes après récolte et augmenter la valeur ajoutée; ii) l'amélioration des fours à fumer, de l'approvisionnement en eau et des installations sanitaires pour améliorer la santé et les moyens de subsistance des femmes, les normes d'hygiène et d'assainissement pour assurer la sécurité sanitaire des aliments; iii) la numérisation des systèmes statistiques afin d'améliorer l'efficacité de la gestion et de réduire les coûts de collecte des données; iv) l'achat de petits navires de patrouille pour renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance au niveau de la communauté locale lorsque la capacité tend à être faible et que des volontaires locaux sont nécessaires; v) l'échange de filets pour les communautés de pêcheurs de l'estuaire de la rivière Sherbro afin de	La planification, la conception et le protocole d'entente pour la mise en œuvre des travaux de génie civil pour le site de manutention du poisson à Konakridee ont été finalisés. L'UNOPS a reçu des fonds pour commencer la construction. Six navires de patrouille côtiers achetés pour les CMA, les coûts d'exploitation des premières patrouilles, les filets achetés et distribués.

	réduire la pêche illégale et de protéger les zones de pêche critiques; et (vi) l'installation de systèmes de recharge à énergie solaire pour aider à recharger les téléphones cellulaires de collecte de données	

Tableau 8: *Extrants planifiés, révisés et réalisés par composante du PRSC*

Activités AF (AF PAD + FA)	**Activités restructurées**	**Activités réalisées par le CSRP**
Composante 1 : Renforcer la bonne gouvernance et la gestion durable des pêches		
Activité 1.3 : Élaboration du cadre politique juridique et opérationnel et renforcement de la capacité institutionnelle		
b) Suivi dirigé par le CSRP des activités initiales visant à assurer l'harmonisation des politiques de la pêche et des cadres réglementaires au niveau régional, appui aux négociations d'accords de pêche étrangers, recrutement et coordination de vérificateurs indépendants		
Composante 4 : Gestion de projet, suivi et évaluation, et coordination régionale		
Activité 4.2 : Appui à l'Unité de coordination régionale du PSC		
a) l'accès à un groupe d'experts indépendant chargé de fournir des orientations sur la mise en œuvre des activités du MSC au titre du volet 2		Le RCU a donné accès à un torréfacteur d'experts indépendants pour aider à la mise en œuvre des activités du projet.
b) maintenir des liens avec le registre et le tableau de bord régionaux des navires de pêche tenus par le CSRP dans le cadre du programme		Appui soutenu à l'organisation d'ateliers sur la saisie de données sur les navires et les opérations MCS en Guinée, en Mauritanie, en Sierra Leone et dans d'autres pays participants. Soutenir l'élaboration du tableau de bord régional sur la gestion des pêches afin d'améliorer la disponibilité et la transparence de l'information. Le tableau de bord est hébergé en ligne sur http://dashboard-csrp.org.
c) visites d'échange et voyages d'étude		Le Coordonnateur régional du CSRP a participé à la 9e Conférence internationale biennale du FEM sur les eaux, qui s'est tenue du 5 au 8 novembre 2018 à Marrakech, au Maroc. Lien : https://www.iwlearn.net/events/conferences/iwc9-2018/iwc9-participant-list
d) Journalistes africains		Des ateliers et des événements parallèles à des conférences régionales ont été organisés pour sensibiliser les journalistes africains aux questions liées à l'économie des océans et à la pêche durable.

D. ÉVALUATION DES RÉSULTATS PAR PAYS

Guinée: Évaluation des résultats

Résultats	Notation
Développer les bases de la politique juridique et opérationnelle	
Le cadre de gestion des pêches en Guinée s'est considérablement amélioré avec la mise en œuvre effective de la réforme institutionnelle du Ministère de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie maritime (MPAEM), soutenant l'élaboration et l'évaluation de plans annuels de gestion des pêches basés sur des avis scientifiques et supervisés par les départements centraux et décentralisés du MPAEM équipés. Le système national d'information sur les pêches a été mis au point pour soutenir la transparence dans le secteur. Un système d'enregistrement des pirogues a été établi et mis en œuvre. La gestion communautaire des pêches a été reconnue et transposée dans la législation nationale par le biais d'un règlement d'application.	**S**
La Stratégie des pêches 2023-2027 et le Plan d'investissement connexe (150 M$) ont été élaborés et approuvés. Sur la base des principales réalisations du WARFP et de la mobilisation de fonds PROBLUE supplémentaires, la nouvelle stratégie et le nouveau plan d'investissement ont été validés en juillet 2022 en présence du Premier ministre et de huit ministres. Il facilitera la mobilisation des ressources intérieures et des financements extérieurs pour le développement du secteur en fonction des priorités nationales. La stratégie n'a pas pu être mise en œuvre au cours du dernier trimestre de 2021 en raison de la situation politique, mais un financement du fonds fiduciaire PROBLUE a été mobilisé pour achever l'activité de soutien post-projet.	**S**
La réforme institutionnelle du MPAEM a été mise en œuvre. La mise en œuvre de la réforme du MPAEM fait suite aux recommandations des Etats Généraux de la Pêche tenue en 2013, à la promulgation de la loi sur la pêche maritime en 2015, et à la réorganisation du MPAEM en août 2018 avec la création de deux nouvelles directions Direction Nationale de l'Economie Maritime (DNEM), la Direction Nationale du Développement de la Pêche (DNAP), et l'Agence nationale pour la promotion de l'aquaculture en Guinée (ANAPAG). (Voir encadré Encadré). Tous les décrets visant à opérationnaliser le code de la pêche de 2015 ont été élaborés et signés pour faciliter la mise en œuvre et l'application des règles de gestion des pêches. L'organigramme du ministère a été mis à jour et un programme de renforcement des capacités du personnel a été mis en œuvre pour assurer une bonne compréhension des responsabilités respectives et la coordination des activités. Plus de 50 gestionnaires occupant des postes clés ont reçu une formation, mais le renouvellement du personnel à la suite du coup d'État entraîne de nouveaux besoins de formation.	**S**
La gestion communautaire a été institutionnalisée par une réglementation spécifique. L'adoption, le 31 décembre 2020, de *l'arrêté* A/2020/3540/MPAEM/CAB/SGG met en œuvre le principe de cogestion de la pêche consacré à l'article 19 du code de la pêche de 2015. L'Arrêté constitue la base juridique des plans de cogestion élaborés par les communautés de Koukoudé et de Bongolon. D'autres communautés côtières manifestent de l'intérêt pour l'adoption des principes d'un processus de cogestion des pêches.	**S**
Préparation d'une proposition de texte réglementaire interministériel interdisant l'utilisation de filets monofilaments illégaux et d'un plan d'action pour l'élimination des filets monofilaments. Mise en œuvre d'une campagne nationale pour la promotion des filets conventionnels avec (i) le processus de finalisation du plan d'action pour l'élimination des filets interdits; et (ii) la réalisation de campagnes de sensibilisation.	**S**
Renforcer le système d'enregistrement des navires et introduire de nouveaux systèmes de gestion des pêches	

Deux campagnes d'inscription ont permis d'enregistrer plus de 80 % de la flotte artisanale de pirogues. La réalisation a fait l'objet d'une évaluation positive indépendante par une ONG. Un mécanisme de financement durable pour l'enregistrement au moyen de permis de pêche est actuellement mis en œuvre. À la clôture, le MPAEM a continué d'accorder des permis de pêche uniquement aux pirogues dûment enregistrés, et des contrôles ont été régulièrement effectués sur les sites de débarquement par la Direction nationale des pêches maritimes (DNPM).	**S**
Développement d'initiatives de pêche gérées par la communauté à Koukoudé et Bongolon. Des associations locales de cogestion des pêches (AMC) ont été créées, et les membres des ACMC et des comités techniques ont bénéficié du renforcement des capacités, et les AMC ont été entièrement équipées pour les opérations. Un plan d'action national de cogestion des pêches a été élaboré et mis en œuvre, y compris la délimitation des zones de cogestion à Koukoudé et Bongolon. Les bénéficiaires des CMA rendent compte des impacts observés au niveau communautaire: (i) la réduction de l'utilisation des filets monofilaments, (ii) l'introduction du repos biologique, et (iii) l'amélioration de la surveillance des eaux territoriales maritimes par le CNSP et les pêcheurs artisanaux (surveillance participative) pour dissuader la pêche industrielle dans les zones côtières exploitées par les navires artisanaux. VoirEncadré 2 sur l'AMC en Guinée.	**TS**
Renforcer la collecte, l'analyse et la diffusion des données	
Recherche à l'appui de la gestion des pêches. Des campagnes d'évaluation des stocks ont été menées et ont des plans de gestion éclairés, y compris 6 campagnes d'évaluation des ressources démersales en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020. Les résultats (biomasse estimée, potentiel exploitable, tailles moyennes et répartition spatio-temporelle des ressources) constituent la base scientifique pour la préparation du plan annuel de gestion et de développement des pêches. Toutefois, les capacités de modernisation des méthodes de recherche en ce qui concerne l'évaluation des stocks et le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des plans de gestion restent toutefois limitées. Il est à noter que le plan de gestion 2021 ne comportait pas de limite de capacité pour le segment de la pêche artisanale.	**Ms**
Transparence accrue dans la collecte et la diffusion de l'information sur les pêches. Le projet a soutenu la mise en place du système national d'information sur les pêches basé sur le paramètre du tableau de bord régional. Toutes les données ont été régulièrement publiées sur le site Web du Ministère et le Ministère a intégré l'Unité de suivi et d'évaluation du projet au Ministère. Le Ministère envisage de soumettre une demande à l'Initiative pour la transparence dans le secteur de la pêche (FiTI).	**TS**
Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de surveillance et réduire la pêche INN	
Le système de surveillance des pêches a été amélioré pour les industriels, les semi-industriels et les artisans avec (i) l'opérationnalisation et le financement durable du système satellite/VMS capable de surveiller les navires industriels et semi-industriels et (ii) la régularité et l'efficacité des patrouilles d'application de la loi en mer et sur terre pour le respect des pêches artisanales et industrielles.	**S**
Système de surveillance des navires opérationnalisé. Le CNSP a mis en place un système de surveillance électronique fonctionnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour les navires industriels avec le VMS. Le nouveau système de surveillance par satellite lancé en mai 2019 est toujours pleinement opérationnel en 2021. Un mécanisme de financement basé sur les permis de pêche a été mis en place pour soutenir le suivi lié à l'utilisation d'une part des taxes provenant des permis de pêche directement alloués au financement du système. Le CNSP a établi un budget détaillé pour le fonctionnement du système de surveillance et les besoins de maintenance pour l'intégration dans la prochaine stratégie de pêche et le plan d'investissement. Le VMS joue un rôle déterminant dans le maintien du nombre de navires de pêche en dessous des limites convenues et dans le respect de	**TS**

certaines mesures de gestion des pêches (zones de pêche interdites, saisons fermées, interdiction de transbordement en mer).	
Les patrouilles de surveillance se sont considérablement renforcées. Le projet a permis de soutenir la mise en place de patrouilles régulières, et l'impact peut être observé dans les rapports de surveillance du CNSP. Le taux d'inspection des navires de pêche par les services de surveillance est aligné sur les prévisions. Cependant, le patrouilleur hauturier du CNSP vieillit et la durabilité de la surveillance en mer dépend soit de l'investissement dans de nouveaux navires de patrouille (activité 2.2.b abandonnée), soit de l'établissement de partenariats stratégiques entre les administrations pour la surveillance conjointe.	**Ms**
Investir dans l'infrastructure physique pour faciliter la manipulation appropriée des captures débarquées	
L'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche artisanale a été considérablement amélioré dans les localités de Koukoudé et bongolon avec (i) une meilleure gestion et autonomisation des communautés avec le développement d'un système communautaire de gestion de la pêche artisanale comprenant des infrastructures, (ii) l'amélioration des conditions sanitaires de débarquement avec un nouveau site de débarquement fonctionnel et équipé, (iii) l'amélioration de la qualité des fruits de mer fumants et de l'environnement de travail avec des installations fumeurs nouvelles et efficaces et (iv) l'amélioration de l'accès aux marchés avec la construction de la route d'accès. Les activités des communautés ciblées ont également été diversifiées avec la mise en œuvre du programme d'activités génératrices de revenus pour renforcer leur résilience économique.	**TS**
Le site intégré de manutention du poisson de Koukoudé a été inauguré en mai 2021 et compte désormais parmi les sites de débarquement artisanal les plus dynamiques de Guinée avec : ▪ un site d'atterrissage moderne et équipé, permettant le débarquement des poissons dans des conditions sanitaires et de santé et de sécurité grandement améliorées. ▪ un centre moderne pour fumer des produits de la mer, dont la conception a été choisie par des associations de femmes sur la base d'un échange sud-sud avec la Sierra Leone et le Libéria. L'installation est économique en bois de feu, plus efficace en termes de temps de fumage et réduit l'exposition des travailleurs à la fumée. Le centre dispose également d'une garderie pour les enfants, gérée par l'infirmière du village facilitant le travail des associations de femmes. ▪ une infrastructure pour faciliter la vente de produits sur des marchés ciblés, y compris une route d'accès reliant le débarcadère à la route nationale, et un centre Internet permettant aux marchands de poisson locaux d'être informés des prix et de la demande de poisson à Conakry. ▪ d'autres petits équipements ont également été installés, notamment l'éclairage solaire. Bien que les travaux aient été retardés, notamment en raison des restrictions liées à la COVID-19, l'année de prolongation a permis l'achèvement des travaux (rapports d'achèvement des travaux).	**TS**

Image 1: Centre Internet et château d'eau *Image 2: Installation fumeurs*

Image 3: Marché de première vente haut *Image 4: Crèche*

Gestion participative des infrastructures. Un programme de soutien communautaire et de renforcement des capacités a mené au développement d'associations pour la gestion communautaire des infrastructures, dont les membres ont été formés à la gestion et à la comptabilité. Les associations sont soutenues financièrement par une structure tarifaire pour l'utilisation des services fournis sur le site de Koukoudé. Des accords de cogestion ont été signés entre l'administration. La capacité des associations de communautés à entretenir l'infrastructure devrait toutefois être surveillée au fil du temps. Preuve : Ententes de cogestion de l'infrastructure	**S**
Activités génératrices de revenus. Le programme d'activités génératrices de revenus a permis le développement d'activités générant des revenus supplémentaires pour les activités de pêche, renforçant ainsi la résilience des communautés ciblées. Il a été particulièrement utile pendant la période de restrictions dues à la COVID-19, qui a réduit les activités de pêche. Les activités développées ont inclus le recyclage du plastique, la saponification et la teinture, la pisciculture, le développement de plantations de bois de feu pour l'approvisionnement durable des installations de fumage et l'apiculture. Le niveau élevé de satisfaction des communautés a été enregistré par une enquête réalisée par une ONG. Preuve : Rapports des IGA	**TS**
Le rapport d'auto-évaluation des bénéficiaires, achevé en janvier 2022, évalue le taux **global de satisfaction des bénéficiaires et des partenaires à 4,8/5**. Un alignement parfait entre les activités identifiées, les résultats attendus et les objectifs ciblés par le projet en faveur des acteurs de la pêche a été noté. La construction des infrastructures, en particulier des quais d'atterrissage intégrés (service de traitement de capture et infrastructures sociales), est conforme aux attentes des acteurs. Le renforcement de la performance de la pêche artisanale avec les initiatives de cogestion Koukoudé, Bongolon et Matakang, la modernisation des infrastructures pour l'amélioration de la performance	**S**

des chaînes de valeur des produits de la pêche, ainsi que la diversification des moyens de subsistance des communautés des zones côtières font du projet un outil précieux pour répondre aux intérêts et aux préoccupations des bénéficiaires et du gouvernement guinéen.	

34: Amélioration du cadre de gestion des pêches en Guinée

Le décret **D/2021/165/PRG/SGG du 28 mai 2021** décrit d'importants changements organisationnels, notamment : (i) la restructuration du MPAEM et la confirmation de la création du Département du développement de la pêche (DNAP) et du Département national de l'économie maritime (DNEM), déjà pris en compte dans le décret D/2018/176/PRG/SGG du 16 août 2018 ; ii) la confirmation de la création de l'Office de contrôle sanitaire des produits de la pêche (ONSPA); iii) le rétablissement de l'autonomie de gestion du Centre national de surveillance des pêches (CNSP) et de celle du Centre national des sciences halieutiques de Boussoura (CNSHB), par la création du Conseil d'administration et du Conseil scientifique du CNSHB; iv) le transfert de la gestion des permis de pêche à la Direction nationale des pêches maritimes; v) la mise en place d'un mécanisme de collecte des données nécessaires à l'évaluation de la contribution de la pêche maritime artisanale au PIB; vi) Création du Conseil consultatif; vii) l'attachement de l'Observatoire national des pêches (ONP) au Cabinet du Ministère de la pêche et de l'aquaculture, en particulier au BSD; (viii) clarification du mandat du BSD (ordonnance conjointe A/2020/822/MPAEM/MFPREMA du 16 mars 2020); ix) le développement et la fourniture du cadre organique de l'ONSPA. Le décret comporte d'autres particularités qui peuvent se résumer comme suit: (i) La création au niveau du cabinet des postes de conseillers (pêche et aquaculture, vétérinaire), (ii) des services d'appui liés à un service de communication et de relations publiques et d'un service de genre et d'équité, (iii) la création au niveau des directions nationales de la Direction nationale du développement de la pêche et de la Direction nationale de l'économie maritime, (iv) la création au niveau des organismes publics de l'Agence nationale de développement de l'aquaculture (ANAG), (v) la séparation de la Direction nationale des pêches intérieures de l'aquaculture, (vi) la mise en place de services décentralisés en termes d'inspections régionales de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie maritime, de directions préfectorales de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie maritime, de directions communales de la pêche, Aquaculture et économie maritime de la ville de Conakry) et (vii) la création de services connexes tels qu'un centre de motorisation de Boussoura, des ports et des débarquements de pêche, un centre d'approvisionnement pour les intrants de pêche.

Mauritanie: Évaluation des résultats

Résultats	Notation
Développer les bases de la politique juridique et opérationnelle	
De nouvelles orientations stratégiques ambitieuses pour la gestion des pêches. Le projet a soutenu la finalisation et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle précédente (2015-19) et la préparation de la nouvelle stratégie pour la gestion et le développement durable et intégré des pêches maritimes pour la période 2020-2024 (dans le cadre de l'appui post-projet). La stratégie 2015-2019 a introduit des réformes radicales ambitieuses en matière de gestion des pêches, passant d'une approche antérieure centrée sur les capacités à une approche axée sur les limites de capture durables (quotas de pêche), la stratégie 2020-2024 s'inscrivant dans la continuité de la stratégie 2015-2019.	**S**
Renforcement des capacités au MPEM et amélioration de la gestion du secteur. L'amélioration de l'organisation institutionnelle du MPEM, la formation du personnel et l'amélioration des systèmes d'information ont amélioré le fonctionnement quotidien du ministère et la coordination avec d'autres organismes et institutions sectoriels. En outre, la revitalisation du Comité technique de statistique (CTS) par la tenue régulière de réunions du CTS a favorisé la disponibilité et la diffusion de données utiles pour la gestion des pêches nécessaires pour faire respecter correctement le passage de la gestion des capacités à la gestion admissible des captures.	**TS**
Des plans de gestion des pêcheries ciblées ont été élaborés. Le projet a financé l'ensemble de la préparation des plans de gestion de deux pêcheries économiquement précieuses : le poulpe et le maigre. Le plan de gestion de la pêche au poulpe a été officiellement adopté à l'Arrêté 764 du MPEM le 18 octobre 2018, tandis que le plan de gestion de la pêche maigre a été officiellement adopté par *l'Arrêté* 659 du MPEM le 17 août 2020. Grâce au soutien du projet, la Mauritanie dispose de deux plans de gestion des pêches. Toutefois, comme toutes les mesures de mise en œuvre de ces deux plans n'ont pas encore été appliquées par des instruments réglementaires, le niveau de mise en œuvre des plans de gestion est encore limité.	**MS**
Renforcer le système d'enregistrement des navires et introduire de nouveaux systèmes de gestion des pêches	
Des quotas de pêche ont été introduits pour la pêche au poulpe dans les segments industriel et côtier sur la base du TAC. Au début du projet, tous les navires industriels opérant dans la ZEE ont été enregistrés. Pour la flotte côtière, seulement 60% étaient enregistrés au début du projet, mais au cours de la mise en œuvre, 100% de la flotte a été enregistrée. Les quotas de pêche n'ont pas encore été introduits en tant qu'outil de gestion des pêches. Grâce au soutien de projets aux campagnes de recherche de l'IMROP pour l'évaluation des stocks de poissons, un total admissible annuel des captures a été défini chaque année depuis 2017. Sur cette base, des quotas de pêche individuels non transférables sont attribués chaque année aux opérateurs des segments industriel et côtier de manière participative (selon le rapport d'audit de la PBC, il faut davantage pour s'assurer que l'allocation repose sur une base scientifique solide et transparente). Combinée à une meilleure application des droits d'accès grâce à une surveillance renforcée, la Mauritanie a jeté les bases d'une réduction de la pression sur les ressources de poulpe grâce à une gouvernance et une gestion renforcées de la pêche au poulpe dans les deux segments. Toutefois, il reste des difficultés à gérer les limites de capture imposées au segment à petite échelle en raison du faible contrôle des capacités de pêche de ce segment.	**MS**
Enregistrement de 43 % des pirogues dans le segment des pirogues à petite échelle (**Tableau 9**). Le projet visait à renforcer le système d'immatriculation des navires de la flotte artisanale, mais le résultat reflète les défis socioculturels liés au contrôle de la capacité dans le	**I**

segment artisanal et le manque de participation des pêcheurs locaux. La campagne s'est déroulée en deux phases. La phase I a commencé par un recensement, qui a permis au MPEM de compléter une base de données de tous les bateaux artisanaux opérant dans le secteur de la pêche. Il a été organisé entre janvier 2018 et février 2019 le long de toute la côte et a abouti à une base de données avec 9 273 pirogues enregistrés, dont 4 328, soit 47%, ont été nouvellement identifiés. À la fin de la phase I, un total de 3 290 pirogues, opérant principalement dans la zone nord, avaient été correctement marqués. La phase 2 a été lancée en février 2021 pour poursuivre la campagne de marquage, mais malgré la disponibilité des équipes de marquage et de l'équipement nécessaire, seuls 667 pirogues supplémentaires ont été correctement marqués. Le processus d'enregistrement incomplet des pirogues a encore entravé les activités visant à introduire un droit d'accès individuel par le biais de licences et à contrôler la capacité par le suivi et la surveillance de leur effort de pêche.	
Renforcer la collecte, l'analyse et la diffusion des données	
Renforcement des capacités de recherche liées à la gestion des pêches. Le projet a soutenu la rénovation des deux navires de recherche océanographique (le catamaran côtier R/V Amrigue et le R/V longue distance Al Awam) de l'Institut de recherche marine (IMROP) et 10 à 12 campagnes de recherche annuelles pour surveiller l'abondance des ressources clés, y compris le poulpe. Le projet a soutenu la participation de scientifiques étrangers au groupe de travail scientifique international organisé au début de 2019 pour s'assurer que des conclusions indépendantes étaient tirées. Les données générées ont joué un rôle déterminant dans l'amélioration de l'exploitation durable des ressources halieutiques avec la création de concessions basées sur le TAC, étayées par un soutien aux directions du MPEM, de l'IMROP et du GCM et l'élaboration de plans de gestion des pêches. À la clôture du projet, cependant, le financement pour poursuivre les campagnes de recherche et l'entretien des navires de pêche ne s'est pas matérialisé, ce qui met en péril la durabilité de l'approche scientifique et fondée sur des données de la gestion des pêches promue par le projet.	**MS**
L'Observatoire économique et social de la pêche, créé par arrêté ministériel en avril 2018, a joué un rôle important dans le traitement, l'analyse et la publication des données statistiques dans le but d'informer les décideurs et de créer de la transparence dans l'élaboration des politiques sectorielles. Des rapports statistiques annuels pour 2017, 2018, 2019 et 2020 et des bulletins d'information et d'analyse pour 2018, 2019 et 2020 ont été publiés et affichés régulièrement sur le site Web du MPEM. Le rapport annuel des statistiques des pêches pour l'année 2020 a été validé par le MPEM le 25 juin 2021. Lien vers le site web du MPEM : *https://www.peches.gov.mr*	**S**
Amélioration de la transparence des données sur les pêches et de la gestion de l'information. Le projet a initié une dynamique positive en termes de transparence des informations sur la gestion des pêches et a joué un rôle déterminant dans la préparation de la candidature de la Mauritanie à l'Initiative pour la transparence des pêches (FiTI), soumise le 13 décembre 2018. Depuis lors, la Mauritanie a soumis et divulgué deux rapports à fiTI, pour 2018 et pour 2019/20 combinés (en raison de COVID-19). Le Conseil international de la FiTI n'a pas encore validé la Mauritanie par rapport à la norme FiTI, mais prévoit de commencer le processus de validation cette année avec une décision d'ici novembre 2022. Le prochain rapport FiTI de la Mauritanie, couvrant l'année civile 2021, est attendu d'ici la fin du mois de décembre 2022. Liens: *https://www.fiti.global/mauritania* et *http://www.fiti-mauritanie.mr/*	**S**
Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de surveillance et réduire la pêche INN	
Surveillance renforcée dans le segment des pêches industrielles et côtières. Le projet a soutenu la Garde côtière mauritanienne (GCM) en mettant en œuvre le journal de pêche électronique, qui permet un suivi en temps quasi réel de l'activité de pêche dans les segments	**TS**

offshore et côtier. À compter de 2017, le projet a installé un logiciel de journal de bord et des balises de transmission sur 265 navires de pêche nationaux et a équipé les garde-côtes d'outils de surveillance. Le projet a également appuyé la formation des capitaines de pêche à l'utilisation de ce nouveau système de déclaration. Cela a conduit à un meilleur contrôle des captures obtenues dans les segments industriels et côtiers, en particulier par rapport aux plans de gestion, aux permis et aux quantités autorisées. En août 2020, le GdM a émis un arrêté rendant obligatoire l'utilisation du journal de pêche électronique par les capitaines de pêche à compter du 1er novembre 2020 (Ordonnance 665 du MPEM, datée du 24 août 2020). Il permet à la Mauritanie d'améliorer considérablement ses capacités de suivi des captures des flottes industrielles et côtières, ce qui constitue une contribution décisive avec un excellent rapport coût/efficacité pour la gestion des quotas de pêche. Voir l'encadré Encadré **3** sur le journal de pêche électronique.	
La gestion de la capacité de pêche artisanale reste difficile. En raison de l'enregistrement incomplet des pirogues, le contrôle de la capacité du segment à petite échelle par la gestion des autorisations de pêche n'est pas encore une réalité. Toutefois, le projet a aidé l'IMROP à effectuer des relevés annuels des estimations des captures sur la base d'une surveillance mensuelle des débarquements de la flotte active et d'un échantillonnage des débarquements sur tous les sites de débarquement autorisés. En outre, le projet a aidé le GCM à mieux surveiller la flotte artisanale grâce à des technologies modernes. L'acquisition de tablettes pour permettre aux postes de contrôle décentralisés de la garde côtière d'envoyer des informations relatives aux activités de pêche artisanale au siège du GCM a le potentiel d'améliorer le contrôle de la capacité au fil du temps. Combinés, ces efforts permettent un certain degré de surveillance de la flotte artisanale, ce qui informe la gestion globale du segment et des pêcheries ciblées.	**TI**
Investir dans l'infrastructure physique pour faciliter la manipulation appropriée des captures débarquées	
Réhabilitation du Marché aux Poissons de Nouakchott (MPN). Construit en 1996, le MPN avait besoin d'être réhabilité pour maintenir les normes logistiques et sanitaires requises pour l'exportation de produits de la pêche vers l'Europe, qui représentait 40% du poisson vendu sur le marché. La réhabilitation physique du MPN et l'introduction de lapremière installation de traitement des déchets liquides en Mauritanie, mises en œuvre en deux phases (voir ci-dessous pour les résultats de chaque phase), ont permis d'améliorer l'infrastructure de première vente, l'hygiène et l'assainissement au marché aux poissons. Il a également créé des conditions attrayantes pour de nouveaux investissements du secteur privé et favorisé la création d'emplois dans les nouvelles unités installées sur le site du marché. À la clôture du projet, les bénéficiaires directs comprennent 12 500 travailleurs (dont 7 600 à temps plein), qui travaillent quotidiennement sur le site. Selon les bénéficiaires, consultés lors de l'évaluation finale du rapport d'achèvement du projet préparé par l'emprunteur, les investissements dans le projet ont entraîné une valeur ajoutée locale et une augmentation de la contribution des ressources halieutiques à l'économie locale.	**Dans l'ensemble : MS**
Phase I: Les travaux de la première phase comprenaient la construction d'un mur pour sécuriser le marché, une extension et une modernisation du réseau électrique, des toilettes publiques pour les femmes et les hommes, des bâtiments administratifs et des portes pour contrôler l'accès au marché. Selon le MPN Statement Report of Completed Works, les investissements ont eu des effets socio-économiques considérables et ont aidé le MPN à mieux surveiller et organiser les activités post-récolte qui se déroulent dans son domaine de compétence. **I. Augmentation des revenus pour la direction de MPN :** La rénovation de la clôture, avec un mur d'enceinte de 1 575 mètres de long et 4 postes de contrôle, a permis de renforcer le contrôle du trafic entrant et sortant. Cela a conduit à un doublement des frais d'utilisation	**Phase I : S**

perçus. L'amélioration de la gestion des accès a permis à la société de gestion MPN de percevoir plus efficacement les redevances, les taxes et les paiements de loyer, ce qui, combiné, a doublé les revenus annuels, passant de 3 117 830 MRU en 2018 à 6 828 029 MRU en 2021. **II. Attirer de nouveaux investissements du secteur privé.** L'amélioration de l'environnement de sécurité général, l'élargissement de l'accès à l'électricité, qui a réduit les coûts de production des usines situées sur place, et l'amélioration des conditions de travail pour les femmes et les hommes ont permis de nouveaux investissements dans le secteur privé. Depuis 2017, cinq unités de production de glace ont été installées, tandis que le nombre d'installations de transformation de produits de la pêche est passé de 17 en 2016 à 26 en 2020 et à 37 installations en 2021. En partie grâce à l'amélioration du climat des affaires, les revenus totaux de MPN sont passés de 33,3 millions de MRU en 2017 à 59,5 millions de MRU en 2020 (*http://dtf.gov.mr/images/RAPPort/FT_EPIC_2020_DTF.pdf).* Cette tendance devrait encore se renforcer avec l'utilisation de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de la phase II. **III. La création de nouvelles possibilités d'emploi.** Liés aux nouveaux investissements du secteur privé, les possibilités d'emploi pour les pêcheurs, les commerçants, les ouvriers et les techniciens se sont matérialisées. Le nombre d'emplois à temps plein au MPN a augmenté régulièrement, passant de 1 989 emplois en 2016 à 5 364 en 2019 et à 7 689 en 2021. Ces emplois comprennent des emplois dans des unités de transformation, des unités de glace, des stations-service, des magasins, des poissonniers (principalement exploités par des femmes), des opérateurs de fourgonnettes et de pousse-pousse, ainsi que d'autres travailleurs et fournisseurs de services. **IV. De meilleures conditions de travail, en particulier pour les femmes**: L'amélioration des conditions sanitaires (7 toilettes et blocs douche, dont 3 pour les femmes) et un périmètre sécurisé avec clôture achevée offrent un environnement de travail meilleur et plus sûr pour les femmes, qui représentent une part élevée des travailleurs dans la vente post-récolte et la transformation du poisson.	
Phase II : Une usine de traitement des eaux usées et une décharge maritime n'ont pas pu être entièrement achevées en raison de la COVID et des restrictions connexes (incidence sur l'activité sur le chantier de construction, accès au site par des entrepreneurs / experts de l'étranger, chaînes d'approvisionnement et fret international). Tous les travaux de génie civil ont été achevés, y compris le réseau d'approvisionnement en eau et d'assainissement. La sortie d'eau de mer a été installée avec succès; le premier du genre en Mauritanie permettant d'importants transferts de technologie et de savoir-faire (comme le STEP pour *Station de Traitement et d'Epuration des Eaux Usées*). Cependant, l'équipement de l'usine de traitement des eaux usées n'a pas pu être installé et testé à temps. Depuis la clôture du projet, l'installation se fait sous la supervision du marché aux poissons de Nouakchott. Une fois terminés, les travaux de la phase II renforceront et étendront les effets positifs obtenus lors de la phase I. En particulier dans la partie sud du marché aux poissons, qui était désertée avant la mise en œuvre du projet, les investissements structurels étendront les avantages à une zone encore plus grande grâce à l'amélioration de l'électricité, de l'assainissement et de l'accès à l'eau.	**Phase II : TI**

Tableau 9: Recensement et campagne de marquage du segment artisanal

	Recensement des pirogues			Marquage des pirogues	
Zones de ZEE	Pirogues enregistrés existants (#)	Pirogues nouvellement identifiés (#)	Total des pirogues enregistrés (#)	Total marqué pirogues (#)	% marqué
Zone1 (Nord)	2,661	2,107	4,768	3,889	82%
Zone 2 (Centre)	1,111	1,312	2,423	0	0%
Zone 3 (MPN)	1,009	719	1,728	68	4%
Zone 4 (Sud)	164	190	354	0	0%
Total	**4,945**	**4,328**	**9,273**	**3,957**	**43%**

Tableau 10: Bénéficiaires directs en Mauritanie

Bénéficiaires	**Total**	**Hommes**	**Femme**
Pêcheurs	25,415	25,415	-
Armateurs	1,200	1,200	-
Poissonniers	2,768	2,226	542
Femmes poissonnières	193	-	193
Landers	265	265	-
Transformateurs	335	65	270
Revendeur du marché	2,232	130	2,102
Transporteur maritime	592	592	-
Transporteurs terrestres	150	150	-
Mender net	60	60	-
Réparateur de moteurs	30	30	-
Fabricant de pièges ou de pièges	50	50	-
Grattoir	80	80	-
Magasin de matériel de pêche	30	30	-
Classificateur	30	30	-
Transporteur de poisson	15	15	-
Producteur de sel	100	-	100
Bénéficiaire de l'enregistrement (3 957 pirogues avec une moyenne de 4 pêcheurs	15,828	15,828	

Formation et qualification hors site dans les professions de la pêche	5,531	5,531	
Total des bénéficiaires	**54,904**	**51,697**	**3,207**

Libéria: Évaluation des résultats

Résultats	Notation
Composante 1 : Renforcer la bonne gouvernance et la gestion durable des pêches	
Appuyer la rédaction, la consultation et la diffusion de la modification de la Loi nationale sur la pêche et l'aquaculture. La première modification a été approuvée le 9 octobre 2017 (*http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/lbr192629.pdf*). L'Autorité nationale des pêches et de l'aquaculture (NaFAA) a été créée en tant qu'organisme autonome en vertu de cette loi. Cela permet à la NaFAA d'être en mesure de fonctionner comme un organisme gouvernemental indépendant afin qu'ils puissent avoir un budget autonome, l'autorité de concevoir le cadre de gestion des pêches et leurs propres règles de recrutement pour attirer les meilleurs talents dans le secteur. La deuxième modification a été approuvée en novembre 2019 pour ajouter la gestion et le développement des pêches à la Loi, car la « Loi de 2017 ne prévoyait pas de dispositions suffisantes pour l'opérationnalisation des secteurs des pêches et de l'aquaculture ». L'amendement de 2019 aide à établir un cadre approprié pour le fondement de la politique et la gestion transparente et responsable des pêches et de l'aquaculture. Cela a été approuvé après la clôture du projet au Libéria, mais le projet a soutenu le processus de révision. (*http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/lbr192628.pdf)*.	**S**
Soutenir le processus de renforcement des capacités et de réforme institutionnelle en passant du Bureau des pêches nationales (BNF) à la nouvelle Autorité nationale des pêches et de l'aquaculture (NaFAA). Le projet a aidé la NaFAA à renforcer l'organisation institutionnelle, la circulation des données et des informations, ainsi que la responsabilité et la responsabilité, en particulier en ce qui concerne la coopération de l'UE.	**S**
Projet de plan de gestion de la pêche à la crevette. Le projet a fait appel à un consultant international pour l'aider à effectuer l'évaluation des stocks de crevettes et l'élaboration d'un plan de gestion. Le projet a été partagé mais ne s'est pas concrétisé en raison du retard de l'atelier international, qui devait être organisé par la NaFAA.	**Ms**
Soutenir l'enregistrement, la numérisation, l'analyse et la gestion des informations par NaFAA. Le projet a soutenu l'enregistrement de l'information, la numérisation et la gestion, en particulier des rapports d'observation des chalutiers industriels. Le projet a identifié un potentiel d'augmentation des revenus du secteur en améliorant son système de statistiques. En s'appuyant sur le système de surveillance des navires (SME), l'analyse a été effectuée pour fournir des preuves à l'appui des recommandations stratégiques en démontrant un écart de revenus. Sur cette base, la NaFAA a pris des mesures pour collecter les paiements dus dans le segment des flottes industrielles.	**S**
Composante 3 : Accroître la contribution des ressources halieutiques à l'économie locale	
Soutenir l'opération communautaire de gestion des pêches. Le projet a fourni un appui budgétaire opérationnel à l'AMC de Robertsport, mais le plan de gestion des pêches n'a pas été achevé comme prévu.	**Ms**
Soutenir le fonctionnement et la fonction du groupe d'atterrissage Robertsport. Le projet a fourni un soutien financier pour équiper le site d'atterrissage d'une machine à glace appropriée, d'un entrepôt de refroidissement, de boîtes à poisson et à glace, de chariots et de bacs, etc. afin qu'il puisse servir de site d'atterrissage de démonstration pour le reste du pays. Le projet a également soutenu l'installation de fours à fumage améliorés et il a été un grand succès de montrer l'amélioration de l'efficacité énergétique, la réduction des risques pour la santé ainsi que l'amélioration de la qualité des produits. Une délégation guinéenne est venue tester les performances des fours en matière d'économie de carburant et de qualité des produits.	**S**
Soutenir la capacité et la sensibilisation de l'Association des pêcheurs artisanaux du Libéria (LAFA) afin d'améliorer sa fonction d'organisme de défense de la pêche artisanale. La	**S**

LAFA a été plus active dans l'interaction politique en ce qui concerne la gestion des pêches, préconisant l'amélioration des fours à fumer et préconisant avec succès le retrait de la décision du président de réduire la zone d'exclusion côtière (ZEE) pour les chalutiers industriels de 6 miles à 3 miles.	
Deux activités n'ont pas été menées à bien. Premièrement: le remplacement du filet de pêche monofilament par des filets plus sélectifs parce qu'aucun accord n'a été conclu sur la manière de le mettre en œuvre. Deuxièmement: le projet pilote de modernisation des pirogues (en ajoutant un moteur à balancier pour améliorer la sécurité et encourager des méthodes de pêche plus sélectives) en raison du manque de capacité au sol.	**-**

Sierra Leone : Évaluation des résultats

Résultats	Notation
	Ms
Développer les bases de la politique juridique et opérationnelle	
Pour la première fois en Sierra Leone, le Plan de gestion des pêches 2020-2025 a été approuvé avec une stratégie de 5 ans visant à rétablir la durabilité des stocks de poissons. Le projet a soutenu l'ensemble des efforts visant à préparer le premier plan national de 5 ans qui définit des mesures de conservation et de gestion pour restaurer les stocks de poissons et utiliser durablement les ressources pour la création de richesse à tous les niveaux. Le Plan de gestion des pêches 2020-2025 est l'aboutissement de multiples étapes menant à son approbation, y compris la disposition énoncée dans la Loi sur les pêches et l'aquaculture de 2018, qui fournit la justification juridique de l'élaboration de plans de gestion des pêches pour les stocks de poissons cibles, et l'achèvement en 2019 des règlements sur les pêches pour la nouvelle Loi sur les pêches de 2018, qui, entre autres mesures, a révisé à la hausse les sanctions en cas de non-conformité. Lien : https://www.mfmr.gov.sl/2021/05/28/fisheries-and-management-plan/	**S**
Le Plan national d'inspection des pêches 2020-2025 a été finalisé. Le projet a appuyé la finalisation du plan opérationnel du Comité mixte de suivi. Le dernier plan de contrôle et de surveillance des pêches, qui identifie les besoins budgétaires annuels, a été publié sur le site Web du MFMR en mai 2021. À la clôture du projet, le plan budgétaire est en cours de discussion par les organismes sectoriels.	**S**
Renforcement de la capacité de l'Unité de collecte et de traitement des données du MFMR, mais des retards importants ont entravé la fonctionnalité. En mars 2021, le projet a fourni du matériel important pour faire de l'Unité de collecte et de traitement des données la « plaque tournante » du secteur des pêches. L'unité de collecte et de traitement des données a été transférée à l'Institut de formation des pêches et de la marine (FMTI) dans le cadre du MFMR, mais avant la fermeture du projet, il y a eu des retards importants dans la mise en service du centre avec de nouveaux systèmes fournis par le projet et un manque d'accès à Internet. À l'avenir, l'équipement améliorera la capacité du ministère d'analyser et de rassembler des données afin d'éclairer la gestion efficace des ressources halieutiques.	**Ms**
Renforcer le système d'enregistrement des navires et introduire de nouveaux systèmes de gestion des pêches	
La saison de fermeture a été introduite pour la première fois en Sierra Leone. La saison de fermeture est une mesure de gestion visant à réduire la pression de pêche afin de permettre la reconstitution des stocks de poissons et de prévenir la surpêche. Pour la première fois dans l'histoire de la Sierra Leone, une saison de fermeture d'un mois pour le secteur industriel et semi-industriel a été mise en œuvre en avril 2019 (Lien: https://www.mfmr.gov.sl/wp-content/uploads/2019/09/THE-CLOSE-SEASON-PRESS-RELEASE-2019.pdf). Le système de surveillance des navires mis en place dans le cadre du projet WARFP SOP1, et soutenu opérationnellement par AF, a en partie rendu cela possible, car le VMS devait être allumé lorsque les navires arrivaient au port avant le 31 mars 2019. Le VMS satellitaire, installé sur tous les navires de la flotte industrielle à l'exception des thoniers, est essentiel pour vérifier la conformité. La mesure de fermeture de la saison se poursuit après la fermeture du projet, comme en témoigne le dernier communiqué de presse du MFMR. Lien : https://www.mfmr.gov.sl/2022/03/29/minister-of-fisheries-declares-1st-31st-april-2022-as-closed-season/.	**S**
Six autres communautés se sont organisées dans le cadre des AMC, ce qui porte à 37 le nombre total d'AMC en Sierra Leone, mais la capacité opérationnelle des AMC reste faible. Les efforts visant à renforcer la gestion communautaire de la pêche artisanale par une démarcation et une mise en œuvre appropriées des mesures de gestion clés ont été contrecarrés par la pandémie	**TI**

de covid et par la détérioration des finances du GoSL à travers de multiples chocs pour l'économie et n'ont pas été achevés au cours de la période du projet.	
Renforcer la collecte, l'analyse et la diffusion des données	
La numérisation des données halieutiques antérieures a permis d'accroître les connaissances sur l'exploitation des stocks de poissons. Le projet a soutenu le transfert de tous les rapports d'observateurs papier de 2008 à 2018 en format électronique. Dix ans de données numérisées ont été analysées dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut de biologie marine de l'Université de Sierra Leone (IMBO) et le MFMR. L'analyse des tendances a permis d'identifier les captures réelles de poissons par espèce et par type de navire pour révéler le niveau de surexploitation. Le système de base de données sur les pêches industrielles (IFDAS) et la base de données artisanale ont été développés comme une plate-forme pour héberger les données et les rendre accessibles au public. Cependant, à la fermeture du projet, la plate-forme n'est pas encore fonctionnelle.	**Ms**
Rapport de recherche de l'IMBO terminé pour éclairer le Plan de gestion des pêches 2020-2025. Le rapport annuel du Programme d'observation scientifique pour l'évaluation des stocks de poissons géré par l'Institut de biologie marine et d'océanographie (IMBO) a été complété avec l'appui du projet. Les résultats ont directement éclairé le tout premier plan de gestion des pêches nouvellement approuvé 2020-2025.	**S**
Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de surveillance et réduire la pêche INN	
Maintien des coûts d'exploitation de diverses mesures du MSC, mais le financement durable reste un défi. Le projet a livré six navires de patrouille côtière aux CMA pour entreprendre le MSC. Les patrouilles côtières ont été effectuées avec une certaine régularité pendant que les coûts d'exploitation étaient disponibles, mais aucun rapport n'était disponible pour vérifier cela ou pour analyser la situation à la clôture. Le projet a soutenu la formation de 60 observateurs pour le déploiement à bord dans le segment de la flotte industrielle pour les activités MCS.	**Ms**
L'application de la loi dans le secteur industriel a sous-performé en raison du manque de planification et d'exécution des patrouilles de surveillance. Le patrouilleur pour la surveillance en mer a été hors service pendant une grande partie de la période du projet en raison de dommages et d'un manque de personnel. En outre, il n'y avait pas de plan de patrouille global pour les opérations des navires par JMC afin d'utiliser les renseignements des VMS et des observateurs à bord. L'effet a été un manque général d'application des règles d'utilisation des ressources dans le segment des flottes industrielles. Le plan national d'inspection des pêches 2020-2025 récemment approuvé de mai 2021 aborde la question de l'absence d'un plan global pour assurer une application correcte du segment industriel à l'avenir.	**I**
Investir dans l'infrastructure physique pour faciliter la manipulation appropriée des captures débarquées	
Les grappes de débarquement de poissons en construction à Konakridee amélioreront la gestion des prises débarquées après la récolte. La planification, la conception et le protocole d'entente pour la mise en œuvre de travaux de génie civil pour un site de manutention du poisson à Konakridee ont été finalisés avec l'appui du projet. À la clôture, l'EIES est presque terminée et la construction est prête à commencer dès que l'EIES sera approuvée. Un protocole d'accord a été signé avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour gérer la construction des sites de débarquement de poissons avec une meilleure hygiène. L'UNOPS a reçu 100% des fonds pour exécuter les activités prévues, mais les opérations ont été perturbées en raison de la pandémie de Covid, mais ont depuis repris.	**TI**

Comission sous-régionale des pêches : Évaluation des résultats

Résultats	Notation
Développer les bases de la politique juridique et opérationnelle	
Harmonisation des politiques de la pêche et des cadres réglementaires au niveau régional. Le projet, par l'entremise de l'UCR, a aidé le PRSC à élaborer un nouveau *plan stratégique 2019-2023*. Le Plan articule une vision pour le dialogue régional, la coopération et l'harmonisation autour de plusieurs directions, y compris la lutte contre la pêche INN, la gestion concertée des stocks partagés (petits pélagiques), l'amélioration des conditions de la pêche artisanale dans la sous-région et des moyens de subsistance des communautés de pêcheurs, le renforcement des mécanismes de transparence, la cohérence des politiques nationales et l'harmonisation de la législation en matière de pêche, et la production et la capitalisation des connaissances.	**Ms**
Mobilisation d'une expertise de haut niveau pour soutenir le processus national de réforme des politiques de la pêche, des cadres réglementaires et institutionnels. La RCU a soutenu les pays dans leur processus national de réforme en leur donnant accès à une expertise ciblée et aux meilleures pratiques internationales. Cela comprenait des voyages d'étude entre les participants au WARFP pour le partage d'expériences, tels que des visites au Sénégal de participants du Libéria et de la Sierra Leone, pour en savoir plus sur la cogestion. Bien qu'elle ne soit pas coordonnée, elle peut avoir indirectement contribué à l'harmonisation des politiques de la pêche et des cadres réglementaires au niveau régional.	**S**
Renforcer la collecte, l'analyse et la diffusion des données	
Tableau de bord régional sur la gestion des pêches pour améliorer la disponibilité et la transparence de l'information. Le tableau de bord, géré et hébergé par le SRFC, est une base de données en ligne contenant des informations quantitatives sur la gestion des pêches, qui a été développée et achevée dans le cadre de la phase 1 du WARFP et étendue à la Guinée et à la Mauritanie dans le cadre de ce projet. Les points de données, qui sont conformes aux normes de transparence émergentes telles que l'Initiative pour la transparence des pêches (FiTI), comprennent la taille de la flotte, les attributions de licences et de permis, l'effort de pêche et les captures, les activités de surveillance et le contexte socio-économique. Il a été élaboré dans le cadre d'un processus participatif, y compris la conception, la fourniture d'équipement et la formation dans tous les pays participants. À la clôture du projet, la fourniture régulière et soutenue de données par les pays reste un défi. Selon le rapport d'achèvement du projet SRFC, le tableau de bord est opérationnel, mais l'équipe de l'IC n'a pas été en mesure de le vérifier (Lien: *http://dashboard-csrp.org/*). Dans l'ensemble, le processus participatif et son déploiement dans le pays ont contribué à une plus grande transparence de l'information dans la région. Les informations auparavant considérées comme trop sensibles pour être divulguées au public, telles que la liste des licences et le montant des amendes, sont maintenant publiées régulièrement en ligne sur les sites Web des ministères.	**TI**
Les journalistes africains ont sensibilisé sur les questions liées à l'économie des océans et à la pêche durable afin d'améliorer la qualité des reportages et de sensibiliser le public. Le projet s'est appuyé sur les efforts antérieurs de la SOP-1, qui a facilité la mise en place d'un réseau de journalistes en Afrique. Dans le cadre d'un atelier autonome à grande échelle et en tant qu'événements parallèles à d'autres conférences régionales, le projet a aidé les journalistes africains à produire des reportages factuels sur les questions de pêche dans l'espoir que des reportages précis sensibiliseront le public nécessaire pour créer un environnement propice aux réformes dans	**S**

lesquelles les gouvernements se sont engagés et pour aider à assurer la productivité durable de la ressource halieutique. Les événements étaient les suivants : ▪ Un atelier à grande échelle sur *les journalistes africains pour une pêche* durable a été organisé à Nairobi, au Kenya, du 29 février au 4 mars 2016, auquel ont participé plus de 130 participants. ▪ Un « Briefing des journalistes » avant la TICAD VI : *Adopter l'économie bleue pour le développement accéléré de l'Afrique organisé le* 25 août 2016 à Nairobi, au Kenya ▪ Un événement parallèle « Atelier des journalistes » à la *Conférence ministérielle africaine vers la COP 22 sur les économies océaniques et le changement climatique* organisée du 29 août au 3 septembre 2016 en République de Maurice	
Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de surveillance et réduire la pêche INN	
En plus du *Plan stratégique 2019-23* (et de son action centrée sur la lutte contre la pêche INN) mentionné ci-dessus, le projet, par l'intermédiaire de l'UCR, a soutenu le CSRP dans l'élaboration d'un nouveau protocole / protocole d'accord (MoU) sur le suivi, le contrôle et la surveillance. Le présent protocole/protocole d'accord reflète les préoccupations des États membres du PDSC concernant la surveillance des pêches. Il définit et clarifie plusieurs dispositions sur la surveillance des pêches contenues dans les conventions internationales. Dans le même temps, il harmonise les procédures d'intervention et de réaction à la menace de la pêche INN, y compris une organisation visible et responsable (coordonnateur sous-régional du SCS, autorité nationale, point focal et autres) et des instruments de surveillance légalement reconnus (registre sous-régional des navires de pêche, observateurs ayant des compétences sous-régionales, VMS sous-régionaux, liste des navires INN, etc.) pour faciliter la circulation de l'information et assurer la surveillance des pêches, Les activités de contrôle et de surveillance sont plus efficaces. Le Protocole/Protocole d'accord est soumis à la discussion lors de la prochaine réunion des délégués du CSRP.	**TI**

ANNEXE 2. FINANCEMENT DE LA BANQUE ET SOUTIEN/SUPERVISION DE LA MISE EN ŒUVRE

A. MEMBRES DE ”EQUIPE DE PROJET

Nom	Role
Preparation	
Berengere P. C. Prince, Mimako Kobayashi	Task Team Leader(s)
Moustapha Ould El Bechir	Procurement Specialist(s)
Celestin Adjalou Niamien	Financial Management Specialist
Salimata D. Follea	Team Member
Nevena Ilieva	Team Member
Leoncie Niyonahabonye	Team Member
Salamata Bal	Social Specialist
Peter Kristensen	Team Member
Bella Diallo	Team Member
Aurore Simbananiye	Team Member
Edith Ruguru Mwenda	Counsel
Racky Dia Camara	Team Member
Aissatou Diallo	Team Member
Batouly Dieng	Team Member
Ruxandra Costache	Counsel
El Hadramy Oubeid	Team Member
Carolina Giovannelli	Team Member
Alexandre Hugo Laure	Team Member

Timothy Bouley	Team Member
Brahim Sall	Team Member
Melissa C. Landesz	Social Specialist
Fatou Fall Samba	Team Member
Victor Bundi Mosoti	Counsel
Anders Jensen	Team Member
Alpha Mamoudou Bah	Team Member
Safiatou Lamarana Diallo	Team Member
Boury Ndiaye	Team Member
Mise en oeuvre/ Rapport de Cloture	
Philippe Ambrosi, Neeta Hooda, Fisseha Tessema Abissa	Task Team Leader(s)
Brahim Hamed, Alpha Mamoudou Bah, Innocent Kamugisha	Procurement Specialist(s)
Angelo Donou	Financial Management Specialist
Murielle Laurette Irina Edon Babatounde	Financial Management Specialist
Sydney Augustus Olorunfe Godwin	Financial Management Specialist
Tahirou Kalam	Financial Management Specialist
Fatou Fall Samba	Financial Management Specialist
Mountaga Ndiaye	Procurement Team
Gloria Malia Mahama	Team Member
Faly Diallo	Team Member
Ahmed Fall	Environmental Specialist
Sophie Martine Olivia Wernert	Counsel
Aissatou Seck	Counsel
Mame Safietou Djamil Gueye	Social Specialist
Sarata Kaba	Team Member
Cheikh Hamallah Diagana	Social Specialist

Sarra Saleck	Procurement Team
Sachiko Kondo	Team Member
Berengere P. C. Prince	Team Member
Idriss Deffry	Team Member
Anders Jensen	Team Member
Lesya Verheijen	Team Member
Maimouna Toure	Team Member
Batouly Dieng	Team Member
Racky Dia Camara	Team Member
Windpouire Josephine Lydie Sankara	Team Member
Aurore Simbananiye	Team Member
Jayne Angela Kwengwere	Team Member
Yahya Ould Aly Jean	Team Member
Margaret Png	Counsel
Alexandra C. Sperling	Counsel
Sanne Agnete Tikjøb	ICR Author

B. STAFF TIME AND COST

Stage of Project Cycle	Staff Time and Cost	
	No. of staff weeks	US$ (including travel and consultant costs)
Preparation		
FY12	2.175	10,893.43
FY13	5.850	53,889.04
FY14	3.418	50,087.42
FY15	43.100	256,782.94
FY16	26.527	132,901.49
FY17	0	5,243.33
FY18	0	77,025.00
Total	**81.07**	**586,822.65**
Supervision/ICR		
FY15	11.186	41,744.78
FY16	49.928	420,057.53
FY17	70.535	451,483.72
FY18	46.185	241,115.37
FY19	40.712	232,851.52
FY20	41.341	219,628.52
FY21	31.430	180,030.56
FY22	20.654	139,158.92
FY23	1.725	6,404.93
Total	**313.70**	**1,932,475.85**

ANNEX 3. PROJECT COST BY COMPONENT

Table 11: Project Cost by Component

Components	Amount at Approval (US$M)	Additional Financing (US$M)	Revised Amount (US$M)	Actual at Project Closing (US$M)	Percentage of Approval (%)
Strengthening Good Governance and Sustainable Management of the Fisheries	10.40	3.30	12.86	11,29	109%
Reducing Illegal, Unreported and Unregulated Fishing	3.02	1.62	3.12	3,23	107%
Increasing Contribution of the Fish Resources to the Local Economy	9.18	4.03	15.02	14,01	153%
Project Management, Monitoring and Evaluation, and Regional Coordination	6.40	1.05	8.00	7,40	116%
Total	**29.00**	**10.00**	**39.00**	**35,93**	**124%**

Table 12: Percentage Disbursed as a Share of Approved Amount, by Country

Components	Guinea (%)	Liberia* (%)	Mauritania (%)	Sierra Leone* (%)
Strengthening Good Governance and Sustainable Management of the Fisheries	123%	100%	82%	104%
Reducing Illegal, Unreported and Unregulated Fishing	66%	-	-	101%
Increasing Contribution of the Fish Resources to the Local Economy	239%	100%	106%	82%
Project Management, Monitoring and Evaluation, and Regional Coordination	136%	100%	87%	118%
Total	**135%**	**100%**	**92%**	**100%**

* Appraisal estimates were used in lieu of actual disbursements by component.

ANNEXE 4. ANALYSE DE L'EFFICACITÉ

Le projet devrait générer de multiples avantages. Au niveau de l'impact, les avantages de commande plus élevés à accumuler au fil du temps comprenaient : (i) une rentabilité accrue du secteur des pêches et des rendements économiques plus élevés de la chaîne de valeur des produits de la mer; ii) la réduction de la pauvreté dans les communautés de pêcheurs côtiers; iii) l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la sécurité alimentaire; et iv) l'amélioration de la santé des écosystèmes marins.

Tableau 13 présente un aperçu par composante des avantages attendus à l'évaluation et des avantages réalisés – ou réalisés prévus – à la clôture. Lors de l'évaluation, une liste des avantages attendus par composante a été préparée, y compris les avantages monétaires et non monétaires, tels que la sécurité alimentaire, la sécurité alimentaire, la santé des écosystèmes, etc. Étant donné que de nombreuses activités ont été mises en œuvre simultanément et qu'elles ont des relations qui se chevauchent, les avantages ne peuvent pas être isolés en fonction de chaque activité, mais peuvent être pris en compte en fonction de leurs résultats globaux. À la clôture, plusieurs des avantages attendus se sont matérialisés tandis que d'autres ne l'ont pas encore été, comme indiqué dans le tableau avec des éléments en noir et gris, respectivement. Pour certains, une évaluation plus approfondie est nécessaire pour déterminer si le bénéfice attendu s'est matérialisé ou non.

Tableau 13: Avantages prévus et réalisés du programme par composante

Composant	Avantage
Composante 1 : Bonne gouvernance et gestion durable des pêches *et* Composante 2 : Réduction de la pêche INN	• Amélioration de la capacité de gestion et de l'efficacité de l'organisme public responsable du secteur de la pêche • Renforcement de l'autonomie des parties prenantes et incitations à une gestion rationnelle • Renforcement de la cohésion sociale au sein des communautés de pêcheurs et entre les groupes de parties prenantes • Disponibilité et qualité accrues des statistiques liées à la pêche • Augmentation des recettes publiques provenant des licences/permis de pêche et de l'amélioration des canaux fiscaux • Augmentation des prises légales • Amélioration des captures par unité d'effort grâce à la réduction de l'effort de pêche excédentaire et de l'effort illégal • Amélioration de l'efficacité technique et réduction des coûts de pêche • Reconstitution des stocks surexploités et augmentation des récoltes • Amélioration des habitats fauniques, de la biodiversité et de la santé globale des écosystèmes marins
Composante 3 : Accroître la contribution des ressources halieutiques à l'économie locale	• Réduction des pertes dues à la détérioration des poissons • Augmentation des profits et des loyers tout au long de la chaîne de valeur • Amélioration de l'accès aux marchés étrangers grâce à l'amélioration des conditions sanitaires pendant la transformation et l'entreposage frigorifique • Amélioration des prix par unité de poids des captures débarquées grâce à une meilleure qualité et à un meilleur accès au marché • Revenus supplémentaires (valeur ajoutée) et emplois provenant de la transformation, de l'exportation et des activités connexes découlant d'un environnement favorable renforcé

Composante 4 : Coordination, suivi et évaluation et gestion de projet	• Coordination accrue des activités de gestion, de surveillance, de suivi et de développement sectoriel des pêches • Surveillance accrue des conditions environnementales locales au niveau communautaire

Discussion de divers aspects des avantages réalisés

Les avantages du projet peuvent être regroupés en cinq grandes catégories : (i) le capital financier en termes de recettes publiques, (ii) le capital naturel en termes de récupération des ressources halieutiques, (iii) le capital productif en termes d'amélioration des infrastructures, (iv) le capital de connaissances en termes d'amélioration des processus, et (v) le capital social en termes de renforcement des capacités aux niveaux régional, national et local. Chacun de ces avantages est discuté ci-dessous en fonction des informations disponibles et révèle les avantages tangibles découlant des activités du projet. Bien que bon nombre des avantages ne puissent pas être évalués pour leur impact financier et économique en raison du manque de données détaillées, d'estimations de coûts et de contrefactuels, la valeur peut parfois être approchée pour donner une indication de leur avantage monétaire.

Recettes publiques générées par les activités de suivi, de contrôle et de surveillance (capital financier). Les activités des projets relevant des composantes 1 et 2 visant à créer un environnement propice à la réduction de la pêche INN et à la mise en œuvre de stratégies visant à améliorer les MCS ont contribué aux recettes publiques, par exemple : (i) les licences de pêche, (ii) les amendes imposées pour les activités de pêche illégales, et (iii) les recettes associées à la réduction réussie de la pêche illégale, telles que les accords de partenariat.

- En Guinée, les redevances de pêche se sont élevées à près de 10 millions de dollars en 2018, contre environ 5 millions de dollars en 2016. Ce doublement des frais, selon l'ICR emprunteur, est dû à plusieurs facteurs dont l'augmentation des arraisonnements, l'arrivée de thoniers dans la pêche nationale, et une plus grande transparence dans la gestion des pêches, c'est-à-dire la publication de données sur le site web du MPAEM. Près de 75 % de ces droits concernent uniquement les permis et permis de pêche. Cela se compare favorablement à un investissement global dans le projet de 5 millions de dollars américains dans les composantes 1 et 2 combinées.
- En Sierra Leone, le projet a fourni un appui opérationnel aux activités du MCS visant à lutter contre la pêche INN pour un montant total de 1,23 million de dollars EU (composante 2) sur un investissement total de 4 millions de dollars EU. En comparaison, le dernier état des revenus pour 2018 montre que le GoSL a collecté plus de 9 millions de dollars américains, contre 8 millions de dollars américains en 2017.
- En Mauritanie, les investissements dans les projets ont contribué à assurer la poursuite de l'accord de partenariat de l'UE dans le domaine de la pêche durable grâce à un MCS approprié et à la rénovation du site d'atterrissage du MNP. Cet accord, conclu le 10 juillet 2015, est renouvelé sur une base annuelle et autorise l'accès à la ZEE mauritanienne à une centaine de navires de onze États membres de l'UE pour pêcher la crevette, le poisson démersal, le thon et le petit poisson pélagique dans la limite de 287 050 tonnes par an. Outre les redevances payées par les armateurs, l'UE apporte une contribution financière de 61 millions d'euros par an, dont 57 millions d'euros pour l'accès aux eaux et 4 millions d'euros pour soutenir les communautés de pêcheurs locales en Mauritanie et améliorer la gouvernance de la pêche. De ce point de vue, le financement de projets de réforme de la gouvernance, l'amélioration du suivi grâce à des journaux de bord électroniques et la réhabilitation des conditions sanitaires au MPN, entre autres activités, rapportent un rendement plusieurs fois supérieur à l'investissement initial.

Analyse économique

Lors de l'évaluation, une analyse économique et financière du projet a été effectuée afin d'estimer les avantages quantifiables directs des activités du projet principalement liées à la composante 1. En Guinée et en Mauritanie, différents scénarios d'efforts de pêche ont été élaborés sur la base de situations attendues avec et sans interventions de projet, où le projet est supposé réduire l'effort de pêche par rapport aux niveaux sans projet. Des modèles bioéconomiques ont été utilisés pour établir un lien entre les niveaux d'effort de pêche présumés et les niveaux prévus de population et de captures de poissons. Dans le même temps, la baisse attendue de l'effort de pêche due aux interventions du projet impliquerait une réduction des coûts de pêche (réduction estimée sur la base des informations disponibles). L'augmentation simulée des niveaux de capture a ensuite été utilisée pour calculer les recettes de pêche attendues, à partir desquelles, combinées à la réduction estimée du coût de la pêche, les recettes nettes attendues de la pêche ont été estimées. L'exercice a été appliqué à la pêche au poulpe en Mauritanie et à la pêche globale de toutes les espèces en Guinée. Avec un taux d'actualisation de 20 %, l'analyse a généré un chiffre d'affaires net cumulé au cours des 5 premières années de 201 millions de dollars en Mauritanie et de 23,3 millions de dollars en Guinée.[1]

Pêche au poulpe en Mauritanie

Ex post, un examen des principales hypothèses d'impact utilisées dans l'analyse économique lors de **l'évaluation montre qu'elles n'ont pas encore été remplies.** Le modèle bioeconomic utilisé dans l'AOMI pour estimer les avantages économiques du projet est basé sur un ensemble d'hypothèses sur les interactions attendues entre l'effort de pêche, la récolte et la taille des stocks. Tableau 14 présente une comparaison côte à côte des hypothèses utilisées dans l'analyse économique lors de l'évaluation et de l'évolution réelle de ces mêmes paramètres à la clôture. Vous trouverez ci-dessous une discussion de chaque paramètre basée sur un examen des tendances sectorielles des statistiques sur la pêche au poulpe compilées par l'IC à partir de sources disponibles (IMROP, DARE, OESP et FAO).[2]

[1] L'analyse lors de l'évaluation comportait quelques limites, comme le reconnaît l'APD : Premièrement, le scénario de référence sans le projet supposait un effort de pêche constant menant à des niveaux de production de base tout au long de l'horizon d'analyse. Cela contrastait avec la situation au moment de l'évaluation, où un effort croissant augmentait les niveaux de production d'une manière non durable. Deuxièmement, le modèle bioéconomique utilisé dans l'analyse a supposé l'équilibre de la population de poulpes, ce qui était en contradiction avec l'état de surexploitation dans les pêcheries de poulpes. Les hypothèses ont conduit à une surestimation des niveaux de capture obtenus grâce à la réduction de l'effort et, par conséquent, à des augmentations de revenus et à des réductions de coûts surestimées connexes.

[2] Enquête-cadre IMROP 2019 et 2020; Rapports annuels de l'Observatoire économique et social 2017 à 2020 ; Rapport du Groupe de travail FAO/COPACE sur l'évaluation des ressources démersales – Sous-groupe North Nouakchott 2020; et le rapport final de vérification de la CLCC. Références figurant à l'annexe 6.

Tableau 14: Hypothèses et paramètres réalisés

Octopus catch	**Scenario: Small** *(tonnes)*	**Scenario: Large** *(tonnes)*	**Actual (latest data)** *(tonnes)*
Baseline (2012)	26 658	26 658	26 658
At project start (2016)			29 270
At project closing	33 003	33 003	35 400
At 10 year forecast (2026)	33 003	36 307	

Fleet size (industrial + coastal)	**Assumption**	**Actual (latest data)** *(number of vessels)*
Baseline (2012)	Quotas lead to a reduction in the number of vessels in operation	130
At project start (2016)		94
At project closing		161

Fishing effort (# of fishing days)	**Scenario: Small** *(index)*	**Scenario: Large** *(index)*	**Actual (latest data)** *(index)*
At project start (2012 baseline)	100	100	100
At project closing	75	65	114
At 10 year forecast (2026)	75	49	

Catch per unit effort (CPUE)	**Assumption**	**Actual (latest data)** *(kg/day)*
Baseline (2012)	CPUE will increase over baseline level	600 - 1 100
At project closing		300 - 600

Abundance	**Assumption**	**Actual (latest data)**
At project start (2012 baseline)	Octopus stock will recover and increase abundance	Abudance has dropped since 2018 to less than 78% of 2021 target
At project closing		

- **Niveaux de capture**

  Hypothèse : On s'attendait à ce que les captures de Total augmentent en raison de la reconstitution des stocks. *Réel :* Le total admissible des captures (TAC) de 2017 à 2020 affiche un niveau stable avec un ajustement à la hausse de 30 % en 2019. Les données réelles sur les captures montrent que le total combiné des captures pour tous les segments est inférieur à la limite du TAC. Cependant, si l'on ne considère que les prises de poulpe, les données montrent que les captures annuelles de poulpe sont supérieures à la limite du TAC chaque année. La pieuvre représente en moyenne plus de 80% du total des débarquements de céphalopodes. Un examen plus approfondi par segment des captures totales de céphalopodes montre que le segment industriel pêche dans les limites du TAC défini pour ce segment, tandis que le segment artisanal pêche à des niveaux bien supérieurs au TAC (Tableau 15).

Tableau 15: TAC et captures, par année et par segment

YEAR	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (Q1)
Total Allowable Catch (tonnes)		**1 758 230**	**1 758 230**	**1 874 633**	**1 874 633**	**1 874 633**
TAC Cephalopods (tonnes)		32 230	32 230	42 700	42 700	42 700
PH			24 076	33 430	33 430	
PC			1 065	640	640	
PA			7 090	8 630	8 630	
TAC Octopus (tonnes)		**25 000**	**25 000**	**32 700**	**32 700**	**32 700**
Catch (Total) thousand tonnes	**1 103 550**	**1 082 823**	**1 262 525**	**1 238 862**	**1 272 866**	
Catch (Total) by industrial and coastal fleet	617 833	843 542	997 624	1 067 664	956 519	
Catch (Total) by artisanal fleet	485 717	239 281	264 900	171 198	316 347	
Catch (Cephalopods) thousand tonnes	**36 592**	**44 027**	**38 000**	**52 813**	**44 256**	
Catch (Cephalopods) by industrial and coastal fleet (tonnes)	13 592	16 027	12 969	20 286	17 316	
Catch (Cephalopods) by artisanal fleet (tonnes)	23 000	28 000	25 031	32 528	26 940	
Catch (Octopus) (tonnes)	**29 270**	**35 200**	**30 400**	**42 250**	**35 400**	

- **Flotte**

  Hypothèse: Réduction du nombre de navires en raison de l'introduction de droits de pêche sûrs.

  Réalité : La flotte de céphalopodes s'est développée de 2015 à 2018. Le segment de la flotte industrielle, où des quotas ont été introduits, a augmenté de 66%, passant de 86 navires en 2015 à 143 navires en 2018. Un segment côtier est également entré dans la pêche au poulpe, qui comptait en 2018 18 navires en exploitation. Un recensement du segment de la flotte artisanale a été effectué en 2018 et a dénombré un total de 9 273 canots, contre 7 000 en 2012 (Tableau 16).

Tableau 16: Flotte de céphalopodes, par segment (FAO, 2020)

Cephalopod fleet	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Foreign	30						
Industrial (national)	100	103	84	86	88	117	143
Coastal					6	9	18
Artisanal (total fleet)	7 000						9 273

- **Effort**

  Hypothèse : Une forte baisse du nombre de jours de pêche, comme indicateur de l'effort, de 25 pour cent en quatre ans.

  Réalité : L'effort de pêche dans le segment de la flotte industrielle a augmenté de 3 000 jours par an. La base de référence du projet montre une moyenne de 22 000 jours de pêche par an dans le segment de la flotte industrielle. À la clôture, ce nombre est passé à 25 000 jours de pêche par an, y compris l'effort des glaciers enregistré à environ 5 000 jours de pêche, et l'effort des congélateurs, qui en 2018 ont enregistré 20 000 jours de pêche après une tendance générale à la hausse au cours des deux dernières décennies. L'effort de pêche artisanale a été multiplié par 10 au cours des deux dernières décennies : de 72 000 jours de pêche en 1999 à une tendance globale à la hausse observée jusqu'en 2018 où il a atteint 687 000 sorties. Avec une flotte de 9 273 canots, cela équivaut à un effort individuel de 74 jours de pêche par canot.

- **Capture par unité d'effort (CPUE)**
  Hypothèse : Le CPUE augmentera en raison de la réduction de la flotte, de la réduction des efforts et de la récupération du stock
  Réel: CPUE a chuté de 50% entre 2012 (base de référence du projet) et 2018 (dernières données disponibles). 2012 marque l'année où la flotte espagnole de céphalopodes a quitté les eaux mauritaniennes. Cependant, les navires nationaux sont pratiquement similaires à la flotte espagnole avec une jauge brute enregistrée de 286 en moyenne en 2018. Au cours de la dernière année (2016-2018), le CPUE a généralement fluctué dans une fourchette stabilisée. Pour la flotte offshore, le CPUE fluctue entre 300 et 600 kg/jour de pêche, tandis que pour la pêche artisanale, les CPUE varient entre 25 et 65 kg/trajet.

- **Abondance**
  Hypothèse : L'abondance augmentera selon ce qui est exprimé par un CPUE plus élevé.
  Réel : Entre 2016 et 2018, une baisse progressive de l'abondance de poulpes dans les eaux mauritaniennes a été observée. Tableau 17 montre que la biomasse actuelle est presque au même niveau que la biomasse cible B0.1, tandis que l'effort de pêche de l'année dernière dépasse de 20 pour cent celui correspondant à B0.1.

Tableau 17: Indicateurs de l'état d'Octopus vulgaris (stock du Cap Blanc)

Stock/abundance indices	$B_{cur}/B_{0.1}$	B_{cur}/B_{MSY}	$F_{cur}/F_{0.1}$	F_{cur}/F_{MSY}	F_{cur}/F_{SYcur}
Cap Blanc stock/average annual indices from R/V *Al Awam*	89%	98%	120%	108%	105%

Bcur/B0.1: Rapport entre la biomasse estimée pour la dernière année et la biomasse correspondant à F0.1.
Bcur/BMSY: Rapport entre la biomasse estimée pour la dernière année et le coefficient de biomasse correspondant au FRMD.
Fcur/F0.1: Rapport entre le coefficient de mortalité par pêche observé au cours de la dernière année de la série et F0.1.
Fcur/FRMD: Rapport entre le coefficient de mortalité par pêche observé au cours de la dernière année de la série et le coefficient donnant le rendement maximal durable à long terme.
Fcur/FSYcur: Rapport entre le coefficient de mortalité par pêche observé au cours de la dernière année de la série et le coefficient qui donnerait un rendement durable aux niveaux actuels de biomasse.

De plus, le poids individuel moyen de la pieuvre a diminué. Les enquêtes scientifiques, toutes saisons confondues, montrent une tendance à la baisse par rapport au poids moyen des captures en 2012 de 1 104 grammes par pieuvre. Au cours des dernières années, le poids moyen des captures observé dans les enquêtes sur le chalutage se situe entre 600 et 800 grammes entre 2016 et 2018 (FAO 2020). Le poids individuel minimum autorisé de la pieuvre débarquée est de 500 grammes.

Les projections pour la période 2018-2021 indiquent une tendance à la détérioration. Le Groupe de travail sur l'évaluation des ressources démersales du Comité des pêches de l'Atlantique Centre-Est (COPACE) a établi deux projections pour la période 2018-2021.

- *Dans le scénario 1*, l'effort de pêche est maintenu au niveau de 2018 (statu quo). Ce scénario conduit à une baisse légère et lente des captures durables, qui s'éloigne progressivement des captures durables maximales (RMD). L'abondance diminue considérablement sur une projection triennale (d'ici 2021).

- *Dans le scénario 2,* les captures sont réduites de 10 %. Ce scénario conduit à une stabilisation des captures durables presque au même niveau que le RMD. Cependant, l'abondance diminue légèrement pour atteindre

78% du niveau cible en 2021.

Les dernières observations du COPACE dans son rapport de 2020 indiquent que des augmentations substantielles de la mortalité par pêche ont été signalées pour les pêcheries mauritaniennes depuis 2017; avec des captures dans la pêche artisanale en croissance exponentielle (FAO, 2020). Cela indique une évolution globale du secteur conformément au scénario 1 et est conforme à l'examen des statistiques sur les pêches entrepris par l'équipe de l'IC.

À la clôture du projet, les pêcheries de poulpes demeurent surexploitées. Depuis 2016, un certain nombre de tendances peuvent être observées. Montrant des signes d'amélioration, ces tendances comprennent (i) une augmentation de 30 pour cent du TAC, et (ii) le segment industriel pêchant dans la limite du TAC. D'autres tendances indiquent une détérioration des conditions, notamment: (i) une augmentation de l'effort du segment artisanal, (ii) des niveaux de capture de poulpe supérieurs au TAC dans le segment artisanal, (iii) des augmentations substantielles de la mortalité par pêche avec des captures dans les pêcheries artisanales augmentant de manière exponentielle, (iv) une baisse progressive de l'abondance du poulpe dans les eaux mauritaniennes et (v) une diminution du poids individuel moyen du poulpe débarqué.

Une analyse économique ex post est prématurée à la clôture du projet. Les progrès accomplis dans la réalisation des hypothèses environnementales sont une condition préalable à la réalisation d'une analyse économique ex post. Sans une analyse minutieuse de la direction causale de l'interaction dynamique entre l'effort de pêche, la récolte et la taille des stocks, le mérite d'entreprendre une analyse ex post est supprimé. Il serait trompeur d'évaluer économiquement comment les activités du projet ont affecté les niveaux de capture et d'exportation sans d'abord se demander si ces mêmes paramètres se sont améliorés en raison de l'abondance ou de la surexploitation. Alors que les données montrent que le projet a amélioré la gouvernance et la gestion du segment industriel, il y a un manque de contrôle du segment artisanal. Comme l'envisage l'approche programmatique, il faudra plus de temps pour que les stocks de poissons montrent des signes de rétablissement et pour qu'une augmentation des débarquements totaux par unité de capacité de pêche soit observée.

ANNEXE 5. COMMENTAIRES DE L'EMPRUNTEUR, DU COFINANCIER ET D'AUTRES PARTENAIRES/PARTIES PRENANTES

ANNEXE 6. JUSTIFICATIFS

Key World Bank Project Documents	Date	Report / Grant No.
Project Appraisal Document	February 23, 2015	PAD261
Project Paper – Additional Financing	December 16, 2016	108384-AFR
Restructuring	February 28, 2018	RES30821
Restructuring	April 30, 2019	RES33474
Restructuring	July 11, 2020	RES37973
Restructuring	August 28, 2020	RES43221
Restructuring	December 6, 2021	RES49190
ISR # 3-14	2016-2021	

World Bank Country Strategy Documents	Date	Report / Grant No.
at appraisal		
Guinea Country Partnership Strategy	FY 14 - FY17	76230-GN
Liberia Country Partnership Strategy	FY13 - FY17	74618-LR
Mauritania Country Partnership Strategy	FY14-FY16	75030-MR
Sierra Leone Country Assistance Strategy	FY10 - FY13	52297-SL
at completion		
Guinea Country Partnership Framework	FY18 - FY23	125899-GN
Liberia Country Partnership Framework	FY19 - FY24	130753-LR
Mauritania Country Partnership Framework	FY18 - FY23	125012-MR
Sierra Leone Country Partnership Framework	FY21 - FY26	148025-SL

Guinea	Date	Report / Grant No. / Link
Grant Agreement	April 14, 2015	IDA-D040GN
Grant Agreement - Additional Financing	February 24, 2017	TF0A3530
Amendment to Grant Agreement	May 22, 2019	IDA-D040GN
Mid-Term Review	October 14-19, 2018	
Aide Memoires (8 in total)	2016-2021	
Project Completion Report	February, 2022	
Beneficiaries Self-Evaluation Report	January, 2022	
Final PBC Audit Report	December, 2021	

Fisheries Co-Management Order issued by MPAEM	2020	A/2020/3540/MPAEM/CAB/SGG
Participatory Fisheries Monitoring Order issued by MPAEM (draft)	2021	
Koukoudé Works Management Committees	2021	
Media: Artisanal fishing infrastructure in Koukoudé shipyards	February, 2020	https://youtu.be/kNPkIepyotg
Article: Plusieurs infrastructures inaugurées à Boffa (Koukoudé)	May 22, 2021	https://www.guinee7.com/guinee-peche-plusieurs-infrastructures-inaugurees-dans-la-localite-a-boffa/
Article: Koukoudé (Boffa) - la Banque Mondiale remet des infrastructures de développement artisanal au Ministère de la Pêche	May 22, 2021	https://mediaguinee.org/koukoude-boffa-la-banque-mondiale-remet-des-infrastructures-de-developpement-artisanal-au-ministere-de-la-peche/
WB Blog: Integrated Fisheries Management for Coastal Communities' Resilience in Guinea		https://www.worldbank.org/en/results/2020/11/10/integrated-fisheries-management-for-coastal-communities-resilience-in-guinea
Article: Fisheries and maritime economy: towards the development of a new fisheries strategy in the medium term	May 18, 2022	https://ledjely.com/2022/05/18/peche-et-economie-maritime-vers-lelaboration-dune-nouvelle-strategique-halieutique-en-moyen-terme/
Article: Fisheries: Launch of a workshop to validate the medium-term strategic plan for fisheries 2023-2027	July 27, 2022	https://www.guinee360.com/27/07/2022/peche-lancement-dun-atelier-de-validation-du-plan-strategique-halieutique-a-moyen-terme-2023-2027/

Liberia	Date	Report / Grant No.
Grant Agreement	February 8, 2017	TF0A3532
Mid-Term Review	October 10-12, 2018	
Amendment of Fishery Law in 2017	October 9, 2017	
Amendment of Fishery Law in 2019	November 26, 2019	

Mauritania	Date	Report / Grant No. / Link
Grant Agreement	April 17, 2015	IDA-D039MR, TF19089

Amendment to Grant Agreement	May 23, 2019	IDA-D039MR
Mid-Term Review	October 8-13, 2018	
Aide Memoires (11 in total including safeguards and technical missions)	2016-2021	
Decree 0118/2018/MPEM to establish the Economic and Social Observatory	March 6, 2018	http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/mau193252.pdf
Project Completion Report	December, 2021	
Final PBC Audit Report	December, 2021	
Report from Mauritania to the Fisheries Transparency Initiative (2019-2020)	March 22, 2022	
MNP Statement Report of Works Completed	February 28, 2022	
News article on the MNP	February 16, 2022	
IMROP Framework Survey 2019	December, 2019	
IMROP Framework Survey 2020	September, 2020	
Annual reports from the Economic and Social Observatory 2017 - 2020	2017-2020	
Report of the FAO/CECAF Working Group on the Assessment of Demersal Resources – Subgroup North Nouakchott	2020	*doi.org/10.4060/cb1539b*

Sierra Leone	Date	Report / Grant No.
Grant Agreement	February 8, 2017	TF0A3533
Mid-Term Review	October 5-9, 2018	
Aide Memoires (3 in total)	2019-2020	
Project Completion Report	March, 2021	

Sub-Regional Fisheries Committee	Date	Report / Grant No.
Project Agreement (under Guinea)	April 14, 2015	IDA-D040GN
Project Agreement (under Mauritania)	April 17, 2015	IDA-D039MR, TF19089
Project Agreement (under Sierra Leone)	February 8, 2017	TF0A3533
Project Agreement (under Guinea)	February 24, 2017	TF0A3530
Annual Reports	2015-2020	
Project Completion Report		
Regional Dashboard Implementation Report		
Strategic Plan for the CSRP 2019-2023	October, 2018	AFO285R04C
African Journalists Workshop in Mauritius	August, 2016	
African Journalists Workshop in Mauritius	September, 2016	

ANNEXE 7. ZONES D'INTERVENTIONS DU PRAO

ANNEXE 8. WARFP Théorie du changement

Figure 1 illustre comment les projets des première et deuxième phases s'inscrivent dans le programme WARFP global visant à aider les pays à maintenir ou à accroître les stocks de poissons prioritaires et les avantages qu'ils peuvent apporter à l'Afrique de l'Ouest. La théorie du changement au niveau du programme WARFP comprend : (i) un objectif au niveau du programme, (ii) un ensemble de résultats à court, moyen et long terme, et (iii) un ensemble de diagrammes de « chaîne de résultats » qui relient les types d'activités et les extrants et l'évolution des résultats attendus à court, moyen et long terme pour chacun des résultats à long terme.

Figure 1: Théorie du changement WARFP au niveau du programme

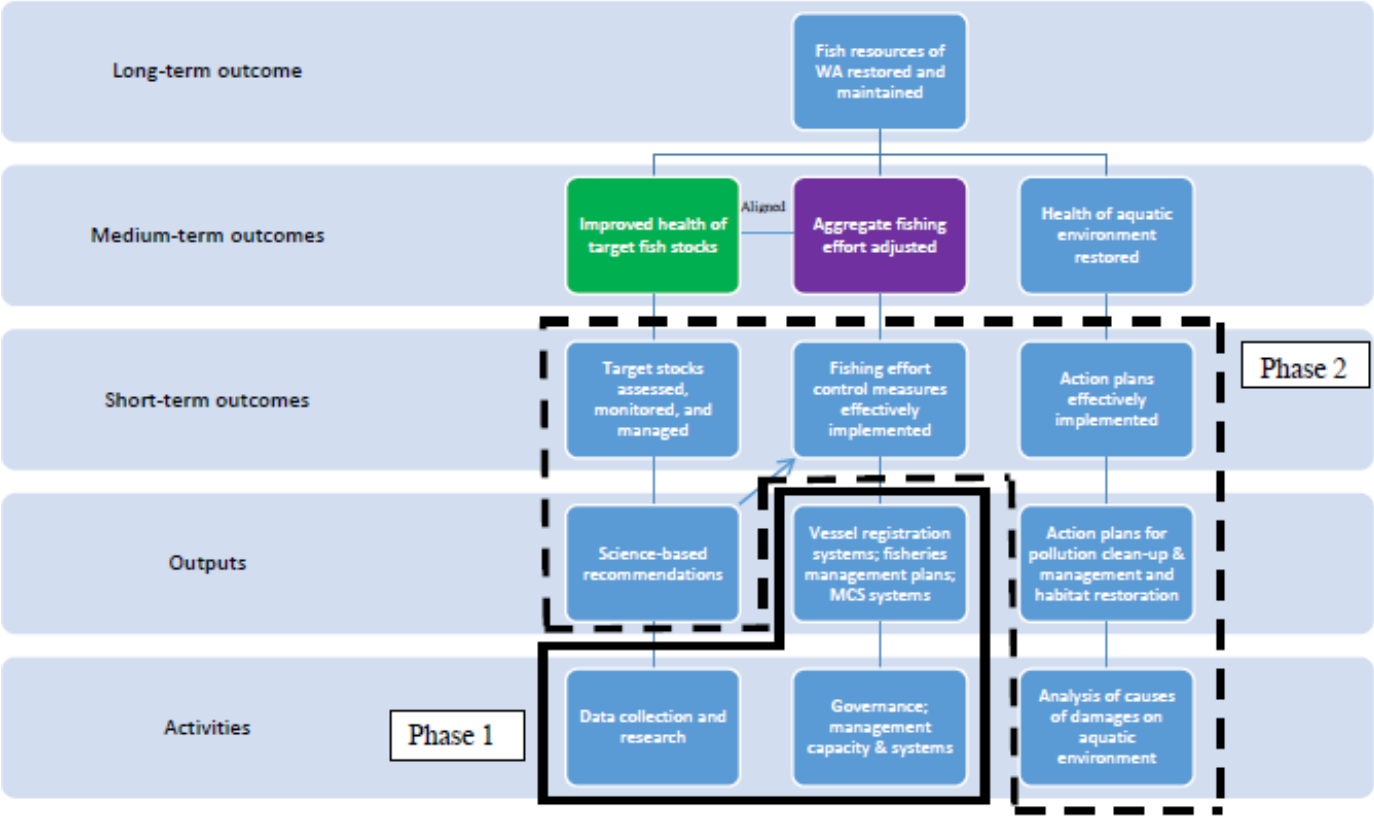

Résultats à long terme :

- Les ressources de la pêche prioritaire en Afrique de l'Ouest restaurées et maintenues
- Les avantages nets des pêcheries prioritaires ont augmenté et se sont maintenus
- Augmentation de la proportion des avantages nets conservés en Afrique de l'Ouest
- Augmentation des revenus des ménages provenant de la pêche prioritaire dans les communautés côtières d'Afrique de l'Ouest
- La sécurité alimentaire et nutritionnelle des consommateurs en Afrique de l'Ouest est améliorée grâce à un meilleur accès à des produits de la mer de qualité

Résultats à moyen terme :

- Les niveaux actuels d'effort de pêche pour les communautés côtières sont prioritaires dans les processus politiques et décisionnels pour les pêches prioritaires, et l'accès traditionnel garanti
- Effort de pêche global contrôlé et ajusté dans les pêcheries prioritaires afin de maintenir ou d'améliorer les stocks et d'accroître les avantages
- Politique de développement coordonnée entre les segments de la pêche et de l'industrie après récolte
- Réduction des pertes après récolte (à bord/à terre) et amélioration de la qualité des produits
- Avantages nets pour les États d'Afrique de l'Ouest générés par les pêcheries prioritaires qui ne diminuent pas
- Environnement et habitats marins et côtiers surveillés

Résultats à court terme :

- Règles établies pour réduire ou plafonner la capacité de pêche globale dans les pêcheries prioritaires, sur la base d'objectifs en matière de taille de poisson et de taille de stock
- L'accès des petits pêcheurs est garanti par les règles relatives à la pêche prioritaire
- La pêche illégale réduite dans les pêcheries prioritaires
- Stratégie de développement coordonnée pour assurer la cohérence entre les segments de la pêche et de l'industrie après récolte
- Amélioration des conditions pour réduire les pertes post-récolte et améliorer la qualité des produits
- Habitats essentiels/contraintes écosystémiques identifiés dans les pêcheries prioritaires

ANNEXE 9. EXAMEN DE LA CONFORMITÉ PAR PAYS (SAUVEGARDES ET FIDUCIAIRE)

La Section IV.B Conformité environnementale, sociale et fiduciaire est étayée par un examen approfondi des garanties sociales et environnementales et des déclarations fournies par les membres de l'équipe du personnel de la Banque sur la conformité fiduciaire dans chaque pays.

GUINÉE

L'investissement a porté sur l'agrandissement ou l'amélioration du site de débarquement du poisson et des installations du marché pour servir les pêcheurs artisanaux du village de Koukoudé. Conformément aux garanties, un ESMF a été préparé et divulgué en février 2015. Un FPR (2015), un PAR (2019) et une EIES (2019) ont été élaborés et divulgués pour évaluer les risques environnementaux et les impacts négatifs des activités sur l'environnement et sur les actifs et les moyens de subsistance de la population locale, et des mesures d'atténuation spécifiques ont été identifiées. Une EIES a été réalisée en 2019 pour l'amélioration et le bitumage d'une route d'accès (environ 4 km) reliant les deux villages de Khoundindé et Koukoudé. Un protocole d'accord a été signé par l'Unité de gestion de projet (UMP) et le Bureau guinéen des études et évaluations environnementales (BGEEE) du Ministère de l'environnement, des eaux et forêts (MEEF) afin de renforcer les capacités du Bureau. Un spécialiste de l'environnement et un spécialiste social/VBG ont été recrutés dans le cadre du projet et intégrés dans le PMU.

La mise en œuvre des mesures environnementales et sociales a été très satisfaisante. Les mesures ont contribué avec succès à atténuer les impacts sociaux et économiques négatifs inévitables des travaux et à fournir aux personnes touchées par le projet (PAP) des compensations en temps opportun pour la perte d'actifs lors de la réinstallation. Au total, 134 PAP ont été identifiés (principalement composés de pêcheurs, de poissonniers, de fumeurs de poisson, de propriétaires de stands, etc.) et entièrement indemnisés pour la perte d'actifs ou d'accès temporaire à leurs actifs et aidés à leur relocalisation. Les PAP comprenaient à la fois ceux qui avaient des activités commerciales (vente de produits de la pêche et d'autres biens) et des activités professionnelles (fumage du poisson) sur le site et ceux dont les propriétés (maisons, puits, arbres fruitiers, etc.) étaient situées à l'intérieur du site et/ou le long de la route d'accès. Les PAP n'avaient pas de droits formels sur les terres ou les actifs, mais avaient une créance sur ce qui était considéré comme un champ public maritime (propriété de l'État). En pleine conformité avec les politiques de la Banque mondiale et les réglementations nationales, les PAP ont reçu des compensations au coût de remplacement et d'autres formes d'assistance. Dans un premier temps, cependant(jusqu'à la restructuration de 2020), les procédures de compensation n'étaient pas entièrement satisfaisantes en raison de la lenteur du décaissement des fonds publics.

Un mécanisme de règlement des griefs (GM) a été élaboré et opérationnel. Des comités locaux de médiation (LMC) ont été créés au niveau des deux districts et, au total, 30 plaintes relatives aux indemnisations ont été enregistrées de manière satisfaisante et entièrement résolues soit par le projet, soit par des contractants, et, parmi ces plaintes, 7 plaintes ont été considérées comme non fondées par les LMC. Des initiatives de sensibilisation adéquates sur le genre et le harcèlement sexuel ont été organisées par le projet et aucun cas de violence sexiste (VBG) n'a été enregistré pendant le projet. implémentation. La construction du site de débarquement des poissons et de la route d'accès a eu des impacts non entièrement prévus (augmentation du nombre de véhicules et des activités le long de la route d'accès et autour de la gare routière), mais des mesures de sécurité adéquates ont été mises en place (y compris des règles générales de circulation et des panneaux

routiers). Un suivi régulier de la conformité environnementale et de la mise en œuvre des mesures environnementales, de santé et de sécurité (EHS) par les entreprises de construction a été mené conjointement par le PMU et le BGEEE, et aucune non-conformité majeure n'a été enregistrée. Des consultations régulières ont eu lieu avec les principales parties prenantes nationales, telles que la Confédération nationale des professionnels de la pêche, le Syndicat national des pêcheurs artisanaux et la Fédération régionale de la pisciculture et de la foresterie, ainsi que le BGEEE. Enfin, plus de 80 personnes économiquement vulnérables (principalement des femmes) ont bénéficié de plusieurs activités génératrices de revenus (IGA), qui ont contribué à améliorer leurs moyens de subsistance et leur niveau de vie. Les activités concernaient la fabrication et la teinture du savon, la pisciculture, le développement de plantations de bois de feu pour l'approvisionnement durable des installations de fumage et l'apiculture. Les activités visant à soutenir le recyclage du plastique étaient particulièrement pertinentes. Les nouvelles techniques de fumage du poisson (utilisation de fours) ont contribué à réduire l'exposition des travailleuses à la fumée (qui était une cause majeure de maladies respiratoires et d'irritations oculaires chez les femmes et les enfants). Le niveau élevé de satisfaction des communautés a été enregistré par une enquête réalisée par un consultant indépendant. Une formation spécifique a été dispensée au personnel de PMU (sur les garanties) et aux membres du Comité de gestion du travail (sur la communication, la comptabilité, etc.). Enfin, conformément à l'OP/BP 4.04 Habitats naturels, les organismes communautaires ont surveillé les ressources marines côtières et formulé un certain nombre de recommandations, notamment l'interdiction d'utiliser des engins de pêche à petits mailles (10 à 20 mailles) et la limitation du nombre de canots ciblant les petits poissons pélagiques.

- ***Conformité fiduciaire***

La gestion financière a été satisfaisante et aucune lacune importante n'a été relevée. L'UIP maintient des dispositions fm acceptables pendant le projet. Les problèmes et les incohérences financières dans la qualité des rapports financiers ont été relevés au cours de la première année du projet, corrigés au cours de la deuxième année et pendant la mise en œuvre du projet. Les rapports d'audit externe et les états financiers vérifiés ont été reçus à temps pendant le projet, et les auditeurs externes n'ont pas mis en évidence de lacunes importantes.

Le rendement en matière d'approvisionnement a été satisfaisant. Les processus contractuels du projet ont été menés de manière globalement satisfaisante. Le plan d'approvisionnement (PPM) et le système STEP ont été régulièrement mis à jour et une planification détaillée pour la mise en œuvre des dernières activités existe.

MAURITANIE

- ***Protège la conformité***

Pour l'investissement lié à la réhabilitation du marché aux poissons de Nouakchott, le projet s'est conformé aux politiques opérationnelles déclenchées et a préparé les instruments de sauvegarde. Une EIES initiale, qui couvrait les travaux de développement et de modernisation du marché aux poissons, a été divulguée en novembre 2014. Une autre EIES a été menée en juin 2019 pour évaluer les impacts environnementaux des eaux usées traitées rejetées dans la mer et identifier les mesures d'atténuation des risques (telles que, pendant la période de construction, la signalisation routière et les clôtures des chantiers de construction pour éviter les accidents de la circulation et, à la fin des travaux, après la réhabilitation de l'environnement altéré). Le PAR, qui a été préparé en décembre 2014 et révisé en 2017, a aidé à identifier toutes les parties prenantes, y compris, au

niveau local, les pêcheurs artisanaux et industriels, les travailleurs des usines de transformation (souvent des femmes), les détaillants locaux (principalement des femmes) et les dockers, et a mis en place des procédures de réinstallation et d'indemnisation pour les PAP et les mécanismes de gestion des griefs (on estimait que chaque jour environ 12 500 personnes travaillaient sur le marché, dont environ 7 600 à temps plein). Un spécialiste de la protection environnementale et sociale a été recruté par le projet et intégré à l'UMP. Une ONG nationale a fourni une assistance technique sur des questions liées aux garanties sociales et au VBG.

La mise en œuvre des mesures environnementales et sociales a été satisfaisante. Il comprenait deux forfaits distincts:

- Les travaux du premier paquet (améliorations de la sécurité, de l'éclairage et des sanitaires) ont été réalisés avec succès dans le respect des meilleures pratiques environnementales et sociales, y compris la rénovation de la clôture (mur d'enceinte de 8 km et 4 poteaux de contrôle). L'amélioration des conditions sanitaires (7 toilettes et blocs douche, dont 3 pour les femmes) a contribué à réduire la propagation de nombreuses maladies telles que la diarrhée et a fourni un environnement de travail plus sûr pour ceux qui travaillent sur le site (ce qui était particulièrement important pour les femmes, qui représentent une part élevée des utilisateurs du marché et des ouvriers dans la vente post-récolte et la transformation du poisson). La modernisation du réseau électrique a contribué non seulement à offrir des opportunités à de nouvelles entreprises (par exemple, des usines de glace, des unités de transformation du poisson), mais aussi à contrôler le trafic entrant / sortant et à prévenir les accidents de la route, à améliorer la sécurité globale (pour les activités nocturnes) et à prévenir et réduire la violence sexiste.
- Les travaux du deuxième paquet (Station d'épuration des eaux usées et sortie de mer), qui visait à contribuer à créer un environnement sain sur le marché, ont été particulièrement affectés par l'impact du Covid-19 et des restrictions connexes ainsi que par les inondations de 2020. Cependant, les travaux de génie civil ont été achevés à temps, y compris un réseau d'approvisionnement en eau et d'assainissement, pour les bassins de la station d'épuration des eaux usées et pour la sortie de mer de 1 500 m. La plupart des travaux de construction nécessitent la mobilisation d'équipement lourd et l'acquisition temporaire de terres, ainsi que des restrictions implicites de l'accès des utilisateurs du marché à certains sites de pêche pendant une courte période, ainsi que la perte d'abris et d'enclos.

Dans l'ensemble, des indemnisations ont été accordées à 75 personnes (dont une personne vulnérable) dont les propriétés (principalement les murs d'enceinte et les hangars) avaient été touchées par la route asphaltée de 3,5 km. Un soutien a été fourni à 500 poissonnières vulnérables, y compris l'organisation de programmes de formation adéquats et l'octroi de boîtes isothermes (pour le stockage du poisson). Des enquêtes informelles ont enregistré la satisfaction des femmes bénéficiaires, bien que les besoins en jardins d'enfants et en système de collecte des ordures aient également été soulevés par elles. Au total, 7 plaintes ont été enregistrées, mais finalement considérées comme sans fondement par le Comité local des griefs (LGC), et le processus a été entièrement documenté par une ONG locale. Un rapport final de conformité environnementale et sociale, préparé en janvier 2022, a rapporté les résultats d'une enquête de satisfaction auprès de 120 personnes représentant toutes les catégories socio-professionnelles bénéficiant des activités de projet sur le marché aux poissons. Les gens ont été sollicités pour fournir non seulement leur propre évaluation des différentes activités, mais aussi pour formuler des recommandations spécifiques d'amélioration (selon la nature des travaux, les personnes se déclarant satisfaites se situaient entre 70% et 93%). Un atelier sur les questions de gestion des griefs a eu lieu en août 2020 avec la participation d'environ 28 parties prenantes : les grossistes et les vendeurs de poisson ont souligné l'importance des mécanismes d'OGM pour les aider à trouver une solution à leurs

problèmes d'insécurité. Un suivi régulier de la conformité environnementale et de la mise en œuvre des mesures d'environnement, de santé et de sécurité (EHS) par les entreprises de construction a été mené conjointement par le PMU, le Département national du contrôle de l'environnement (DCE) et l'ONG facilitatrice. Le DCE était responsable de la préparation de l'avis de faisabilité environnementale pour tous les travaux de construction du projet ainsi que du contrôle et de la surveillance globaux. Les clauses E&S ont été intégrées dans tous les documents d'appel d'offres. Cependant, la qualité du suivi de ces clauses par les contractants n'a pas toujours été entièrement satisfaisante, et les rapports mensuels n'ont pas systématiquement abordé les questions d'E&S. Les rappels sur l'importance des mesures anti-Covid et des mesures générales de sécurité sur le chantier (comme l'utilisation systématique d'équipements de protection individuelle) devaient être systématiquement répétés par les missions de supervision.

- ***Conformité fiduciaire***

Des dispositions adéquates en matière de FM étaient en place pendant la mise en œuvre du projet. Le risque de FM du projet était modéré et son rendement fm a été satisfaisant pendant le cycle de vie du projet. Le projet s'est conformé à ses obligations d'information financière et d'audit : Les rapports d'audit externe requis ainsi que les rapports financiers intermédiaires (IFR) ont été pour la plupart soumis à temps à la Banque avec une qualité acceptable et il n'y avait pas de rapports d'audit externe et d'IFR en retard à la date de clôture du projet. De plus, il n'y a pas d'émission de FM en suspens et, à la date de clôture, le rendement du projet en matière de gestion financière était jugé satisfaisant et son risque de gestion financière était modéré. Cependant, le projet a connu un problème avec certains travaux livrés après la date de clôture du 28 février 2022, et la demande de retrait liée à ces dépenses (466 135,25 $ US) qui ont été jugées inadmissibles au paiement au titre du financement a été supprimée. Par conséquent, il n'y a pas de dépenses inadmissibles à la date de clôture du projet.

L'approvisionnement est jugé modérément satisfaisant en raison de l'exécution de la majorité des contrats prévus. L'IC note que l'attribution de certains contrats a été sujette à des retards importants par rapport aux délais prévus dans le plan d'approvisionnement du projet et que l'archivage des documents était désordonné, ce qui était dû à des lacunes relevées au niveau de l'équipe de gestion du projet en termes d'approvisionnement ainsi qu'à la commission ministérielle des achats. Les problèmes ont été résolus grâce à des mesures prises pour : (i) mettre en œuvre les activités de PPM à temps, (ii) mettre en place un système de suivi rigoureux pour l'exécution des contrats, et (iii) mettre en place un système d'archivage des documents d'approvisionnement. Il a également été constaté que, malgré beaucoup d'efforts de la part de la Banque, certains contacts examinés après examen n'ont pas été effectués dans le système STEP. Ces retards ont mené à une prolongation de la date de clôture du projet afin d'atteindre un taux de décaissement acceptable et d'atteindre les objectifs du projet.

SIERRA LEONE

La conformité générale aux politiques déclenchées était satisfaisante. À la suite de l'inclusion de nouvelles activités d'investissement dans la restructuration du projet du 5 janvier 2017 (5 janvier 2017), l'ESMF a été préparé en avril 2020. La subvention de 4 millions de dollars des États-Unis visait à soutenir la gestion des pêches menée par les communautés, la réforme réglementaire et institutionnelle et l'amélioration de la surveillance des pêches. Le premier projet SOP1 concernait la mise en place d'un groupe intégré de sites d'atterrissage à Konakreedee et d'installations auxiliaires. Bien qu'aucun travail de construction réel n'ait / n'ait eu? Ont été planifiés, les investissements de restructuration comprenaient des activités potentielles (telles que la construction de jetées, l'installation de fours à fumage améliorés, l'amélioration des sites de débarquement des

poissons, des installations sanitaires et la construction d'une plate-forme pour les usines de glace) avec des implications correspondantes pour les risques et les impacts environnementaux et sociaux du projet. Par conséquent, plusieurs instruments de garantie pertinents ont été préparés, tels que: un plan de gestion environnementale et sociale (PSE) spécifique au site, un FPR et un PAR (pour faire face à la réinstallation involontaire), une évaluation environnementale et sociale (ESA) (janvier 2021), un plan d'engagement des parties prenantes (SEP) (pour assurer une communication ouverte et transparente et une identification et une résolution rapides des plaintes). En outre, le projet a également mis au point un mécanisme de recours des plaintes des collectivités et des employés (GRM) (pour aider à résoudre les griefs ou les plaintes soulevées concernant les questions environnementales et / ou sociales découlant des investissements du projet), un plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence (EPRP) et un plan de santé et de sécurité de l'environnement (EHS) de l'entrepreneur (pour fournir un guide aux travailleurs sur les procédures; règlements, normes de bonne conduite, mécanisme de recours en cas de grief, etc.). Une EIES a été menée et un plan d'action pour la biodiversité (PAB) parce que les sites de projet potentiels se trouvaient juste à l'extérieur des aires marines protégées. Un responsable environnemental et social a été nommé au sein de l'UMP. Un partenariat étroit a été établi avec l'Agence de protection de l'environnement/Sierra Leone (EPASL).

- ***Conformité fiduciaire***

Au cours de la durée de vie du projet, FM a été classé comme satisfaisant. Des examens de la FM ont été effectués périodiquement. En général, les constatations ont révélé que le produit était utilisé aux fins prévues et, par conséquent, qu'il était conforme aux engagements du FM. Les rapports financiers intermédiaires (IFR) et les rapports d'audit ont été soumis en temps opportun et conformément aux procédures établies de la Banque. Aucun problème fondamental de contrôle interne n'a été relevé dans les états financiers et aucune observation majeure de vérification n'a été relevée. Dans l'ensemble, les flux de fonds, les rapports et les systèmes comptables ont été jugés solides. Des cliniques fiduciaires ont également été offertes tout au long de la mise en œuvre du projet. Le décaissement à la date de clôture du projet s'élevait à 3 998 963,42 USD (99,9 %). La cote FM à la clôture du projet est donc satisfaisante.

L'approvisionnement en SL est classé modérément Satisfactory. Le portefeuille sierra-léonais prévoyait cinq activités d'approvisionnement pendant toute la durée du projet, seulement deux contrats d'activité ont été signés et une activité a été achevée, deux sont encore en cours de mise en œuvre sur la base des informations disponibles dans STEP à ce jour. Ce projet consistait principalement à renforcer les capacités par l'intermédiaire de l'IMBO. Certains problèmes importants concernaient l'achat de patrouilleurs, y compris la détermination des spécifications techniques, l'approche du marché, les retards dans le processus d'approvisionnement et la livraison des bateaux. Nous avons également eu une discussion sur la construction de fours à fumer le poisson, mais plus tard, nous avons conseillé qu'il s'agisse de la participation de la communauté et non de l'approvisionnement. Il y avait aussi un problème de coordination entre l'agent d'approvisionnement, qui était la gestion fiduciaire du projet logée au ministère des Finances et l'UIP au ministère des Pêches, ce qui a contribué à retarder les processus de prise de décision et d'approbation.

LIBÉRIA

À la suite de la restructuration de 2017, le Libéria a été ajouté à la phase I du WARFP et 1 million de dollars supplémentaires ont été affectés à l'avancement des efforts de gestion existants pour les pêches ciblées, au

renforcement du modèle de l'Association de gestion communautaire (CMA) et au renforcement du suivi et de la surveillance locaux. Il n'y a pas eu de travaux de construction. Le projet au Libéria s'est terminé le 1er mars 2019.

- ***Conformité fiduciaire***

La note globale de FM est Moderately Satisfactory. Le rendement de la gestion financière a été quelque peu adéquat pendant la mise en œuvre du projet en ce qui concerne la dotation, la budgétisation, les rapports, la comptabilité et la vérification externe. La présentation des rapports financiers intermédiaires (IFR), des rapports d'audit interne et externe a été, en moyenne, soumise à temps, conformément aux engagements financiers. Cependant, l'exécution des budgets a posé certains défis car, dans la plupart des cas, ce qui avait été budgétisé n'était pas exécuté, avec de grandes variations observées dans les IFR soumises tout au long du projet. Il y avait aussi une contrainte générale de capacité concernant la FM. L'UMFP n'avait pas la capacité suffisante pour effectuer les vérifications internes puisqu'il n'y avait initialement qu'un seul auditeur interne, mais l'UGFP a fini par en recruter d'autres.

L'approvisionnement a été jugé modérément satisfaisant à la fin du projet. Cela s'inscrivait dans la perspective de la performance du projet en termes de planification des achats, de processus d'approvisionnement, de mise en œuvre et de gestion des contrats, et de téléchargement en temps opportun de la documentation d'approvisionnement dans STEP. Au cours de la mise en œuvre du projet, la majorité du contrat a été retardée dans son exécution et sa livraison, en raison du faible niveau de capacité technique et d'approvisionnement sur le projet. Il y a eu des retards importants dans la préparation des RPT, l'évaluation des CV et des propositions, et l'attribution des contrats; et cela a contribué à ne pas respecter les échéanciers convenus dans les plans d'approvisionnement pour chaque année. Dans les projets ultérieurs, l'IDA veillera à ce que toutes les leçons apprises soient examinées de manière adéquate afin de s'assurer que certains des problèmes d'approvisionnement observés dans le cadre du projet sont évités. La Banque mondiale apportera également un soutien plus efficace et continu à l'organisme chargé de la mise en œuvre pendant la préparation du PPSD.

_____

Des réunions virtuelles ont eu lieu avec les membres de l'équipe de projet :
•Spécialiste des gardesde l'environnement, WARFP Guinée
•Spécialiste de la protection environnementale et sociale, WARFP Mauritanie